



RAJA

Responsabilité Sociétale des Entreprises

Rapport RSE

2023

(Au titre de 2022)



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	6
ÉDITORIAL	7
PRÉSENTATION DU GROUPE RAJA	8
Chiffres Clés et Activités du Groupe RAJA	9
Expertise Multicanal	9
Les Fondamentaux	9
Offre Produits	10
GOUVERNANCE	11
Le Comité Exécutif	11
Le Comité Stratégique	11
Le Comité de Direction RAJA France	11
Le Comité de Direction Groupe	11
Missions et Valeurs	12
Parties Prenantes	12
PRÉSENTATION DE RAJA FRANCE	13
Chiffres Clés et Activités	13
Description du Modèle d’Affaires	14
Création et Partage de Valeur	15
STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	16
Analyse de Matérialité	16
Analyse des Risques	17
Correspondances et Exclusions	18
PROMOTION DES INITIATIVES RSE	19
Politique de Responsabilité Sociétale de l’Entreprise (RSE)	19
Adhésion au Réseau CSR Europe	21
Adhésion à la Charte EcoWatt	21
Adhésion au Global Compact des Nations Unies	22
Communication sur le Progrès	23
Objectifs de Développement Durable	25
Fondation RAJA-Danièle Marcovici	28

Partenariat avec le Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême	34
Evaluation de notre Performance RSE	35
EXCELLENCE DE QUALITÉ DE LA RELATION ET DU SERVICE À NOS CLIENTS	36
Satisfaction des Attentes de nos Clients	36
Qualité de la Relation Client	37
Qualité de Service	40
Promotion de la Consommation Durable	41
Protection de la Santé & de la Sécurité de nos Clients	46
SOCIAL ET DROITS HUMAINS	48
Politique Ressources Humaines	48
Santé et Sécurité des Collaboratrices et des Collaborateurs	49
Conditions de Travail	63
Dialogue Social	72
Gestion des Carrières	74
Diversité, Discrimination et Harcèlement	76
ACHATS RESPONSABLES	79
Charte des Achats Responsables et du Développement Durable Groupe	79
Code de Conduite des Fournisseurs	82
Contrat Cadre de Référencement Fournisseur	86
Evaluation des Fournisseurs	86
Réduction de l'Impact Environnemental de nos Produits	89
Promotion des Produits Innovants & Ecoresponsables	91
Formation des Acheteurs aux Questions Environnementales	94
ENVIRONNEMENT	96
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)	96
Système de Management Environnemental (SME)	96
Prévention des Pollutions	100
Supports de Ventes Responsables	104
Impact Environnemental de notre Site Marchand	104
Réduction des Consommations d'Energie et des Emissions de Gaz à Effet de Serre	105
Actions pour la Transition Ecologique	112

ETHIQUE	117
Charte Ethique	117
Programme de Conformité Anti-Corruption	119
Formations Lutte contre la Corruption et Droit de la Concurrence	120
Projet Conformité des Tiers : e-Attestations	120
Cartographie des Risques de Corruption & des pratiques anti-concurrentielles	121
Code de Conduite Anti-Corruption	121
Dispositif d'Alerte	121
Protection des Données Personnelles	122
Charte Informatique	124
Sécurité des Systèmes d'Information	125
INDICATEURS RSE	126
Excellence de Qualité de la Relation et du Service à nos Clients	126
Social & Droits Humains	127
Achats Responsables	136
Environnement	138
Ethique	140
ANNEXE 1 – CERTIFICATIONS ISO	141
Certifications des Filiales du Groupe RAJA	141
Certificat ISO 9001 & 14001 RAJA France	142
Politique Qualité RAJA France	143
Politique Environnementale RAJA France	144
Annexe à la Politique Environnementale RAJA France (Indicateurs)	145
Communication des Indicateurs Environnementaux RAJA France	146
Politique Santé & Sécurité au Travail RAJA France	149
Annexe à la Politique Santé & Sécurité au Travail RAJA France (Indicateurs)	150
Communication des Indicateurs Santé & Sécurité au Travail RAJA France	151
Politique de Performance Energétique RAJA France	152
Annexe à la Politique de Performance Energétique RAJA France (Indicateurs)	153
Communication des Indicateurs de Performance Energétique RAJA France	154

ANNEXE 2 – RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES	156
Politique RSE du Groupe RAJA	156
Evaluation de la Performance RSE RAJA France	158
Certificat de Notation EcoVadis RAJA France	159
ANNEXE 3 – PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES	160
Renouvellement de l’Adhésion RAJA France au Global Compact des Nations Unies	160
Attestation d’Adhésion au Global Compact des Nations Unies	161
ANNEXE 4 – RESSOURCES HUMAINES	162
Politique des Ressource Humaines RAJA France	162
Charte de la Diversité RAJA France	166
Certificat Label Entreprise Engagée pour la Diversité RAJA France	167
ANNEXE 5 – ACHATS RESPONSABLES	168
Charte des Achats Responsables et du Développement Durable & Code de Conduite des Fournisseurs du Groupe RAJA	168
Licence FSC RAJA France	175
Licence PEFC RAJA France	176
Formulaire de Déclaration REACH RAJA France	177
ANNEXE 6 – ENVIRONNEMENT	180
Attestations & Certificats de Valorisation des Déchets Générés par RAJA France	180

PRÉAMBULE

La société RAJA SAS (« RAJA France ») était jusqu'à lors concernée par l'obligation d'établissement et de publication d'une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) à partir de son exercice clos au 31 décembre. L'obligation réglementaire et ce rapport concernait uniquement la société RAJA SAS, seule société du Groupe en France à remplir les conditions d'effectif supérieur à 500 salariés et de chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros.

Compte-tenu de son changement de forme juridique, RAJA n'était pas tenue de d'établir sa Déclaration de Performance Extra-Financière en 2023 au titre de l'exercice 2022. Toutefois dans un souci de transparence vis-à-vis de ses clients et de ses partenaires, RAJA France a souhaité publier ce Rapport RSE pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022, preuve de son engagement à promouvoir ses valeurs sociales, sociétales et environnementales.

Afin de permettre la comparabilité des données et des informations dans le temps et de donner une vision complète de la performance de l'entreprise, lorsque cela a été possible, une comparaison avec les exercices 2020 et 2021 a été faite.

Compte tenu de la non-obligation pour RAJA de produire sa Déclaration de Performance Extra-Financière, le présent rapport n'a donc pas fait l'objet d'un audit par un organisme tiers indépendant contrairement aux années précédentes.





J'ai toujours considéré que le rôle de l'entreprise n'était pas seulement économique, mais aussi social et sociétal. C'est avec cette conviction que j'ai créé la Fondation RAJA-Danièle Marcovici en 2006, avec pour ambition d'agir en faveur de l'émancipation des femmes en France et dans le monde.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) concerne nos collaboratrices et collaborateurs, nos clients, nos fournisseurs et notre environnement social. Pour cela nous nous sommes engagés à :

- ▶ Lutter contre réchauffement climatique en décarbonisant nos produits et nos activités
- ▶ Continuer à développer des produits toujours plus innovants et écoresponsables
- ▶ Développer nos achats responsables et éthiques
- ▶ Préserver l'Environnement sur nos sites et dans nos activités
- ▶ Agir au quotidien sur l'équité sociale et sociétale
- ▶ Contribuer à atteindre les objectifs de développement durable.

L'emballage, le cœur de métier de RAJA France est devenu un sujet de préoccupation majeur pour les consommateurs et, par voie de conséquence, pour les entreprises. Nous souhaitons jouer un rôle moteur dans la transition écologique dans les emballages, en proposant des solutions écoresponsables et en informant nos clients sur les bonnes pratiques telles que la réduction du vide dans les colis ou les filières de recyclage.

Je réaffirme mon engagement et celui du Comité Exécutif de faire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises et de la promotion des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies des enjeux stratégiques des prochaines années pour notre Groupe.

A handwritten signature in black ink that reads "Danièle Kapel-Marcovici".

Danièle KAPEL-MARCOVICI

*Présidente Directrice Générale
du Groupe RAJA*

PRÉSENTATION DU GROUPE RAJA

Le Groupe RAJA est le leader européen de la distribution multicanal d’emballages, de fournitures de bureau et d’équipements industriels pour les entreprises, présent dans 19 pays avec 26 sociétés. Les entreprises du Groupe servent plus de 1,8 million de clients en Europe, de la start-up à l’entreprise multinationale, dans tous les secteurs d’activité : distribution, industries, e-commerce, services, administrations. Groupe français familial et indépendant créé en 1954, RAJA se distingue par la haute qualité de ses produits, l’excellence de ses services, ainsi que la proximité avec ses clients.



Le Groupe RAJA, dont le siège européen est à Roissy près de Paris, réunit 4 500 collaboratrices et collaborateurs dans toute l’Europe, de 65 nationalités différentes. RAJA est une entreprise engagée avec des valeurs fortes axées sur l’entrepreneuriat, la satisfaction du client, et l’engagement sociétal et environnemental. En 2022, le Groupe RAJA a réalisé un chiffre d’affaires de 1 milliard 700 millions d’euros.

RAJA GROUP

RAJA

Emballages, équipements industriels, produits d’entretien de sécurité et d’hygiène, fournitures de bureau

cenpac

Emballages et équipements industriels

UDOBAR

Matériels, manutention, stockage et équipements industriels

Viking MONDOFFICE JPG
Kalamazoo Welcome Office

Fournitures de bureau

bernard

Entretien, hygiène, sécurité

morplan

Fournitures, équipements, mobilier et aménagement des commerces

Chiffres Clés et Activités du Groupe RAJA



1,7 milliard €
de Chiffre d'affaires



1,8 million
de Clients en Europe



250 000
Produits disponibles sur stock



4 500
Collaboratrices et collaborateurs



26
Sociétés



19
Pays Européens



15
Centres de distribution



400 000 m²
de Stockage

Expertise Multicanal

Le métier des sociétés du Groupe RAJA s'exerce sur quatre canaux de ventes complémentaires qui garantissent au client une proximité constante, une réactivité accrue et une expérience la plus fluide possible : catalogues, sites internet, forces de vente terrain et sédentaires.

Les Fondamentaux



Offre Produits

Au travers de ses différentes marques, le Groupe RAJA propose plus de 250 000 références de produits adaptés à tous les besoins des entreprises, de l'emballage au stockage et à la manutention en passant par l'hygiène et l'entretien, la protection individuelle, les fournitures et équipements de bureau.



Emballages pour l'industrie, les services et le e-commerce



RAJA
cenpac



Fournitures, équipements et mobilier de bureau



JPG
Kalamazoo
MONDOFFICE
Viking
Welcome Office



Manutention, stockage et équipements d'ateliers



UDOBAR



Entretien, hygiène, sécurité et protection individuelle



bernard



Équipements et fournitures pour les magasins



morplan

GOUVERNANCE

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif, présidé par Danièle Kapel-Marcovici, pilote les opérations et décide de la stratégie à mettre en œuvre pour développer le Groupe. Il se réunit chaque semaine.



Danièle Kapel-Marcovici
Présidente-directrice générale
du Groupe RAJA



Catherine Cambier
Directrice générale
RAJA Packaging - emballages
et équipements industriels



Nathalie Chapusot
Directrice générale
Marketing et technologies



Alexandre Charpy
Directeur général
Administration et finances



Alain Josse
Directeur général
RAJA Office - fournitures
et équipements de bureau



Brice Kapelusz
Directeur général
opérationnel
RAJA France

Le Comité Stratégique

Ce comité est composé des membres du comité exécutif et des membres de l'ancien conseil d'administration (dissout en 2021 à la suite du changement de forme juridique passant de SA à SAS). Il se réunit 2 fois par an.

Le Comité de Direction RAJA France

Ce comité est composé du Directeur Général Opérationnel de RAJA France, des Directrices et Directeurs opérationnels. Il se réunit 1 fois par mois.

Le Comité de Direction Groupe

Ce comité est composé des membres du Comité Exécutif et des Directrices et Directeurs des filiales du groupe. Il se réunit 2 fois par an, en mars et en septembre.

Missions et Valeurs

Notre mission est d'être le partenaire privilégié des entreprises pour tous leurs achats en emballages, fournitures et équipements. Pour atteindre cet objectif, nous avons toujours placé, depuis la création de la société, la satisfaction de nos clients ainsi que la qualité des produits et des services au cœur de nos enjeux, de notre développement et donc de nos valeurs. Dans ce cadre, les valeurs fondamentales sont partagées par toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du Groupe RAJA :

- ▶ La culture du client,
- ▶ La recherche de l'excellence,
- ▶ La culture du service,
- ▶ L'engagement sociétal,
- ▶ Une politique d'innovation permanente,
- ▶ Le respect de la diversité.

Parties Prenantes

RAJA s'engage auprès de ses différentes parties prenantes par différents biais :

- ▶ Publications sur le site web et sur les réseaux sociaux
- ▶ Participation aux principaux salons professionnels
- ▶ Newsletters
- ▶ Parrainage et valorisation des contributions visant les enjeux socio-économiques et environnementaux développement du territoire
- ▶ Webinaires
- ▶ Réunions régulières avec les partenaires sociaux
- ▶ Site intranet
- ▶ Communication Interne & Externe
- ▶ Convention
- ▶ Entretiens Individuels
- ▶ Charte des Achats Responsables et du Développement Durable
- ▶ Sélection des fournisseurs et analyse des performances en termes de qualité et de coût de service
- ▶ Journées portes ouvertes
- ▶ Médias traditionnels
- ▶ Revue de presse



PRÉSENTATION DE RAJA FRANCE

Chiffres Clés et Activités



278 millions €

de Chiffre d'affaires



101 000

Clients



12 000

Produits disponibles sur stock



715

Collaboratrices et collaborateurs



2

Centres de distribution



60 000 m²

de Stockage



480 000

Commandes livrées en 24/48h



2 150

Fournisseurs

RAJA est le leader en France de la distribution de fournitures et d'équipements d'emballages pour les entreprises. RAJA propose plus de 12 000 produits : boîtes et caisses, pochettes et enveloppes, calage et protection, adhésifs et cerclage, sacherie et conditionnement, étiquetage, films et palettisation, machines et systèmes d'emballage, emballages alimentaires, sacs publicitaires et emballages cadeau. Nous distribuons également une gamme complète de fournitures et d'équipements complémentaires à l'emballage : équipements de stockage et de manutention, équipements de sécurité, produits d'entretien et d'hygiène et fournitures de bureau.

Une gamme de produits disponibles sur stock unique en France et un engagement de livraison rapide en 24/48 heures sont des éléments fondamentaux de notre modèle commercial. Notre stratégie marketing et vente multicanal, la pertinence de notre offre produits, la performance de nos services et l'engagement de nos collaboratrices et collaborateurs ont fait notre succès et notre développement.

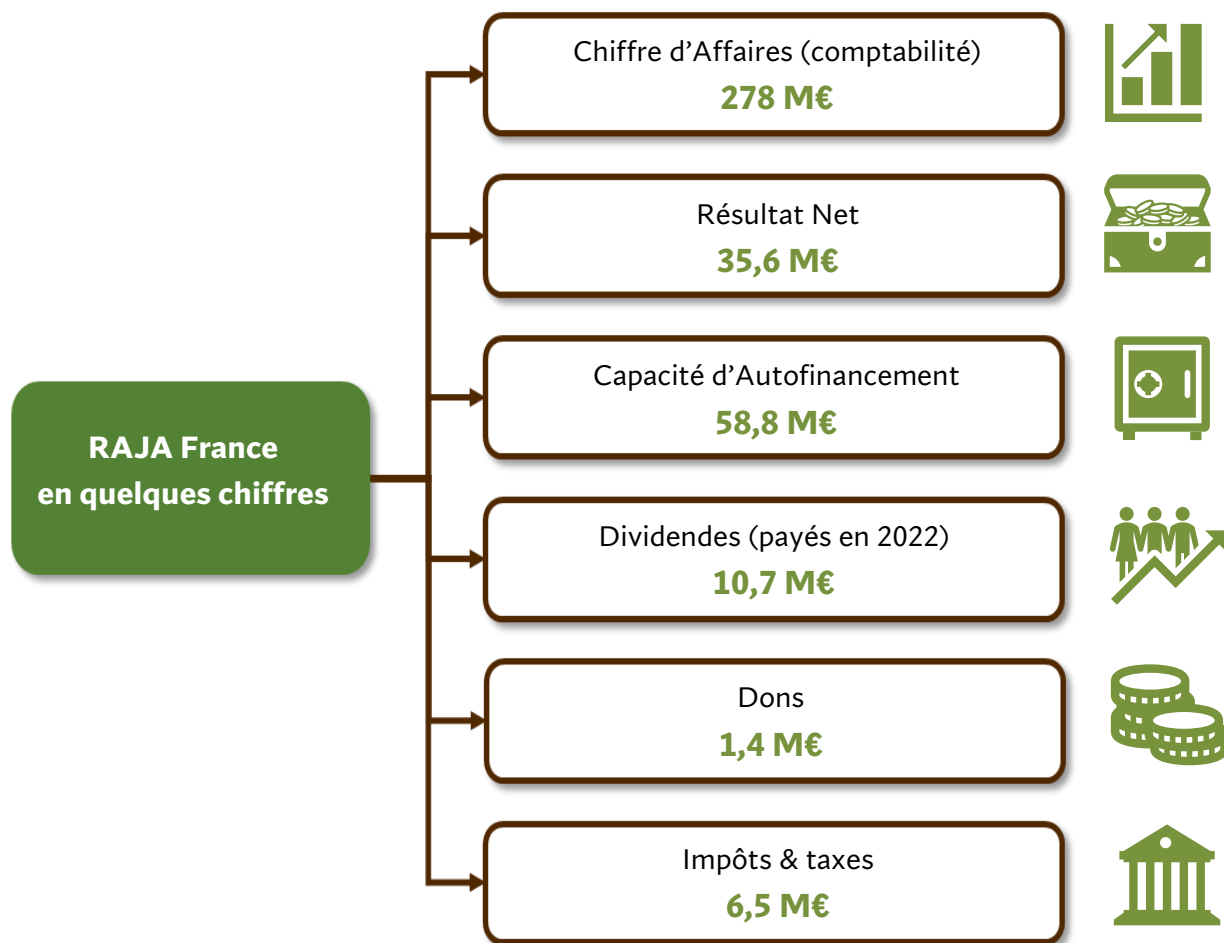
Dans le cadre de son activité, RAJA est rattachée à la convention collective « Distribution & Commerce de Gros des Papiers & Cartons ».



Description du Modèle d'Affaires

RESSOURCES 2022		
Capital Humain	Capital Financier	Surfaces Logistiques
<ul style="list-style-type: none"> Effectif en fin d'exercice : 715 collaboratrices et collaborateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Capitaux en propre : 197 989 M€ 	<ul style="list-style-type: none"> 42 000 m² à Paris Nord 18 000 m² à Sorgues
Partenaires		Produits
<ul style="list-style-type: none"> 2 150 fournisseurs dont 399 fournisseurs de produits destinés à la vente 48 transporteurs 		<ul style="list-style-type: none"> Plus de 12 000 références 87 % des produits que nous vendons sont achetés en Europe Taux de disponibilité des produits : 97,78 % Valeur du stock : 27,4 M€
ACTIVITES & CARACTERISTIQUES		
Achats	Commerce	Supply Chain
<ul style="list-style-type: none"> Sélectionner les meilleurs fabricants et référencer les produits répondant le mieux aux besoins de nos clients Négocier des conditions d'achat compétitives tout en garantissant à nos clients une qualité de produits et une qualité de service optimales 	<ul style="list-style-type: none"> Proposer nos solutions aux clients via les catalogues, sites web et une force de vente sédentaire et terrain Expertise et conseil à nos clients : 65 conseillers commerciaux et 72 technico-commerciaux disponibles pour répondre aux demandes des clients 480 333 Commandes (1 899 commandes / jour) 	<ul style="list-style-type: none"> Approvisionner les stocks de nos produits pour assurer une disponibilité totale Préparer les commandes avec l'objectif d'excellence Livrer les commandes dans le respect de notre promesse commerciale, des engagements pris et de l'environnement
BENEFICES & IMPACTS 2022		
Résultats Financiers	Bénéfices Salariés	Solidarité
<ul style="list-style-type: none"> CA (marchandises) : 278 M€ Résultat opérationnel : 35,6 M€ 	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des compétences et augmentation de l'employabilité via la formation QVT : 126 inscrits à l'association RAJA Sport, pour environ 902 heures, soit un budget de 89 K€ 	<ul style="list-style-type: none"> 110 projets soutenus par la Fondation pour 1 200 K€ versés
Clients	Fournisseurs	Impact Environnemental
<ul style="list-style-type: none"> 101 000 clients Taux de satisfaction globale : 99,5 % 	<ul style="list-style-type: none"> 99 évaluations représentant 70 % du chiffre d'affaires achat par famille de produits 	<ul style="list-style-type: none"> 5 235 MWh d'énergie finale consommée 441 Tonnes de déchets générés sur le site

Création et Partage de Valeur

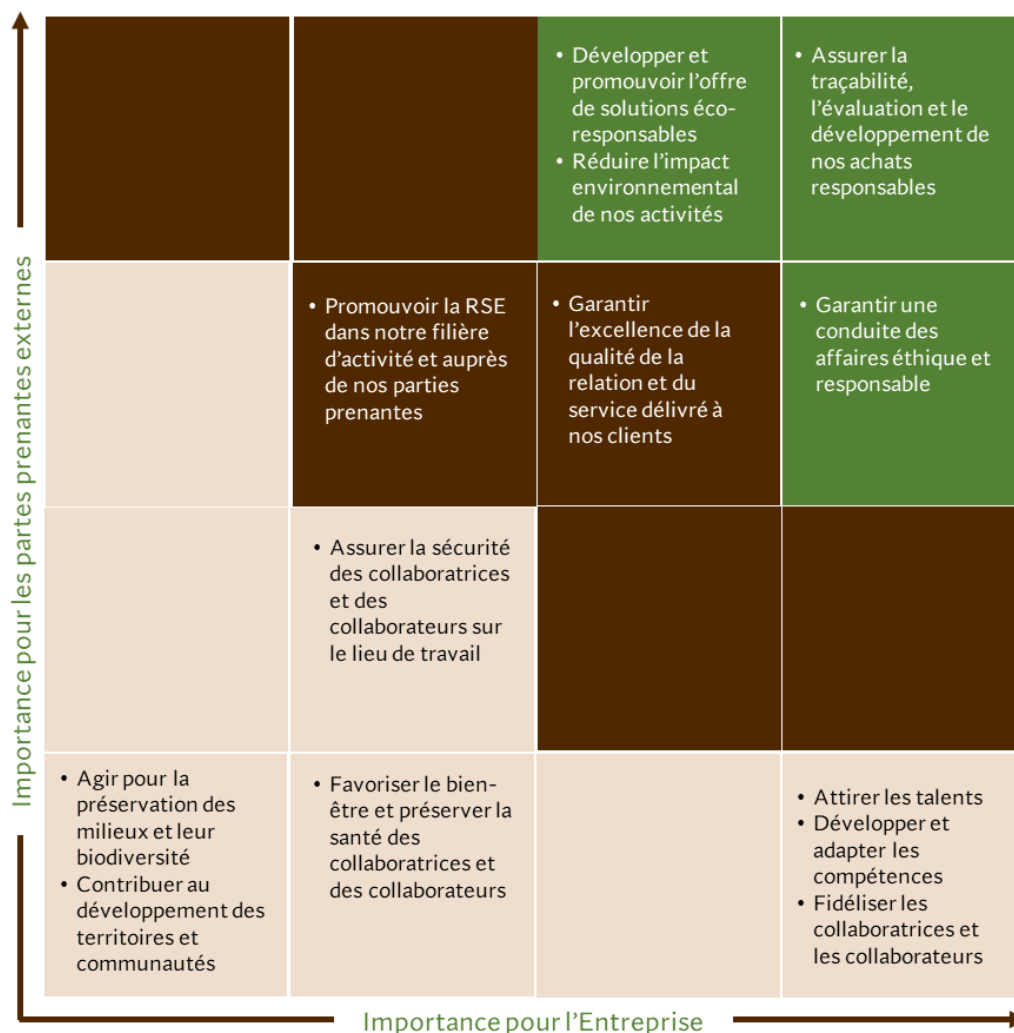


Nous avons fait l'exercice de regarder le partage de la valeur générée par notre activité en 2022, entre les différents acteurs de notre chaîne de valeur, afin de s'assurer que la répartition profite au développement économique durable de chacune d'elles.

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Analyse de Matérialité

L'analyse de matérialité est un exercice d'identification des enjeux pour l'entreprise.



L'analyse de matérialité est menée en trois étapes :

- ▶ L'identification des enjeux liés à l'activité de l'entreprise : le référentiel ISO 26 000 et un benchmark sectoriel ont été utilisés comme base d'enjeux, puis un atelier a été mené sur les sujets manquants ou non applicables, afin d'identifier les enjeux pertinents pour l'entreprise.
- ▶ La hiérarchisation des enjeux du point de vue de la société : des ateliers ont été organisés avec des membres du Comité de Direction.
- ▶ La hiérarchisation des enjeux du point de vue des parties prenantes externes : des entretiens ont été réalisés avec des représentants des principales parties prenantes externes (clients, fournisseurs, prestataires de transport, médias, éco-organismes).

Les enjeux prioritaires sont ceux qui ont la plus forte cotation en interne et en externe (coin supérieur droit de la matrice) :

- ▶ Achats responsables
- ▶ Solutions écoresponsables
- ▶ Qualité de la relation et de service
- ▶ Impact environnemental de nos activités et gestion des ressources
- ▶ Conduite des affaires éthique et responsable
- ▶ Promotion de la RSE auprès des parties prenantes

Analyse des Risques

La transposition de la directive européenne n° 2014/95/UE impose d'identifier les principaux risques extra-financiers. L'analyse de matérialité a servi de données d'entrée pour réaliser une analyse de risques. La matrice des enjeux a été présentée à un Comité de Direction restreint, qui a identifié les risques prioritaires suivants :

- ▶ Achats responsables : une politique d'achats qui manquerait d'exigence sur des critères environnementaux, de qualité et de performance économique risquerait de remettre en cause la qualité de notre offre produits, ou le respect de la réglementation française ou européenne.
- ▶ Solutions écoresponsables : une offre de produits et de services qui ne répondrait pas aux critères d'écoresponsabilité risquerait de dégrader l'empreinte environnementale de notre activité, et ne répondrait pas aux demandes croissantes de nos clients de solutions alternatives écologiques.
- ▶ Evaluation de nos fournisseurs suivant les spécificités métier en prenant en considération les aspects sociétaux et environnementaux par le biais de questionnaires et de grille de critères
- ▶ Qualité de la relation et du service : une dégradation de la qualité de la relation client et du service provoquerait l'insatisfaction de nos clients et donc une diminution de notre clientèle.
- ▶ Impact environnemental de nos activités : au-delà des risques directs liés au changement climatique (phénomènes météorologiques comme des inondations, etc.), la dégradation de l'impact environnemental des entreprises françaises les exposerait à des réglementations restrictives sur les consommations d'énergie et sur les émissions de CO₂ (taxe carbone), avec le risque de dégrader leur image auprès de leurs partenaires notamment les clients.
- ▶ Conduite des affaires éthique et responsable : la corruption, la concurrence déloyale, le non-respect des réglementations et législations des entreprises, et autres formes d'absence d'éthique dans les affaires peuvent provoquer des conséquences judiciaires et financières, et ternir l'image de l'entreprise.
- ▶ Engagement sociétal : en cas d'insuffisance de communication sur notre engagement sociétal, nous raterions l'opportunité de valoriser l'image de l'entreprise auprès de nos partenaires et clients. Il s'agit donc de faire de la RSE un avantage concurrentiel.
- ▶ Investissement dans nos ressources humaines : une mauvaise gestion des talents pourrait provoquer une non-adéquation des compétences aux besoins de l'entreprise, un manque d'attractivité de l'entreprise, une fidélisation insuffisante des salariés.
- ▶ Sécurité au travail : une dégradation de la sécurité dans l'entreprise exposerait à un risque d'accidents graves et de décès, donc de risque opérationnel, de risque financier et de risque de dégradation de l'image de l'entreprise.

Correspondances et Exclusions

Avec la transposition de la Directive Européenne 2014/95/UE par l'Ordonnance 2017-1180 du 19 juillet 2017 et le Décret 2017-1265 du 9 août 2017, les sociétés concernées par l'obligation de reporting doivent publier des « informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit, à ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés, aux actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités et aux mesures prises en faveur des personnes handicapées » (article L.225-102-1 du Code de Commerce).

Ces informations se doivent donc d'être des données d'entrée obligatoires de l'analyse de matérialité qui a été réalisée.

Ci-après sont présentées les correspondances avec les sujets priorisés et les exclusions :

- ▶ Changement climatique : traité au sein des sujets « solutions écoresponsables » pour l'impact environnemental de nos produits et de leur utilisation par nos clients.
- ▶ Engagements sociétaux en faveur du Développement Durable : traité au sein du sujet « Promotion de la RSE auprès des parties prenantes ».
- ▶ Économie circulaire : traité au sein du sujet « solutions écoresponsables ».
- ▶ Lutte contre le gaspillage alimentaire, lutte contre la précarité alimentaire, respect du bien-être animal, alimentation responsable, équitable et durable : RAJA n'ayant pas une activité agro-alimentaire et ne gérant pas de restauration d'entreprise, ce sujet n'est pas considéré comme un enjeu matériel.
- ▶ Accords collectifs conclus et impact sur la performance économique de l'entreprise et sur les conditions de travail des salariés, lutte contre les discriminations, promotion des diversités et mesures prises en faveur des personnes handicapées : traité au sein du sujet « gestion des talents ».

RAJA n'étant pas une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, nous ne sommes pas soumis à l'obligation de publier des informations « quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale » (article L.225-102-1 du Code de Commerce).

Nous présentons cependant des éléments au sein du sujet « gestion des affaires éthique et responsable ».

PROMOTION DES INITIATIVES RSE

Politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)

Notre volonté est d'être le partenaire responsable privilégié des entreprises pour tous les achats en emballages, fournitures et équipements, partout en Europe, et notre ambition est d'agir comme un acteur majeur de la transition écologique. Nous plaçons au cœur de nos enjeux, de notre développement et de nos valeurs, la satisfaction de nos clients, la qualité de nos produits et l'excellence de nos services, ainsi que notre engagement sociétal et en faveur du développement durable.

En qualité de distributeur, nous apportons à nos clients des solutions qui répondent à leurs besoins et leur permettent d'améliorer leur efficacité opérationnelle et de réduire leurs coûts, tout en limitant leur impact sur l'environnement. Nous collaborons avec nos fournisseurs pour trouver des solutions innovantes, efficaces et plus écologiques.

Nous développons notre Groupe en privilégiant le management par la confiance et la proximité, le respect de la diversité, et la transmission à nos collaboratrices et collaborateurs de nos valeurs d'excellence, de solidarité et de collaboration. Nous veillons au bien-être et à la sécurité de nos collaboratrices et collaborateurs, nous donnons du sens à leurs missions quotidiennes en les impliquant dans les engagements pris par l'entreprise.

La démarche RSE de RAJA s'articule autour de six axes :

1. Lutter contre le réchauffement climatique en décarbonant nos produits et nos activités

- ▶ En travaillant avec nos fournisseurs pour continuer à décarboner les produits que nous distribuons
- ▶ En agissant pour mesurer et réduire les émissions de CO₂ de toutes nos activités, ex : entreposage et transport de marchandises, déplacements des salariés et activités digitales
- ▶ En sensibilisant nos collaboratrices et collaborateurs par la mise en place d'un plan de sobriété énergétique dans le groupe
- ▶ En réalisant une veille constante sur les produits et les technologies moins émetteurs de CO₂, afin de les référencer et les diffuser

2. Continuer à développer des produits toujours plus innovants et plus éco-responsables

- ▶ En travaillant en partenariat avec nos fournisseurs et en collaboration avec nos clients pour proposer des produits plus innovants et toujours plus éco-responsables
 - ▶ En continuant d'obtenir de nombreux prix nationaux et internationaux récompensant notre capacité d'innovation responsable (produits distribués et sites web)
 - ▶ En veillant à réduire l'impact de nos produits et services sur l'Environnement, en mettant en place une organisation logistique et des supports de vents responsables
 - ▶ En effectuant une veille active au niveau des médias et des salons spécialisés
-

3. Développer nos achats responsables et éthiques

(pour mieux répondre, entre autres, aux attentes RSE de nos clients)

- ▶ En intégrant des critères RSE et éthiques dans la cotation, la sélection et les contrats avec nos fournisseurs
- ▶ En évaluant régulièrement les pratiques RSE et éthiques de nos fournisseurs
- ▶ En fidélisant sur le long terme et dans nos filiales les fournisseurs les plus responsables
- ▶ En formant régulièrement nos acheteurs à la RSE
- ▶ En encourageant nos fournisseurs, nos collaborateurs et autres parties prenantes à répondre aux attentes de nos clients en matière de RSE
- ▶ En intégrant les réponses aux attentes RSE de nos clients dans le parcours de l'expérience client

4. Préserver l'Environnement sur nos sites et dans nos activités

(en plus de lutter contre le réchauffement climatique)

- ▶ En prévenant et réduisant l'impact environnemental de nos différentes activités, et en diffusant les bonnes pratiques
- ▶ En réduisant notre consommation d'énergie fossile, d'eau et de matières mais aussi la production de déchets, émissions de polluants dans les milieux, le bruit et l'artificialisation des sols lorsque cela est possible et en encourageant les énergies renouvelables, la valorisation des déchets, l'augmentation de la durée de vie des produits et leur réutilisation

5. Agir sur l'équité sociale et sociétale au quotidien

- ▶ En agissant tous les jours pour prévenir et combattre la discrimination et le harcèlement et s'assurer de l'équité de traitement entre les collaboratrices et les collaborateurs
- ▶ En favorisant la qualité de vie, la santé et la sécurité au travail par de la prévention, en encourageant le dialogue social et en formant les collaborateurs pour leur permettre de travailler de manière optimale
- ▶ En prévenant les risques professionnels et en mettant en œuvre des actions pour les éliminer ou les réduire
- ▶ En soutenant et en participant aux projets de la Fondation RAJA-Danièle Marcovici qui œuvre à travers des associations locales à améliorer l'autonomisation des femmes et à faire respecter leurs droits dans le monde

6. Contribuer à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD)

- ▶ En agissant au quotidien pour respecter les 10 principes du Pacte Mondial auquel RAJA a adhéré
 - ▶ En adhérant au réseau CSR Europe pour pouvoir être pro-actif et agir au mieux sur ces objectifs à l'échelle européenne
 - ▶ En faisant évaluer la démarche RSE de nos filiales européennes par un tiers indépendant
 - ▶ En respectant les exigences RSE européennes et nationales des pays où nous sommes implantés
 - ▶ En plaçant l'éthique et la lutte contre la corruption au cœur de notre modèle d'affaires
 - ▶ En sensibilisant et formant nos collaborateurs à la RSE et en les aidant à atteindre nos objectifs ambitieux
-

Adhésion au Réseau CSR Europe

Fin 2022, RAJA a rejoint CSR Europe, un réseau de 10 000 entreprises et organisations européennes qui promeut le déploiement concret de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) au moyen du partage des connaissances et des meilleures pratiques.



Fondé en 1995 et basé à Bruxelles, CSR Europe associe des entreprises et des organisations à but non lucratif : ONG, syndicats, institutions académiques ou gouvernementales.

CSR Europe poursuit quatre objectifs principaux :

- ▶ Améliorer l'intégration de la RSE dans le business model et le management des entreprises
- ▶ Devenir un réseau d'affaires leader en matière de bonnes pratiques RSE
- ▶ Être une plateforme de collaboration avec l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la RSE et un catalyseur de l'innovation responsable
- ▶ S'engager avec l'Union européenne sur la politique à mener pour atteindre les objectifs mondiaux du développement durable

RAJA est la première entreprise de son secteur à rejoindre les 35 membres principaux de CSR Europe. Ce grand réseau européen accompagne les entreprises et leurs écosystèmes dans la mise en œuvre de la responsabilité sociétale des entreprises. Notre adhésion s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie RSE 2023-2027 différenciante.

En tant que membre de CSR Europe, RAJA s'emploiera à contribuer à la décarbonation des secteurs de la distribution et du e-commerce au niveau européen. Il aidera ses clients à améliorer leur performance RSE et encouragera ses fournisseurs à répondre aux défis de la société civile.

Adhésion à la Charte EcoWatt

Porté par RTE et l'ADEME, EcoWatt est un dispositif citoyen qui permet aux Français, entreprises et collectivités d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.



Réduire et/ou décaler sa consommation électrique. C'est l'engagement pris par RAJA en devenant partenaires d'EcoWatt, « la météo de l'électricité ». Fin 2022, RAJA a officialisé son engagement auprès de RTE en signant la charte EcoWatt qui prévoit l'adoption des bons gestes des alertes rouges sur le réseau électrique, afin d'éviter les coupures ou d'en réduire la durée.

Dans ce cadre, RAJA est devenu un relais essentiel pour déployer des bonnes pratiques en matière de consommation d'électricité à différents titres :

- ▶ En tant qu'employeur par des actions de sensibilisation auprès de leurs salariés, partenaires, fournisseurs
- ▶ En tant que relais du signal Ecowatt vers leurs clients
- ▶ En tant que consommateur responsable via des actions concrètes de modération ou de décalage de leur consommation d'électricité

Adhésion au Global Compact des Nations Unies

Lancé en 2000, le Pacte Mondial est une initiative des Nations unies visant à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir plusieurs principes relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

En adhérant au Pacte Mondial des Nations Unies en 2020, RAJA s'est engagée à promouvoir cette initiative internationale et les 10 principes qui en découlent :

DROITS DE L'HOMME

- ▶ Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme
- ▶ Veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme



NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

- ▶ Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- ▶ Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- ▶ Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- ▶ Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession



ENVIRONNEMENT

- ▶ Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
- ▶ Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- ▶ Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- ▶ Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Les 10 principes du Global Compact des Nations Unies sont dérivés de :

- ▶ La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- ▶ La Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail
- ▶ La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement
- ▶ La Convention des Nations Unies contre la corruption.

Communication sur le Progrès



En 2022, RAJA a publié sa première Communication sur le Progrès (COP) au titre de l'exercice 2021.

Ce rapport détaille les activités et actions menées sur les 4 thèmes du Global Compact :

- ▶ Droits Humains
- ▶ Normes Internationales du Travail
- ▶ Environnement
- ▶ Lutte contre la Corruption

ainsi que les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies concernés.

REALISATIONS EN FAVEUR DES DROITS HUMAINS ET AU REGARD DES NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

- ▶ Nouvelle Politique des Ressources Humaines
- ▶ Renouvellement des Accords en Partenariat avec les Partenaires Sociaux
- ▶ Association RAJA Sport
- ▶ Obtention du Label Entreprise Engagée pour la Diversité
- ▶ Renouvellement de notre Engagement en Faveur de la Diversité
- ▶ Campagne de Sensibilisation en Faveur du Handicap
- ▶ Egalité Professionnelle entre les Femmes et les Hommes
- ▶ Actions de la Fondation RAJA-Danièle Marcovici en Faveur des Droits des Femmes



RÉALISATIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- ▶ Introduction des 10 Principes du Pacte Mondial et de la RSE dans la Charte des Achats Responsables et du Développement Durable
- ▶ Réduction de l'Impact Environnemental de nos Produits
- ▶ Promotion des Produits Innovants et Eco-Responsables

- ▶ Organisation Logistique Responsable
- ▶ Plan de Sobriété Énergétique & Adhésion à la Charte Ecowatt
- ▶ Réduction & Valorisation de nos Déchets
- ▶ Label EcoVadis & Certification ISO 14001
- ▶ Actions de la Fondation RAJA-Danièle Marcovici en Faveur de l'Environnement
- ▶ Actions en Faveur de la Transition Ecologique



REALISATIONS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- ▶ Programme de Conformité Anti-Corruption incluant :
 - ▶ Le Code de conduite Anti-Corruption
 - ▶ La Cartographie des Risques de Corruption
 - ▶ Le Dispositif d'Alerte Ethique



En 2023, RAJA France publiera sa deuxième Communication sur le Progrès (COP) au titre de l'exercice 2022 qui détaillera les activités et actions menées sur les 4 thèmes du Global Compact et sur les Objectifs de Développement Durable.

Objectifs de Développement Durable

Les actions de mécénat de RAJA en soutien de la Fondation RAJA-Danièle Marcovici contribuent aux Objectifs de Développement Durable de l'agenda 2030. En 2022 plusieurs actions ont été menées sur 15 des 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies :



ODD n°1 : Eliminer l'extrême pauvreté dans le monde entier

- ▶ Actions de la Fondation RAJA-Danièle Marcovici
- ▶ Soutien à des Associations



ODD n°2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

- ▶ Actions de la Fondation RAJA-Danièle Marcovici
- ▶ Soutien à des Associations



ODD n°3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

- ▶ Actions de la Fondation RAJA-Danièle Marcovici
- ▶ Actions pour la Qualité de Vie au Travail des collaboratrices et des collaborateurs de RAJA
- ▶ Mise en place de politiques Santé & Sécurité au Travail et de prévention des risques professionnels
- ▶ Protection de la santé du consommateur en communiquant de manière transparente sur la composition des produits en mettant à disposition des fiches de données sécurité



ODD n°4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- ▶ Actions de la Fondation RAJA-Danièle Marcovici
- ▶ Mise en œuvre d'un plan de développement des compétences



ODD n°5 : Parvenir à l'égalité des sexes en autonomisant les femmes et les filles

- ▶ Actions de la Fondation RAJA-Danièle Marcovici
- ▶ Lutte contre la discrimination sous toutes ses formes
- ▶ Index d'égalité entre les Hommes et les Femmes
- ▶ Engagements en faveur de la diversité



ODD n°7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

- ▶ Projet d'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du Siège de RAJA

ODD n° 8 : Favoriser une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



- ▶ Actions de la Fondation RAJA-Danièle Marcovici
- ▶ Croissance économique
- ▶ Inclusion des personnes en situation de handicap
- ▶ Mise en œuvre d'un plan de développement des compétences
- ▶ Partage de la valeur
- ▶ Politiques intégrant l'abolition du travail des enfants et le travail forcé

ODD n° 9 : Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation



- ▶ Rénovation des sites existants et construction de nouveaux sites en mettant en œuvre des innovations techniques résilientes (énergies renouvelables) pour la protection de l'environnement
- ▶ Promotion des produits innovants et éco-responsables

ODD n° 10 : Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre



- ▶ Lutte contre la discrimination sous toutes ses formes
- ▶ Index d'égalité entre les Hommes et les Femmes
- ▶ Engagements en faveur de la diversité
- ▶ Inclusion des personnes en situation de handicap

ODD n° 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



- ▶ Actions en faveur de la mobilité durable
- ▶ Promotion des déplacements à vélo ou du co-voiturage
- ▶ Installations de bornes de rechargement pour les véhicules hybrides rechargeables et électriques

ODD n° 12 : Établir des modes de consommation et de production durables



- ▶ Référencement de produits labellisés issus de l'économie circulaire
- ▶ Signature de la Charte des Achats Responsables et du Développement Durable et du Code de Conduite des Fournisseurs, conformes au respect du droit du travail et à la dignité des personnes, au respect des lois et des règlements applicables, à la fabrication des produits écologiquement durables
- ▶ Augmentation de la gamme de produits éco-responsables
- ▶ Achat de produits en Europe par le biais de fournisseurs européens
- ▶ Réduction de l'impact environnemental de nos produits



ODD n° 13 : Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts en régulant les émissions et en promouvant le développement des énergies renouvelables

- ▶ Réduction de l'impact environnemental de nos activités
- ▶ Logistique responsable
- ▶ Economie circulaire
- ▶ Réduction de nos émissions de gaz à effet de serre



ODD n° 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

- ▶ Réduction des consommations de matières premières vierges pour les produits papier / carton / pulpe, labels FSC® et PEFC®
- ▶ Vente de produits labellisés & éco-responsables
- ▶ Economie circulaire



ODD n° 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

- ▶ Conduite éthique des affaires
- ▶ Programme de conformité anti-corruption



ODD n° 17 : Renforcer les moyens de mise en œuvre et redynamiser le partenariat mondial pour le développement durable

- ▶ Actions de la Fondation RAJA-Danièle Marcovici
- ▶ Soutien d'Associations

OBJECTIFS  **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Fondation RAJA-Danièle Marcovici

La Fondation RAJA-Danièle Marcovici a été créée en 2006 à l'initiative de Danièle Kapel Marcovici, Présidente Directrice Générale du Groupe RAJA. Placée sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation développe des partenariats avec des associations françaises qui se mobilisent sur le terrain, partout dans le monde, en faveur de l'émancipation des femmes et de l'amélioration de leurs conditions de vie.



GOVERNANCE DE LA FONDATION

La gouvernance de la Fondation est assurée par un Comité Exécutif composé de représentant(e)s du Groupe RAJA d'une part, et de personnes expertes sur les axes d'intervention de la Fondation d'autre part. Ce comité a pour mission de définir les orientations stratégiques de la Fondation, de sélectionner les projets qu'elle soutient et de participer à des événements solidaires.

Une responsable du groupe Agence française de développement (AFD), établissement public mettant en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale et contribuant à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD), a rejoint le Comité Exécutif de la Fondation en février 2022.

PARTENARIATS & ADHESIONS

La Fondation RAJA Danièle Marcovici est membre :

Fondation de France

Forte de plus de 50 ans d'expérience, la Fondation de France est le premier réseau de philanthropie en France. Elle réunit fondateurs, donateurs, experts bénévoles, salariés et des milliers d'associations, tous engagés et portés par la volonté d'agir. La Fondation RAJA-Danièle Marcovici a été créée sous l'égide de la Fondation de France.

Centre Français des Fonds et Fondations



Créé en 2002, le Centre Français des Fonds et Fondations réunit plus de 300 membres. Au-delà de leur diversité d'action, de statut, de mode opératoire, ces fonds et Fondations partagent des valeurs et des missions communes autour desquelles elles souhaitent se rassembler. Le CFF a pour mission d'aider à la connaissance du secteur philanthropique, d'en favoriser le développement et d'en représenter les intérêts communs au bénéfice de l'intérêt général.

Admical

Association reconnue d'utilité publique fondée en 1979, Admical a pour mission de donner aux entreprises et aux entrepreneurs l'envie et les moyens d'affirmer et de concrétiser leur rôle sociétal grâce au mécénat. Elle représente un réseau



de près de 200 adhérents, qu'elle accompagne dans la gestion de leur politique de mécénat sur le plan stratégique, juridique et fiscal.

Charte du Mécénat



La Fondation RAJA-Danièle Marcovici est signataire de la Charte du Mécénat d'entreprise de l'Admical, qui rassemble plus de 480 acteurs du mécénat d'entreprise autour d'une vision commune du mécénat, de son éthique et de ses valeurs.

Coalition Française des Fondations pour le Climat

Lancée en novembre 2020 à l'initiative du Centre Français des Fonds et Fondations, la Coalition Française des Fondations pour



Coalition française
des fondations pour le Climat

le Climat (CFFC) rassemble et mobilise les acteurs de la philanthropie sur les enjeux climatiques. L'objectif est de créer un mouvement philanthropique national sur les questions liées au dérèglement climatique en accompagnant les Fondations et fonds dans leur prise de conscience de ces enjeux, ainsi que dans la mise en place de stratégies opérantes. Elle compte déjà 67 organisations, dont la Fondation RAJA-Danièle Marcovici, signataire du manifeste.

PROJETS ASSOCIATIFS EN FAVEUR DE L'EMANCIPATION DES FEMMES

La Fondation soutient financièrement des projets sur ses 4 domaines d'intervention :

- ▶ Défendre les droits des femmes et lutter contre les violences faites aux femmes.
- ▶ Renforcer l'éducation et l'égalité des chances.
- ▶ Soutenir l'insertion professionnelle et les droits économiques des femmes.
- ▶ Soutenir les actions des femmes pour l'environnement.

Ces missions s'inscrivent directement en ligne avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs de développement durable (ODD) – adopté en 2015 par les États membres de l'Organisation des Nations Unies – pour engager le monde sur une voie durable et résiliente.

110 projets soutenus dont 56 projets au titre de la « Lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles », 22 projets « Education et leadership », 14 projets « Insertion professionnelle et droits économiques », 18 projets liés aux « Actions des femmes pour l'environnement ». Sur les projets financés hors de France, 36 sont en Europe, 15 en Afrique, 4 en Asie et 3 en Amérique latine.

Sur les 110 projets financés par la fondation en 2022, 29 ont été sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets mené entre le 1er décembre 2021 et le 16 janvier 2022.

Afin d'offrir une plus grande sécurité financière aux associations, l'enveloppe dédiée aux projets pluriannuels a significativement augmenté en 2022 pour atteindre un tiers du budget de la fondation. En 2022, la fondation a renouvelé son soutien financier à 12 projets et pris 14 nouveaux engagements de financement pluriannuels.

Lutter contre les Violences faites aux Femmes et aux Filles

La Fondation combat les discriminations, les violences physiques, sexuelles et psychologiques faites aux femmes et aux enfants en soutenant des projets de prévention, d'accompagnement et de reconstruction des victimes de violences de genre.



Les Chiffres Clés 2022 :

163 652 bénéficiaires dont 130 912 femmes victimes de violences accompagnées, notamment via le numéro d'écoute national de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, 30 340 personnes dans le cadre des actions de sensibilisation du grand public et 2 400 professionnelles formées.

56 projets soutenus dont 52 en Europe, 2 en Afrique et 2 en Asie

Renforcer l'Education et le Leadership des Femmes

En combattant les exclusions et les discriminations et en encourageant le leadership des femmes, les projets soutenus par la Fondation permettent la scolarisation des jeunes filles et favorisent l'accès aux services sociaux essentiels aux femmes qui en sont privées.



Les Chiffres Clés 2022 :

316 794 bénéficiaires dont 8 494 jeunes filles et femmes scolarisées ou ayant renforcé leur leadership et 308 300 personnes sensibilisées à l'égalité femmes-hommes.

22 projets soutenus dont 13 en Europe, 5 en Afrique et 4 en Asie

Soutenir l'Insertion Professionnelle et les Droits Economiques des Femmes

En France et dans le monde, la Fondation entend offrir la possibilité aux femmes d'être indépendantes et autonomes financièrement, de subvenir aux besoins de leurs familles et de s'insérer pleinement dans la société.



Les Chiffres Clés 2022 :

880 bénéficiaires d'une formation professionnelle ou d'un accompagnement à l'emploi leur permettant d'augmenter ou de diversifier leurs revenus. L'insertion professionnelle de ces femmes bénéficie indirectement à 8 687 personnes de leur entourage.

14 projets soutenus dont 7 en Europe, 4 en Afrique et 3 en Asie

Programme « Femmes & Environnement »

La Fondation RAJA-Danièle Marcovici participe à la préservation des ressources naturelles, la mise en place de solutions concrètes, et la valorisation du rôle majeur des femmes.



Par l'intermédiaire d'appels à projet, la Fondation RAJA-Danièle Marcovici soutient financièrement des projets promouvant le rôle et les actions des femmes dans la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques : promotion de pratiques agricoles durables, d'accès à l'énergie durable, de gestion des ressources naturelles, de gestion des déchets, ou promotion de l'entrepreneuriat « vert ». Elle porte une attention spécifique aux femmes porteuses d'innovations et de stratégies d'adaptation pour préserver les ressources naturelles et la biodiversité.



Depuis 2015, la Fondation et le Groupe RAJA renforcent leur engagement grâce au programme d'actions « Femmes & Environnement ». Vaste opération semestrielle de produits-partage, le programme d'actions « Femmes & Environnement » est conduit par RAJA France et 12 sociétés européennes du Groupe (Belgique, Pays-Bas, Autriche, Angleterre, Italie, Espagne, Pologne, Suisse). Pour chaque achat réalisé par un client parmi une sélection de produits écoresponsables, RAJA France ou l'une des sociétés participant au programme verse 1 € à la Fondation. L'ensemble des fonds collectés sont alloués à des projets associatifs soutenant des initiatives portées par des femmes pour une transition environnementale durable.

Reconduit tous les 6 mois, le programme permet d'impliquer les collaboratrices et collaborateurs, les fournisseurs et les clients du Groupe RAJA. Ces derniers peuvent réaliser des achats solidaires, et découvrir les projets associatifs soutenus via cette opération dans les pages du catalogue général RAJA, qui paraît en mars et septembre, et sur les sites internet de l'entreprise et de la Fondation RAJA-Danièle Marcovici.

Les Chiffres Clés 2022 :

940 649 bénéficiaires dont 6 949 femmes dont les actions de lutte contre le réchauffement climatique ont été renforcées, et 933 700 personnes dans le cadre des actions de plaidoyer et de sensibilisation menées par la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique.

18 projets soutenus dont 6 en Europe, 4 en Afrique, 5 en Asie et 3 en Amérique du Sud



FONDS D'URGENCE DE LA FONDATION RAJA-DANIELE MARCOVICI

Le fonds d'urgence de la fondation, dont la création a été annoncée à l'occasion de ses 15 ans en Novembre 2021, est destiné à soutenir des associations œuvrant en faveur des femmes et dont les besoins sont prioritaires et immédiats.

Agissez pour l'Ukraine :
Soutenez le fonds d'urgence de la
Fondation RAJA-Danièle Marcovici
[en cliquant ici](#)



Toujours dans le cadre de la guerre en Ukraine, le fonds d'urgence a soutenu 3 associations de défense des droits des femmes en Pologne, Roumanie et en Hongrie.

En Pologne et en Roumanie, la fondation a soutenu l'association Actions Santé Femmes, qui a déployé des unités mobiles aux frontières avec l'Ukraine pour les femmes réfugiées enceintes.



En Hongrie, la fondation a soutenu les associations EMMA et Patent, qui ont mis en place un accompagnement global de la santé sexuelle et reproductive des femmes réfugiées, et notamment des femmes de la communauté rom.



À la suite de la prise de pouvoir des Talibans en août 2021 en Afghanistan, les jeunes filles ne peuvent plus étudier à partir de 12 ans. En 2022, la fondation a également soutenu l'association FemAid, qui met en place des cours clandestins à destination des jeunes filles de 12 à 18 ans dans différentes parties du pays. L'association propose également des cours de niveau universitaire en ligne, en dari.

FemAid

IMPLICATION DES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS RAJA

La Fondation RAJA Danièle Marcovici a également pour mission de sensibiliser les collaboratrices et collaborateurs de l'entreprise à son action, tout en leur proposant de s'engager à ses côtés.

Lancé en 2013, le programme RAJA People propose différents modes d'implication leur permettant de soutenir à leur niveau des projets en faveur des femmes :



Micro-Don

Grâce à un système d'arrondi sur salaire, chaque collaboratrice et collaborateur a la possibilité d'effectuer un don mensuel de quelques centimes à plusieurs euros au profit de la Fondation. Ces dons sont doublés par RAJA et réunis dans le Fonds des collaborateurs. Une fois par an, les collaboratrices et collaborateurs donateurs sont invités à voter afin de désigner les associations qui recevront le Prix RAJA People et les dons collectés tout au long de l'année.

Porter des Projets Associatifs : le Parrainage

Les collaboratrices et collaborateurs qui identifient une initiative intéressante en faveur des femmes peuvent la recommander à la Fondation, qu'ils soient membres ou non de l'association portant le projet. Si celui-ci répond aux critères d'éligibilité, la marraine ou le parrain est ensuite invité par la Fondation à participer au processus de sélection et au suivi du projet, si toutefois il est soutenu.

Participer aux Activités Organisées par la Fondation

Tout au long de l'année, la Fondation propose des événements ponctuels et variés (notamment autour de la Journée Internationale des Droits des Femmes le 8 mars, et de la Journée Internationale de Lutte contre les Violences faites aux Femmes le 25 novembre), afin de permettre aux collaboratrices et collaborateurs de découvrir ses actions, de rencontrer les associations qu'elle soutient, et d'agir à leur niveau en faveur des Droits des femmes.

Remise des Prix RAJA People

En Juin 2022, Sophie Pouget, Déléguée Générale de la fondation RAJA Danièle Marcovici a remis les Prix RAJA People à 2 associations au nom des 200 micro-donatrices et micro-donateurs de RAJA.

Ces derniers ont voté pour récompenser 2 projets associatifs, l'un en France et l'autre à l'international, qui ont reçu chacun la moitié des dons collectés tout au long de l'année : **12 926 €** soit **6 463 €** par association.



Partenariat avec le Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême

Depuis 2018, RAJA est la partenaire principale du Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême. En s'unissant à ce Festival, RAJA s'est engagée en faveur d'un partenariat de nature à la fois artistique, économique et écologique au service du public et des amateurs de bande dessinée.

RAJA s'est engagé auprès du Festival afin d'agir ensemble à la mise en place progressive d'une démarche éco-responsable de l'organisation de l'événement en positionnant le carton, matériau emblématique d'emballage, au cœur de la manifestation avec la réalisation de mobilier, stands et scénographies d'exposition en carton.

ENGAGEMENT CULTUREL ET ECO-RESPONSABLE

RAJA est quotidiennement aux côtés d'acteurs de l'écosystème de la bande dessinée (éditeurs, libraires...) afin de leur permettre d'emballer, protéger et expédier leurs livres et de les faire voyager en toute sécurité, avant qu'ils ne fassent eux même voyager leurs lecteurs. Le Festival est une occasion unique de valoriser ces solutions, mais aussi de faire découvrir les usages innovants du carton, matériau naturellement écologique.

ECO-FAUVE RAJA

A l'occasion de renouvellement de ce partenariat en 2022 pour trois années supplémentaires, RAJA a pris un nouvel engagement fort, avec le parrainage d'un nouveau prix officiel du Festival, l'Eco-Fauve RAJA. Ce prix a pour objectif de mettre en avant et de valoriser des autrices et des auteurs de plus en plus nombreux à aborder la thématique du développement durable.



ESPACE ECO-FAUVE RAJA



Afin d'affirmer leur volonté commune de valoriser les bandes dessinées traitant des enjeux écologiques, le Festival et RAJA ont présenté aux festivaliers de la 49ème édition, dans un espace dédié, l'Espace RAJA, les livres concourant pour l'attribution de l'Eco-Fauve RAJA 2022.

Ouvert à toutes et tous, ce lieu a accueilli festivaliers, autrices, auteurs, éditeurs, groupes scolaires... pour des séances de dédicaces, de lectures, des ateliers etc.

En écho aux problématiques évoquées par les ouvrages proposés aux festivaliers, cet espace a été scénographié avec des matériaux recyclables : bibliothèques, tables, chaises et autres panneaux en carton !

Evaluation de notre Performance RSE

En 2022, RAJA France a réalisé sa première évaluation sur la plateforme EcoVadis et en obtenant le score de 72/100 a reçu la médaille d'or pour sa performance RSE.

Ce résultat reflète l'engagement de toute l'entreprise pour continuellement améliorer ses performances RSE jugées par EcoVadis comme avancées.

Ce score positionne RAJA France dans le top 1% des entreprises évaluées par EcoVadis dans son secteur d'activité au niveau mondial.



EXCELLENCE DE QUALITÉ DE LA RELATION ET DU SERVICE À NOS CLIENTS

Satisfaction des Attentes de nos Clients

RAJA, en tant que membre de la FEVAD (Fédération e-commerce et vente à distance), s'engage à respecter l'ensemble des règles contenues dans le Code Professionnel de la FEVAD, appelé également « Charte Qualité ». RAJA s'engage ainsi à :



ENGAGEMENT n°1 – Être identifiable

L'entreprise adhérente de la FEVAD s'engage à être identifiable facilement auprès des consommateurs via la mise en place d'informations claires sur son site internet, dans son catalogue, etc, permettant ainsi une identification complète.

ENGAGEMENT n°2 – Être loyal

L'entreprise adhérente de la FEVAD s'engage à respecter les obligations d'informations inhérentes à son activité vis-à-vis des consommateurs. Les principes de loyauté et de diligence professionnelle sont la pierre angulaire du respect des droits et obligations vis-à-vis des consommateurs.

ENGAGEMENT n°3 – Sécuriser le paiement

L'entreprise adhérente de la FEVAD s'engage à mettre en place les moyens nécessaires pour sécuriser les paiements afin de renforcer la confiance des consommateurs lors de cette étape importante de la commande.

ENGAGEMENT n°4 – Disposer d'un service client accessible

L'entreprise adhérente de la FEVAD s'engage à mettre en place un service client joignable et accessible afin de pouvoir apporter des réponses aux consommateurs en amont et en aval de la commande.

ENGAGEMENT n°5 – Proposer un service de médiation

L'entreprise adhérente de la FEVAD s'engage à informer les consommateurs de l'existence d'un ou des dispositifs de médiation compétents en cas de litige de consommation.

Qualité de la Relation Client

UNE APPROCHE MULTICANAL POUR UNE MEILLEURE SATISFACTION CLIENT

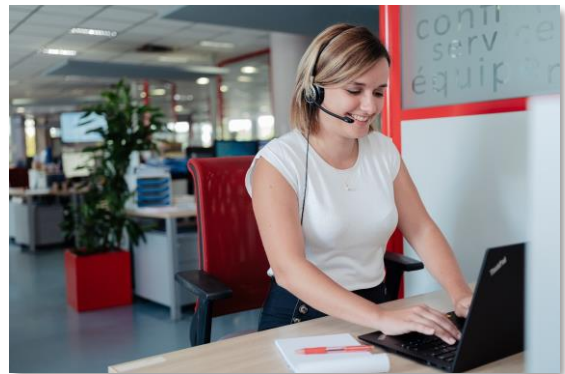
Le métier de RAJA s'exerce sur quatre canaux de ventes complémentaires qui garantissent au client une proximité constante, une réactivité accrue et une expérience la plus fluide possible : catalogues, sites internet, forces de vente terrain et sédentaires.

La culture du service et du client est dans l'ADN de RAJA depuis la création de l'entreprise et la satisfaction client est au cœur de la mission de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs. Une relation commerciale humaine et de proximité nous distingue de nos concurrents et fidélise nos clients. RAJA France bénéficie de son propre centre de relation clientèle intégré où les 65 conseillères et les conseillers sont en permanence à l'écoute des clients. Une équipe de 72 commerciaux terrain et sédentaires accompagne et conseille nos clients sur les meilleures solutions leur permettent d'améliorer leur efficacité opérationnelle et de réduire leurs coûts, tout en limitant leur impact sur l'environnement.

Nous portons plusieurs engagements qui constituent la promesse d'un service de qualité pour tous nos clients et ce quelle que soit leur taille, leur niveau de consommation, leur localisation géographique :

La livraison rapide en 24h/48h partout en France

- ▶ La livraison gratuite à partir de 200€
- ▶ La disponibilité en stock de 12 000 produits
- ▶ L'assurance de produits de qualité
- ▶ La garantie des prix stables sur une durée de 6 mois
- ▶ Les remises dégressives quantitatives
- ▶ Les garanties « satisfait ou remboursé »



Nos engagements et la culture du client sont diffusés par nos équipes marketing et commerciales en contact direct avec nos clients et via tous nos médias de ventes.

Nous diffusons avec nos catalogues et nos sites web, une information produits précise, riche et détaillée pour faciliter le choix des clients. Ils nous permettent de communiquer sur nos engagements et notre capacité à fournir un service de qualité unique sur notre marché. Nous avons fait le choix de réaliser tous nos médias par nos équipes internes et nous disposons d'un studio photos intégré qui nous garantit une maîtrise de la qualité de nos visuels.

Afin de fournir une information produits complète nous utilisons le support papier sous différentes formes. Le catalogue général présente l'exhaustivité de l'offre avec une information produits détaillée et de nombreux visuels produits en utilisation pour une meilleure compréhension. Les catalogues spécialisés permettent de faire découvrir aux clients des univers produits complémentaires à l'emballage et de les aider à regrouper leurs achats (one stop shop).

La qualité de notre site web, en termes de présentation de l'offre produits et de ses fonctionnalités, permet à notre internaute client de vivre une expérience sans couture.

Nous avons développé au fil du temps de nombreuses fonctionnalités :

- ▶ Moteur de recherche spécifique pour les cartons et les sachets
- ▶ Outil de personnalisation en ligne pour les adhésifs et les sacs
- ▶ Configurateur du poste d'emballage
- ▶ Factures en ligne
- ▶ Historique d'achats
- ▶ Etc.



Nos prises de parole sur notre blog et les réseaux sociaux nous permettent de diffuser un contenu d'expertise et de spécialiste.

Ainsi en 2022 les notes obtenues par RAJA sur ces différents médias sont très bonnes :

- ▶ Sur Ekomi (la notation via le site web), la note moyenne des avis des clients sur RAJA et sur les produits est de 4,6 / 5
- ▶ Sur le baromètre clients, le taux de satisfaction globale est de 99,5 %



LE CENTRE DE RELATION CLIENT ET LA DIRECTION COMMERCIALE

L'organisation commerciale de la Direction du Centre de Relation Client et de la Direction Commerciale Grands-Comptes permet une gestion qualitative de chaque client :

- ▶ Accueil
- ▶ Conseil sur les produits et services
- ▶ Saisie des commandes et gestion spécifique des commandes des clients Grands Comptes
- ▶ Commerciaux dédiés au téléphone et sur le terrain
- ▶ Gestion des réclamations.

Le Centre de Relation Client affiche un taux de disponibilité au téléphone de 96,3 % en 2022, avec l'objectif de le maintenir à ce niveau dans le temps. Il affiche également un taux de décroché des appels en moins de 20 secondes de 85,4 %. Nous dépassons donc l'objectif que nous nous étions fixé pour 2023 dès 2022.

La priorité de RAJA est d'être proche du client, à l'écoute de ses besoins afin de lui garantir une qualité de la relation client. Ainsi la qualité de la relation client est un objectif suivi, des écoutes des appels clients sont réalisées régulièrement et les appels sont évalués afin de détecter des éventuels besoins en formation des conseillers sur le discours ou les produits, et de bien comprendre les attentes des clients.

Un suivi du niveau de satisfaction du client, appelé « écoute client », est réalisé au travers du suivi des dossiers de réclamation, des analyses des enquêtes réalisées, du baromètre de satisfaction groupe, et également des avis clients (Ekomi, réseaux sociaux, etc.). Des actions correctives peuvent être mises en place à la suite de ces analyses.

Ainsi, le niveau de recommandation NPS de RAJA par ses clients s'élève à 66, en hausse de 3 points par rapport à 2021, et avec l'objectif de le maintenir supérieur à 65 dans le temps.

LA RECOMPENSE DE LA RELATION CLIENT

Election du Service Client de l'Année

Et de trois. RAJA a reçu, le 17 novembre 2022 à Paris, le prix « Élu Service Client de l'Année » dans la catégorie « fournitures et équipements pour l'entreprise ». Une distinction déjà obtenue à deux reprises, en 2015 et 2017.

RAJA a obtenu la note globale de 16,77 sur 20, supérieure à la moyenne des lauréats (16,29). L'accueil téléphonique (17,6), les navigations Internet (17,2), les réseaux sociaux (18,2) et le chat (19) ont été particulièrement bien notés.

C'est un véritable travail d'équipe qui se voit ainsi récompensé. Le mérite en revient d'abord au Centre de relation client (CRC) et à la Digital Factory. Il témoigne aussi de l'engagement de toute l'entreprise au service de ses clients.

Organisée par Viséo Customer Insights depuis 2007, l'Élection du Service Client de l'Année vise à mesurer et classer la qualité des services clients des entreprises françaises. Le palmarès 2023 s'appuie sur des enquêtes mystères d'environ huit semaines, menées du 9 Mai au 2 Juillet 2022. Appels téléphoniques, mails, chat, navigations sur les sites internet et les réseaux sociaux des entreprises candidates, le guide Michelin du service client n'a négligé aucun moyen d'appréciation.



Qualité de Service

RAJA a toujours fait de la qualité de service et de la satisfaction client une priorité, et en 1998 la certification ISO 9001 est venue confirmer cette pratique.

Garantir la satisfaction de nos clients est d'ailleurs le premier pilier de notre Politique Qualité. Les valeurs que les collaboratrices et collaborateurs de RAJA défendent au quotidien sont les suivantes :

- ▶ La qualité de la relation client
- ▶ La qualité des produits
- ▶ L'efficacité et la performance des processus
- ▶ La compétence des collaborateurs
- ▶ Le respect de la réglementation
- ▶ L'investissement pour la performance et la compétitivité.

La qualité de service est suivie, via des indicateurs de taux de service, de façon :

- ▶ Hebdomadaire lors de réunions opérationnelles, réunissant les principaux métiers (Commerce, Logistique, Marketing, DSI, Approvisionnement, Qualité Achats Fournisseurs) sur les difficultés opérationnelles rencontrées, et animées par la Qualité Clients.
- ▶ Mensuelle lors des Comités de Satisfaction Client, réunissant les directeurs et correspondants Qualité des principaux métiers autour du suivi des indicateurs Qualité de service, et animées par la Qualité Clients.
- ▶ Mensuelle lors des réunions du Comité de Direction (avec les membres du Comité Exécutif).
- ▶ Annuelle lors de la Revue de Direction en présence du Directeur Général Opérationnel de RAJA France et du Comité de Direction, sur le bilan annuel, le plan d'actions et les objectifs de l'année à venir.

La performance des processus est suivie annuellement dans le Système de Management QSE intégré, lors des revues de processus, avec un bilan réalisé sur l'année passée et la planification des objectifs de l'année à venir.

Comme tout système de management ISO 9001, le système Qualité de RAJA est basé sur l'amélioration continue. L'analyse des statistiques permet d'identifier les dysfonctionnements avérés ou potentiels, et de mettre en place les actions curatives, correctives et préventives nécessaires. Les plans d'actions sont pilotés par le Département QSE avec l'ensemble des métiers de RAJA.

La forte implication de RAJA permet en 2022 d'obtenir un taux de service interne de 95,22 % et externe de 97,08 %, contre respectivement 94,55 % et 97,96 % en 2021.

Promotion de la Consommation Durable

ACCOMPAGNEMENT DE NOS CLIENTS

Parce que préserver la planète doit être notre priorité à tous, RAJA est le partenaire éco-responsable au service de ses clients et les encourage à rendre leur entreprise plus respectueuse de l'environnement afin qu'ils puissent s'engager dans une démarche active et pérenne de réduction de leur impact sur l'environnement.

Promotion des Bonnes Pratiques

Infographies

Les emballages sont indispensables pour protéger, transporter, expédier ou présenter correctement tous les produits que l'on consomme. C'est en favorisant un modèle économique circulaire, en évitant le suremballage et en utilisant des emballages plus éco-responsables que nous pourrions réduire le gaspillage.

RAJA propose à ses clients des alternatives plus écologiques et adaptés à leurs besoins et les accompagne dans la promotion des bonnes pratiques en matière d'emballage. Dans la rubrique "Notre démarche éco-responsable" de son site www.raja.fr, RAJA propose à ses clients de télécharger des infographies sur les thématiques suivantes :

- ▶ Les 5R de l'emballage (Réduire, Réutiliser, Remplacer, Renouveler, Recycler)
- ▶ La Gestion des Déchets
- ▶ Le Recyclage des Déchets
- ▶ Le Tri Sélectif



Blog RAJA

Sur son site <https://blog.raja.fr/eco-responsabilite-environnement>, RAJA met à la disposition de ses clients des articles, pour les accompagner dans le choix de solutions éco-responsables dans le cadre de leurs activités.



L'éco-responsabilité est devenue une préoccupation majeure, tant pour les consommateurs que pour les entreprises elles-mêmes. Poussés l'un comme l'autre par des législations en la matière et par une urgence écologique qui ne cesse de croître, tous doivent trouver des pratiques éco-responsables à appliquer au quotidien.



ECO-RESPONSABILITÉ & ENVIRONNEMENT

C'est quoi, l'économie circulaire ? Comment l'intégrer à votre stratégie logistique ?

#eco-responsabilité #emballage

🕒 7 min lecture | 21 juin 2022



ECO-RESPONSABILITÉ & ENVIRONNEMENT

5 enjeux de la logistique verte (et les clés pour une supply chain plus responsable)

#eco-responsabilité #logistique

🕒 7 min lecture | 06 juin 2022



ECO-RESPONSABILITÉ & ENVIRONNEMENT

Le guide complet du recyclage des emballages | RAJA

#eco-responsabilité #emballage

🕒 6 min lecture | 27 avril 2022



ECO-RESPONSABILITÉ & ENVIRONNEMENT

Tout comprendre sur le recyclage du plastique | RAJA

#eco-responsabilité #emballage

🕒 8 min lecture | 27 avril 2022



ECO-RESPONSABILITÉ & ENVIRONNEMENT

Comment se déroule le recyclage du carton et du papier ? | RAJA

#eco-responsabilité #emballage

🕒 6 min lecture | 27 avril 2022



ECO-RESPONSABILITÉ & ENVIRONNEMENT

Emballage circulaire : que deviennent vos emballages à l'ère de l'écoresponsabilité ? | RAJA

#eco-responsabilité #emballage

🕒 7 min lecture | 21 avril 2022



ECO-RESPONSABILITÉ & ENVIRONNEMENT

Qu'est-ce qu'un packaging éco-conçu ? | RAJA

#eco-responsabilité #emballage

🕒 6 min lecture | 20 avril 2022



ECO-RESPONSABILITÉ & ENVIRONNEMENT

L'emballage mono-matériau : l'emballage écologique à intégrer à vos processus | RAJA

#eco-responsabilité #emballage

🕒 6 min lecture | 11 avril 2022



ECO-RESPONSABILITÉ & ENVIRONNEMENT

D'où proviennent les matériaux de vos emballages ? | RAJA

#conseils produits

#eco-responsabilité

🕒 8 min lecture | 06 avril 2022



Solutions innovantes et concrètes pour une logistique zéro plastique

RAJA

ECO-RESPONSABILITÉ & ENVIRONNEMENT

5 alternatives aux emballages en plastique à envisager | RAJA

#conseils produits

#eco-responsabilité

🕒 9 min lecture | 17 mars 2022



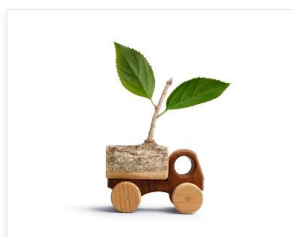
ECO-RESPONSABILITÉ & ENVIRONNEMENT

Top 5 des solutions de livraison écologique pour le e-commerce | RAJA

#e-commerce

#eco-responsabilité

🕒 9 min lecture | 09 mars 2022



ECO-RESPONSABILITÉ & ENVIRONNEMENT

4 pistes pour rendre votre supply chain plus durable | RAJA

#eco-responsabilité

#logistique

🕒 15 min lecture | 07 février 2022

Animation de Webinaires & Participation à des Conférences

Au cours de l'année 2022, plusieurs Webinaires ont été organisés et mis en ligne sur les centres de ressources des sites internet afin de sensibiliser et d'informer nos clients et prospects sur l'écoresponsabilité, sur l'évolution du contexte règlementaire et sur les bonnes pratiques à adopter pour réduire l'impact de leurs activités sur l'Environnement. RAJA participe par ailleurs à des conférences sur l'écoresponsabilité à l'occasion de salons professionnels.

Solutions d'emballages plus respectueuses de l'Environnement

La sensibilité croissante, des consommateurs et des industries aux préoccupations environnementales, accélère la croissance du marché de l'emballage éco-responsable.

Dans la continuité de ce qui a été fait en 2021, 3 tendances se dégagent sur les nouvelles attentes des consommateurs autour des emballages éco-responsables en 2022 :



- ▶ **Un retour au naturel** avec des emballages fabriqués à partir de matériaux biosourcés sans danger pour les humains et la nature.
- ▶ **Un emballage mono-matériau**, beaucoup plus facile à recycler, sans compromis sur la protection du produit.
- ▶ **Des produits faciles d'usage** (facilité d'ouverture des emballages et ouverture soignée pour réutilisation de l'emballage).

Raja se positionne en acteur de la transition écologique en travaillant avec des parties prenantes engagées pour l'environnement et promeut les bonnes pratiques pour réduire l'impact de ses produits sur l'Environnement axées sur les 5R de l'emballage :

- ▶ **Réduire** les emballages et optimiser le poids-volume des envois.
(73 % des consommateurs sont sensibles à ce que les produits commandés en ligne soient livrés dans un emballage adapté, c'est-à-dire qui ne soit pas trop grand par rapport au produit qu'ils ont acheté - Etude Toluna 2020)
- ▶ **Réutiliser** les emballages autant que possible
(85 % des e-acheteurs plébiscitent la réutilisation des emballages pour renvoyer un colis- Source FEVAD)
- ▶ **Remplacer** certains matériaux par des alternatives plus éco-responsables
(48 % des consommateurs disent qu'ils éviteraient les marques ou enseignes qui ne chercheraient pas à réduire l'utilisation d'emballages plastiques non recyclables - Etude Toluna 2020)
- ▶ **Renouveler** en choisissant des matériaux à base de matières premières renouvelables
(44 % des consommateurs seraient prêts à dépenser plus pour un produit s'il est emballé avec des matériaux durables- Etude Toluna 2020)
- ▶ **Recycler** en donnant une seconde vie aux emballages
(86 % personnes interrogées reconnaissent la boucle de Möbius (indiquant qu'un emballage est recyclable), ce qui en fait le logo le plus reconnu en Europe. Il est également considéré comme le marquage le plus important par les consommateurs- Etude Toluna 2020)



Les 5R de l'emballage, axes de notre Stratégie Eco-Responsable, ont également été abordés lors de 2 autres webinaires :



Emballages Alimentaires

La fin de tous les plastiques à usage unique à l'horizon 2040, oblige les distributeurs à trouver des solutions alternatives en proposant à nos clients des produits d'être en conformité avec les législations en vigueur.

RAJA, permet à ses clients de tirer profit de ces contraintes règlementaires en offrant une large gamme de produits écoresponsables issus de matériaux biosourcés.



Cet accompagnement de nos clients vise à valoriser leur image et à améliorer l'expérience client et à mettre en valeur leurs produits. Cette démarche permet à nos clients de :

- ▶ Créer une identité visuelle
- ▶ Communiquer sur leur marque
- ▶ Véhiculer leur engagement responsable
- ▶ Créer l'événement
- ▶ Être porteur de nouvelles tendances de consommation
- ▶ Se différencier

Guides & Livres Blancs

Que ce soit sur son site marchand ou sur son blog, RAJA met à disposition de ses clients des guides et des livres blancs sur la thématique « Eco-Responsabilité & Environnement » pour les accompagner dans leur démarche.



Conformité à la Loi AGECE

La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.



Mieux Informer les Consommateurs

La transformation écologique de notre modèle économique et social nécessite un changement de comportement des consommateurs et ce changement repose sur une meilleure information. Une telle information rend plus redevables les entreprises de la qualité environnementale et de la durabilité de leurs produits et services. C'est ce cercle vertueux de la transparence de l'information qui est renforcé dans la loi.

Le logo Triman a été rendu obligatoire au 1^{er} Janvier 2022, il est indiqué sur le produit, son emballage, ou sur les documents fournis avec le produit et sera accompagné d'une information sur le geste propre à chaque type de produit de tri.

Le logo Triman ne veut pas dire que le déchet va forcément dans la poubelle recyclage. Ce logo signifie que le déchet est soumis à une règle de tri (reprise en magasin pour les équipements électriques et électroniques, bornes spécifiques pour les piles, poubelle jaune pour les emballages...).

Ainsi chez RAJA, une nouvelle charte d'impression des emballages pour mieux mettre en avant leurs caractéristiques écoresponsables et les consignes d'info-tri a été mise en place.

La nouvelle base-line " Made for a better planet " met en avant les valeurs écoresponsables et valorise la politique d'achat écoresponsable de RAJA : achat de produits FSC, % de matériaux recyclés inclus dans le produit, recyclabilité et approvisionnement en Europe.

Pour communiquer auprès de ses clients quant aux consignes de tri et de recyclage applicables sur leur lieu de résidence ou au sein de leur entreprise, RAJA a créé un QR Code exprimé dans plusieurs langues, partout en Europe.



Protection de la Santé & de la Sécurité de nos Clients

SECURITE DES PRODUITS DESTINES A LA VENTE

Respect des Normes, des Directives et des Réglementations

La Santé et la Sécurité de nos clients est une préoccupation importante, c'est dans ce cadre que tous les fournisseurs des produits destinés à la vente distribués par RAJA sont dans l'obligation dans le cadre de leur référence de signer la Charte des Achats Responsables et du Développement Durable.

Le Code de Conduite des Fournisseurs annexé à cette charte fait mention des normes, directives et réglementations que les fournisseurs doivent respecter afin de garantir la conformité de leurs produits.

Fiches Techniques



Tous les produits, soumis à la réglementation CLP relative à la classification, l'étiquetage et à l'emballage ayant pour objet d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement ainsi que de la libre circulation des substances, des mélanges et des articles, portent les pictogrammes règlementaires.

Les fiches techniques reprenant :

- ▶ La désignation
- ▶ Les propriétés
- ▶ La composition
- ▶ Les précautions d'utilisation & de manipulation
- ▶ Les conditions de stockage
- ▶ La conformité à la réglementation en vigueur
- ▶ Les descriptions des premiers secours le cas échéant

sont téléchargeables sur le site web. Ces fiches techniques n'ont qu'une valeur informative, la Fiche de Données Sécurité (FDS) et l'étiquette restent les documents réglementaires de référence.



FICHE TECHNIQUE
Référence : 34042
Désignation : Javel plus La Croix Eucalyptus, bidon de 5 litres



Caractéristiques :
L'eau de Javel La Croix tue 100 % des microbes, virus et bactéries (à ce jour, aucune souche microbienne résistante à l'eau de Javel n'a été trouvée). Sa formule ultra concentrée à 3,6 % désinfecte, désodorise, nettoie et détache pour éliminer bactéries, moisissures, virus et spores. Parfum Eucalyptus.

Composition :

Nom Chimique	N°_CAS N°_CE N°_Index N°_numéro d'enregistrement	Concentration (% poids/poids)	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Hypochlorite de Sodium	(Numéro CAS) 7661-85-9 (Numéro CE) 231-690-3 (Numéro REACH) 017-21-100-1 (Numéro REACH) 01-21-0883104-04	1-5	Misc. Cor. 1, H260 Skin Cor. 1B, H314 Eye Dam. 1, H319 STOT RE. 1, H332 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411 EUH051
Phénolyle de Sodium	(Numéro CAS) 1210-75-2 (Numéro CE) 216-186-5 (Numéro REACH) 01-1402308-6 (Numéro REACH) 01-21-0497492-27	0,1-0,5	Misc. Cor. 1, H260 Skin Cor. 1B, H314
Crème de C2C (ou chlorophyllés) à 10 % en solution aqueuse	(Numéro CAS) 91799-00-7	0,1-0,5	Eye Dam. 1, H319 Skin Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411

Propriétés physiques et chimiques :
Aspect : Liquide clair à incolore
Couleur : Transparent à jaune clair
Odeur : Caractéristique (javel) et parfumée
pH : 13,2
Densité relative : 1,06
Solubilité : complètement miscible à l'eau.
Viscosité : identique à l'eau

Mode d'emploi :
Servez-vous de Eau de Javel plus Eucalyptus pour nettoyer et blanchir vos sols et surfaces lavables (cuisine, salle de bains). Versez 100 ml d'eau de Javel La Croix pour 5 litres d'eau. Nettoyez préalablement la surface. Lavez avec de l'eau javellisée. Laissez en contact 15 min. Rincez.

RAJA 16, rue de France - Paris Nord 2 - 93077 ROBBY - CDE Cedex
Téléphone : 01 48 17 30 00 - Fax : 01 48 17 30 01 - Site web : www.raja.com - email : contact@raja.com - info@raja.com
Service client RAJA : 01 48 17 30 00 du lundi au vendredi de 9h à 18h30 - 01 48 17 30 01 le samedi de 10h à 17h30

Fiches de Données Sécurité

Les Fiches de Données Sécurité contenant des données relatives aux propriétés d'une substance chimique concernant les risques et dangers, sont tenues à la disposition des clients sur simple demande auprès des équipes commerciales ou qualité produits.

Certificats de Conformité REACH

REACH est un règlement européen (règlement n°1907/2006) entré en vigueur en 2007 pour sécuriser la fabrication et l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie européenne.

Il s'agit de recenser, d'évaluer et de contrôler les substances chimiques fabriquées, importées, mises sur le marché européen.

Les attestations REACH relatives à la fabrication ou à l'utilisation de substances chimiques, sont tenues à la disposition des clients sur simple demande auprès des équipes commerciales ou qualité produits.

REPONSES AUX SITUATIONS D'URGENCE

Procédure de Rappel des Produits

La procédure "Information / Rappel Produit" est en place et décrit les étapes à suivre lors de la détection d'une problématique sur un produit vendu ayant un impact potentiel sur la santé ou la sécurité des personnes, pour informer les clients ayant commandé le produit concerné et/ou procéder à un rappel produit.

Cette procédure s'applique également lors de la détection d'une problématique remettant en cause la qualité d'un produit vendu.

Que l'information provienne du fournisseur, d'une remontée client, d'un contrôle aléatoire des autorités compétentes ou d'une détection en interne, les références concernées sont identifiées et la nature de la défaillance et/ou de l'impact potentiel est analysée. Au cours de l'analyse initiale les informations relatives à l'état des stocks, l'estimation du nombre de commandes et de clients concernés ainsi que lieu de commercialisation du produit sont récoltées.

Dans le cas où la remise en cause de la qualité du produit ou de l'impact sur la santé et la sécurité des utilisateurs ou des personnes en contact avec le produit est avérée, une communication auprès des clients est effectuée par le biais d'un courrier écrit ou d'un mail ou par téléphone et un rappel du produit est organisé.

Les stocks du produit concerné sont systématiquement bloqués à la vente et sont soit retournés chez le fournisseur, soit mis au rebut. Le produit concerné est supprimé de tous les supports de vente (catalogue, site web).

RAJA GROUP	DECLARATION DE CONFORMITE REACH
Nom du Fournisseur : <input type="text"/>	
Cette déclaration est établie à l'attention des sociétés :	
RAJA , 16 Rue de l'Étang, 93290 Tremblay-en-France et la société CENPAC , 161 Rue de la Belle Étoile, 95912 Roissy CDG Cedex.	
<small>En application de l'article 33 du règlement, vous êtes légalement tenu de nous informer dès qu'une des « substances de la liste candidate SVHC ou de la liste des substances soumises à autorisation » est présente dans les articles que vous nous fournissez. (Voir liens ci-dessous)</small>	
<small>https://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table https://echa.europa.eu/fr/authorisation-list</small>	
<small>Le fournisseur déclare avoir pris connaissance de la réglementation REACH et CLP, ainsi que des dernières mises à jour. Après avoir pris en considération ses obligations vis-à-vis de de ces règlements, le fournisseur certifie que : (Cases à cocher pour validation du présent document)</small>	
I. Substances dangereuses	
<input type="checkbox"/> Les articles livrés à nos sociétés par le fournisseur, ne contiennent pas de substances dites dangereuses selon le règlement CLP 1272/2008.	
<input type="checkbox"/> Certains articles livrés à nos sociétés par le fournisseur, contiennent des substances dites dangereuses selon le règlement CLP 1272/2008.	
➤ Le fournisseur s'engage à communiquer toutes les informations permettant l'utilisation des articles concernant les substances en toute sécurité (joindre les Fiches de Données de Sécurité).	

SOCIAL ET DROITS HUMAINS

Politique Ressources Humaines

Nous avons identifié le capital humain comme un enjeu fort dans notre cartographie des enjeux RSE. En effet, pour accompagner notre croissance et pour rester un acteur leader dans notre secteur avec une qualité de service différenciante, nous devons sans cesse faire évoluer notre stratégie et anticiper l'évolution de nos métiers, de nos méthodes et de nos outils.

Notre politique de Ressources Humaines était orientée sur le soutien de l'attractivité de nouvelles compétences externes, sur l'adaptation et le développement de nos compétences internes, et sur la rétention des salariés et s'articulait jusqu'à lors autour des engagements d'intégration, de gestion des compétences, de promotion, de mobilité interne et d'évaluation annuelle des performances.

En 2022, RAJA a initié de mettre à jour sa Politique des Ressources Humaines qui a été signée en Mai 2023.

Au-delà des principes en matière de respect des droits humains et des normes internationales du travail Cette nouvelle Politique intègre les objectifs au titre de l'année 2023 ainsi que la cible à l'horizon de 2027, ils ont été catégorisés par ordre de priorité par rapport aux valeurs portées par la Présidence du Groupe et la Direction Générale Opérationnelle de RAJA France :

- ▶ Respect de la diversité à tous les niveaux de l'entreprise
- ▶ Egalité hommes / femmes
- ▶ Formation et évolution professionnelle
- ▶ Flexibilité au travail
- ▶ Santé et sécurité au travail
- ▶ Avantages sociaux



Santé et Sécurité des Collaboratrices et des Collaborateurs

GESTION DE LA SANTE ET DE LA SECURITE SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Sensibilisation à la Sécurité

Livret d'Accueil QHSE

Lors de leur première journée chez RAJA, les nouveaux collaborateurs se voient remettre un livret d'accueil QHSE (Qualité Hygiène, Santé, Sécurité au Travail, Environnement & Développement Durable), dans lequel ils trouvent les informations relatives :

- ▶ A la gestion des situations d'urgence
- ▶ A la prévention des risques
- ▶ Aux formations internes et externes
- ▶ Aux règles applicables spécifiquement dans l'entrepôt.

Une attestation de prise de connaissance y est annexée afin de s'assurer que les consignes ont bien été prises en considération.

Ce document est mis régulièrement à jour dès l'instant où des modifications sont apportées sur le site.



Afin que les personnels non-salariés RAJA (personnels temporaires) soient également sensibilisés aux règles de sécurité applicables sur le site, une version allégée du livret d'accueil QHSE sous la forme d'un dépliant a été mis en place.

Ce document reprend les informations relatives :

- ▶ A la gestion des situations d'urgence
- ▶ A la prévention des risques
- ▶ Aux règles applicables spécifiquement dans l'entrepôt.

Journée d'Intégration

Ce projet n'avait pas pu être initié en 2021 compte tenu de la crise sanitaire, il a été reporté sur 2022.

Lors de cette journée d'intégration, les nouveaux collaborateurs sont notamment initiés aux règles de sécurité, séquence suivie par une visite du centre de distribution.



Cette journée se veut un moment d'échange avec l'ensemble des Directions du Siège.

Chaque « promotion » est parrainée par un membre du Comité Exécutif ou par un membre du Comité de Direction.

Formations Santé & Sécurité au Travail

Formation Santé & Sécurité au Poste de Travail

En complément de la remise du livret d'accueil QHSE aux nouveaux arrivants, une formation Santé & Sécurité est dispensée à toutes les nouvelles collaboratrices et tous les nouveaux collaborateurs travaillant au sein de l'entrepôt logistique. Cette formation au poste de travail est dispensée par le Manager et par le Coordinateur Sécurité Logistique pour tout ce qui concerne les règles de Sécurité applicables dans l'Entrepôt.

Fiches d'Instructions au Poste de Travail

Dans le cadre de la refonte du Document Unique d'Évaluation des Risques, des fiches d'instructions aux différents postes de travail (notamment en Logistique) vont être mises en place. Ces fiches ont pour objectifs de rappeler les consignes et les bonnes pratiques de sorte que les collaboratrices et collaborateurs puissent effectuer leurs tâches en toute sécurité et préservent leur santé en adoptant les bons gestes et les bonnes postures.

Point Sécurité lors des Briefs d'Equipe

La sécurité des collaboratrices et des collaborateurs est une priorité au quotidien. Lors des briefs d'équipe un point relatif à la sécurité est systématiquement abordé afin de rappeler à tous l'importance du respect des consignes édictées applicables sur le site.

Formations Sécurité Liées aux Métiers

CACES

Le service de la Formation de la Direction des Ressources Humaines assure un suivi des formations CACES (initiales & recyclages) des différents caristes.

HABILITATIONS ELECTRIQUES

Toutes les personnes en charge de la maintenance du site et des installations techniques sont titulaires d'une habilitation électrique dont le niveau varie en fonction des responsabilités des personnes concernées.

PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE

Plusieurs collaborateurs de la Logistique effectuant de la manutention manuelle, du port de charges ou des gestes répétitifs ont suivi une formation pour la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP). Cette formation est une réelle valeur ajoutée qui permet aux collaboratrices et collaborateurs concernés d'être acteurs dans l'amélioration des conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Formations Sécurité Dispensées en Interne

Plusieurs formations relatives à la sécurité sont dispensées en interne :

- ▶ Gestion des situations d'urgence
- ▶ Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)
- ▶ Équipiers de Première Intervention
- ▶ Guide-Files & Serre-Files
- ▶ Gestes & Postures
- ▶ Ergonomie au poste de travail
- ▶ Évaluation des risques professionnels
- ▶ Gestion des produits chimiques & dangereux
- ▶ Risque routier

EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Conformément à l'article R4121-1 du Code du Travail, RAJA met à jour annuellement le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) dans lequel sont détaillés l'ensemble des risques auxquels les collaboratrices et les collaborateurs peuvent être confrontés et toutes les mesures de prévention, de protection ou de mesure permettant de les réduire ou de les supprimer.

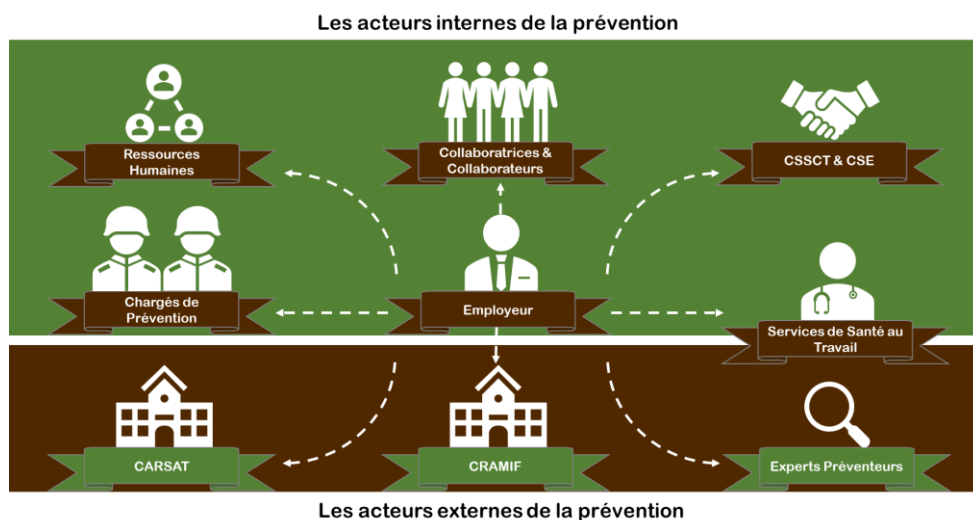
En 2022, une nouvelle trame, un nouveau découpage des Unités de Travail, ainsi que qu'une nouvelle méthodologie pour la cotation des différents risques ont été présentés à la Commission Santé, Sécurité & Conditions de Travail (CSSCT) qui les a validés pour une diffusion de ce nouveau document unique en 2023.

Formation à l'Évaluation des Risques Professionnels

Dans le cadre de la mise en place en 2022 de la nouvelle matrice d'évaluation des risques professionnels et du nouveau système de cotation, une formation a été dispensée en interne afin de sensibiliser les différents acteurs internes de la prévention à la nouvelle méthodologie et à l'ensemble des risques à évaluer dans l'entreprise afin d'être en conformité avec la législation en vigueur.

Ont participé à cette formation les personnes suivantes :

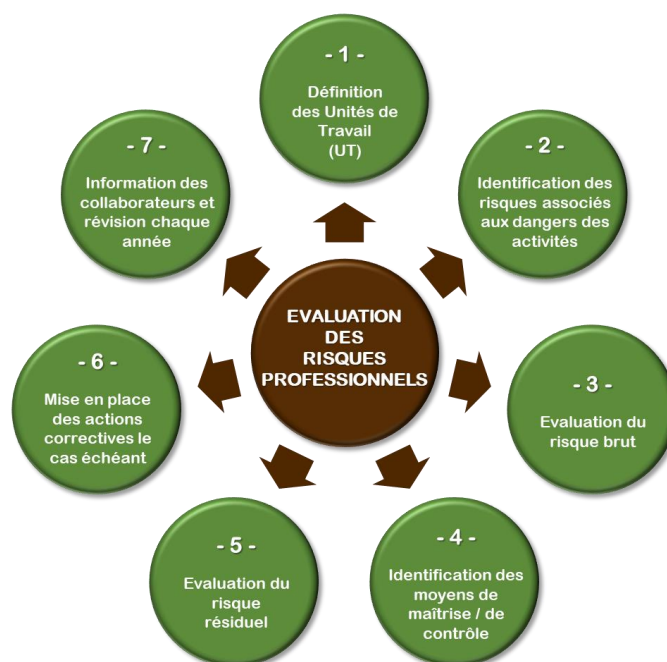
- ▶ Membres de la Commission Santé, Sécurité & Conditions de Travail (CSSCT)
- ▶ Membres de la Direction des Ressources Humaines
- ▶ Coordinateur Sécurité Logistique
- ▶ Chargées QSE
- ▶ Service de Santé au Travail



Implication des Collaboratrices et des Collaborateurs dans l'Évaluation des Risques

Afin que cette évaluation des risques soit la plus efficiente et la plus représentative possible des groupes de travail visant à impliquer les collaborateurs ont été mis en place pour permettre une démarche participative et que chaque personne se sente concernée et puisse contribuer à l'amélioration des conditions de travail le cas échéant.

Etapes de l'Evaluation des Risques Professionnels



Risques Evalués

Les risques qui sont pris en considération pour l'élaboration du Document Unique sont les suivants :

- ▶ Organisation de la Prévention
- ▶ Organisation du Travail
- ▶ Risque de Chute de Hauteur
- ▶ Risque de Chute de Plain-Pied / Trébuchement
- ▶ Risque lié à la Circulation Interne des Véhicules
- ▶ Risque lié à la Coactivité
- ▶ Risque Lié à la Charge Physique de Travail
- ▶ Risque Lié à la Manutention Mécanique
- ▶ Risque Lié à la Qualité de l'Air
- ▶ Risque Lié à l'Amiante
- ▶ Risque Lié à l'Electricité
- ▶ Risque Lié à l'Incendie & aux Explosions
- ▶ Risque Lié au Manque d'Hygiène
- ▶ Risque Lié au Télétravail
- ▶ Risque Lié au Travail Isolé
- ▶ Risque Lié au Travail sur Ecran
- ▶ Risque Lié aux Agents Biologiques
- ▶ Risque Lié aux Ambiances Lumineuses
- ▶ Risque Lié aux Ambiances Sonores
- ▶ Risque Lié aux Ambiances Thermo Climatiques
- ▶ Risque Lié aux Champs Electro-Magnétiques
- ▶ Risque Lié aux Chutes d'Objets
- ▶ Risque Lié aux Equipements de Travail
- ▶ Risque Lié aux Produits Chimiques & aux Substances Dangereuses
- ▶ Risque Routier
- ▶ Risques Psycho-Sociaux (RPS)

Mesures de Prévention pour Réduire / Annihiler les Risques

Equipements de Protection Individuelle

Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs sont dotés d'équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, protections auditives pour les postes dont la valeur limite d'exposition est supérieure au seuil de 80 dB) et de vêtements de travail qui leur permettent d'effectuer leurs tâches en toute sécurité.

Consignes de Sécurité

Des consignes de sécurité relatives à la gestion des situations d'urgence (accident, incendie, évacuation, confinement, etc.) sont affichées dans tous les locaux et des consignes ont été rédigées et affichées à proximité des machines et équipements d'exploitation (filmeuses, portes de quais, etc.).

Fiches Conseils

Des fiches conseils ayant pour finalité de sensibiliser les collaboratrices et les collaborateurs aux risques, aux mesures de prévention en place et aux bonnes pratiques à respecter pour préserver leur santé et leur sécurité sur le lieu de travail ont commencé à être rédigées et seront déployées à la suite de la révision annuelle du Document Unique d'Evaluation des Risques.

Prévention des Troubles Musculo Squelettiques (TMS)

Dans la continuité de ce qui avait été fait en 2021, plusieurs actions ont été menées en 2022 pour prévenir les Troubles Musculo Squelettiques (TMS) :

EN LOGISTIQUE

- ▶ Mise en place de tables réglables en hauteur et ergonomiques à la préparation des commandes
- ▶ Installation d'un convoyeur au niveau de la chaîne de préparation des commandes
- ▶ Mise à disposition d'un convoyeur mobile pour le déchargement des camions
- ▶ Déploiement d'exosquelettes pour assister l'opérateur dans la manutention des produits hors gabarit
- ▶ Mise en place de chariots de préparation plus légers et plus maniables pour la préparation des colis
- ▶ Formation Gestes & Postures suivie par les collaboratrices et collaborateurs effectuant de la manutention manuelle, du port de charges et des gestes répétitifs

DANS LES BUREAUX

- ▶ Fourniture de fauteuils ergonomiques et de bureaux réglables en hauteur
- ▶ Fourniture d'équipements pour l'ergonomie au poste de travail (rehausseurs d'écrans, souris ergonomique, repose-pieds, etc.)

Prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS)

L'organisation du travail dans les différentes Directions a été mise en place pour prévenir les Risques Psycho Sociaux (RPS). Dans ce contexte sanitaire difficile, notre Groupe n'a pas subi la crise économique en résultant et a mis en place des actions pour que les collaboratrices et les collaborateurs puissent effectuer leurs tâches sereinement :

- ▶ Plusieurs accords d'entreprises signés avec les Instances Représentatives du Personnel ont été renouvelés
- ▶ La Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) s'est tenue avec les Représentants Syndicaux
- ▶ Des ressources supplémentaires ont été allouées aux différentes Directions pour palier au surcroît d'activité
- ▶ Une Assistante Sociale est présente sur site à intervalles réguliers (1/2 journée par semaine)
- ▶ Le télétravail s'est démocratisé.

Contrôles Périodiques & Vérifications Règlementaires

Les contrôles périodiques réglementaires des installations, des équipements et du site, mentionnés ci-dessous, font partie des moyens de prévention qui garantissent la conformité mais également le bon fonctionnement de l'ensemble des ressources matérielles ou techniques nécessaires à l'accomplissement en toute sécurité des tâches des collaboratrices et collaborateurs de RAJA :

- ▶ Installations électriques
- ▶ Thermographie infrarouge
- ▶ Appareils & accessoires de levage
- ▶ Elévateurs de personnes
- ▶ Equipements sous pressions
- ▶ Matériels de lutte & de prévention des incendies
- ▶ Portes & portails
- ▶ Pollution des eaux
- ▶ Pollution atmosphérique
- ▶ Nuisances sonores
- ▶ Lumière Bleue
- ▶ Champs Electromagnétiques
- ▶ Diagnostic Amiante

Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)

Le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) a été mis à jour en Décembre 2022, répondant ainsi à l'obligation de mise à jour annuelle conformément à l'article R 4121-2 du Code du Travail.

Ce document a été mis en libre consultation afin que l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs puisse en prendre connaissance.

Un plan d'action a été déployé à la suite de la mise à jour du Document Unique. En 2023, un Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT) sera présenté aux Instances Représentatives du Personnel.



SANTE AU TRAVAIL

Service de Santé au Travail

Le service de santé au travail de RAJA est composé d'une infirmière présente sur le site du Lundi au Vendredi de 9h00 à 17h00 et d'un médecin du travail disponible sur sollicitation et est présent ½ journée par mois.

Les missions du Service Santé au travail sont les suivantes :

L'Infirmière

- ▶ Conduire les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel
- ▶ Conseiller la Direction, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir le harcèlement sexuel ou moral, de prévenir ou de réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs.
- ▶ Assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité mais aussi celles des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge.

Dans le cadre de la démarche d'évaluation des risques et notamment dans la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER), l'infirmière est impliquée aux côtés des membres de la Commission Santé, Sécurité & Conditions de Travail (CSSCT).

Le Médecin du Travail

Le rôle du médecin du travail consiste à éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail, notamment en surveillant leurs conditions d'hygiène au travail, les risques de contagion et leur état de santé. Le médecin du travail, est le conseiller de l'employeur, des travailleurs, des représentants du personnel et des services sociaux, notamment sur :

- ▶ L'amélioration des conditions de vie et de travail dans l'entreprise
- ▶ L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la santé physique et mentale, notamment en vue de préserver le maintien dans l'emploi des salariés
- ▶ La protection des travailleurs contre l'ensemble des nuisances, et notamment contre les risques d'accidents du travail ou d'exposition à des agents chimiques dangereux
- ▶ L'hygiène générale de l'établissement et dans les services de restauration
- ▶ La prévention et l'éducation sanitaires dans le cadre de l'établissement en rapport avec l'activité professionnelle
- ▶ La construction ou les aménagements nouveaux
- ▶ Les modifications apportées aux équipements
- ▶ La mise en place ou la modification de l'organisation du travail de nuit
- ▶ L'accompagnement en cas de réorganisation importante de l'entreprise

Il conseille également l'employeur, notamment en participant à l'évaluation des risques dans le cadre de l'élaboration de la fiche d'entreprise et dans le cadre de son action sur le milieu de travail, qu'il conduit avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire, qu'il anime et coordonne.

Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)

Les Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) ont la charge de gérer les blessés ou des personnes victimes d'un malaise. Ils apportent les premiers soins en respectant les consignes prodiguées lors de leur formation et contactent les Services de Secours Extérieurs le cas échéant.

S'il s'agit d'un accident bénin, ils remplissent le cahier d'infirmerie. En cas d'accident du travail, ils informent la Direction des Ressources Humaines.

La liste des Sauveteurs Secouristes du Travail est affichée sur les panneaux prévus à cet effet.

Bilans de Santé Obligatoires

Tout au long de leur parcours dans l'entreprise, les collaboratrices et les collaborateurs sont soumis à un certain nombre d'examens médicaux ayant pour but de valider leur aptitude à exercer leurs fonctions dans l'entreprise ou détecter d'éventuels dangers pour leur santé au poste de travail.



Par voie d'affichage, les collaboratrices et collaborateurs sont informés des différentes visites médicales récurrentes qu'ils devront suivre au cours de leur carrière :

Type de Visites	Initiative Principale	Fréquence
Visites Médicales Obligatoires		
Visite d'Information & de Prévention (VIP) <ul style="list-style-type: none"> Pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs 	L'Employeur	3 mois maximum à partir de la date de l'embauche
Visite de Reprise <ul style="list-style-type: none"> Après un congé maternité Après une maladie professionnelle Après un arrêt d'au moins 60 jours pour cause d'accident du travail, de maladie ou d'accident non professionnel 	L'Employeur	Dans les 8 jours à compter de la date de reprise du travail
Suivi Individuel Simple (SIS) <ul style="list-style-type: none"> Pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs 	L'Employeur	5 ans maximum après la dernière visite
Suivi Individuel Renforcé (SIR) <ul style="list-style-type: none"> Pour les collaboratrices et les collaborateurs affectés à un poste soumis à un examen d'aptitude spécifique (conduite de certains équipements de travail, habilitations électriques, etc.) 	L'Employeur	Une visite médicale est réalisée par le médecin du travail avant l'embauche et est renouvelée au moins tous les 4 ans. Une visite intermédiaire est réalisée par un professionnel de santé au plus tard 2 ans après
Autres Visites Médicales		
Visites Occasionnelles <ul style="list-style-type: none"> Pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs 	L'Employeur / la Collaboratrice ou le Collaborateur / le médecin traitant	Selon les disponibilités du Médecin du Travail
Visites de Pré-Reprise <ul style="list-style-type: none"> Pour les collaboratrices et les collaborateurs ayant un arrêt de travail de plus de 3 mois 	La Collaboratrice ou le Collaborateur, le médecin traitant	3 mois maximum à partir de la date de reprise
Visites Complémentaires <ul style="list-style-type: none"> Pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs 		

Mutuelle Complémentaire Santé

L'adhésion à la mutuelle complémentaire santé permet à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de compléter leurs remboursements de frais de santé en plus de la partie remboursée par la Sécurité Sociale. Contrairement aux dispositifs complémentaires individuels, les mutuelles d'entreprise sont des dispositifs collectifs qui protègent tous les collaborateurs et dirigeants de l'entreprise en proposant des garanties adaptées aux spécificités de l'entreprise et/ou du secteur d'activité.

Vaccination Contre la Grippe

Chaque année, la vaccination contre la grippe est proposée à toutes collaboratrices et les collaborateurs qui souhaitent en bénéficier. Cette vaccination est prise en charge à 100% par l'employeur. Cette démarche vise avant tout à préserver la santé des salariés et contribue à la pérennité de l'activité en réduisant le nombre d'arrêts de travail pendant la période épidémique.

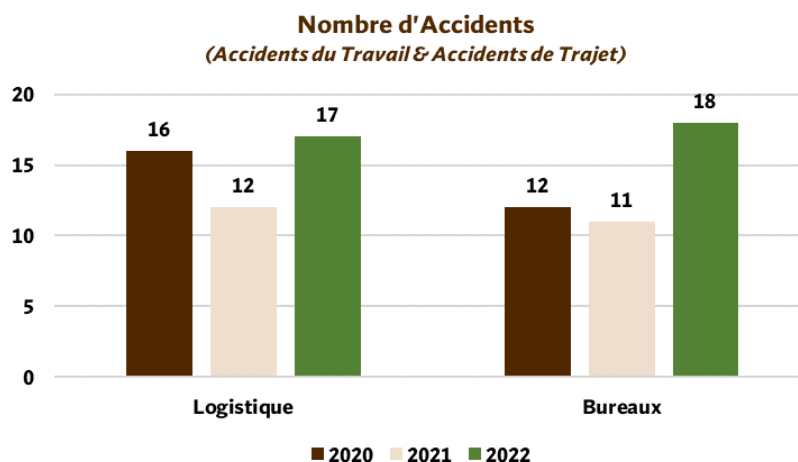
ACCIDENTOLOGIE

Suivi de l'Accidentologie

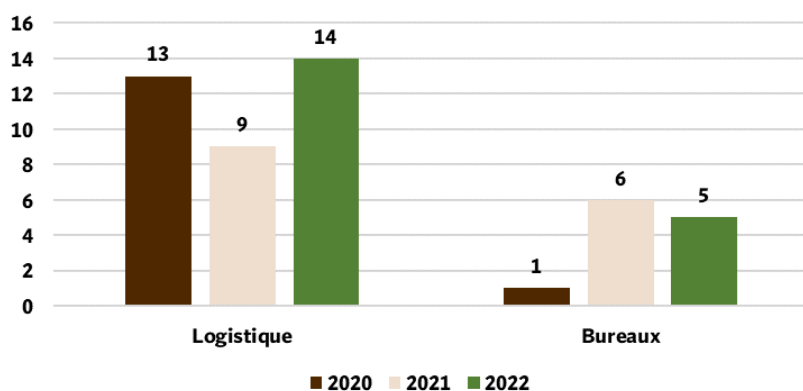
Au cumulé (Logistique + Bureaux) sur 2022, les statistiques d'accidentologie (Accident du Travail + Accident de Trajet) sont en hausse de 52% par rapport à 2021 avec 35 accidents (dont 13 accidents de trajet) enregistrés contre 23 l'année précédente.

En ne prenant en compte que les accidents du travail, dans le détail, on constate le pourcentage reste stable par rapport à 2021 avec 12 accidents enregistrés au niveau de la logistique. Les principaux sièges de lésions se situent au niveau du dos (douleurs lombaires) et des mains (coupures). Pour les collaboratrices et collaborateurs des bureaux, les accidents du travail enregistrés sont en hausse de 25%. Malgré la hausse du nombre d'accidents du travail enregistrés, le nombre de jours d'arrêt est en baisse de 12% avec 1 230 jours d'arrêt en 2022 contre 1 406 en 2021 (-12% pour la Logistique et 15% pour les Bureaux). Le nombre de jours d'arrêt s'explique principalement par :

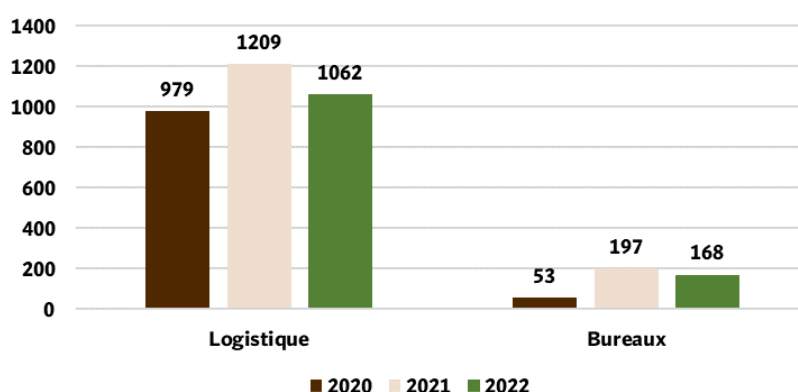
- ▶ 2 collaborateurs de la Logistique dont les accidents sont survenus, l'un en 2019 (accident de trajet reconnu en accident de travail car en déplacement sur un autre site) et l'autre en 2020 (traumatisme au poignet lors de la manipulation d'un colis) ont été absents toute l'année 2022, soit 730 jours calendaires
- ▶ 1 collaborateur de la logistique dont l'accident est survenu en Avril 2021 a été en arrêt jusqu'au mois de Mai 2022, soit en arrêt 120 jours au titre de 2022.



Nombre d'Accidents avec Arrêt
(Accidents du Travail & Accidents de Trajet)



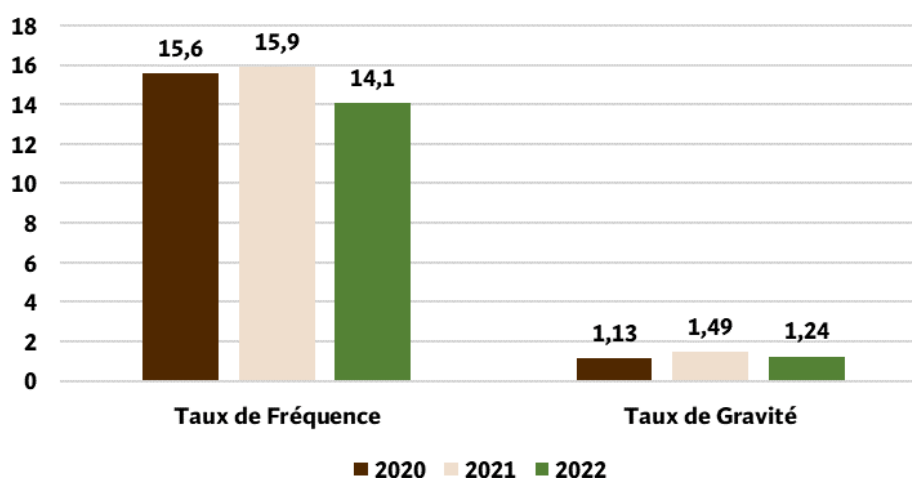
Nombre de Jours d'Arrêt
(Accidents du Travail)



Taux de Fréquence & Taux de Gravité

Le taux de fréquence et le taux de gravité sont impactés par les 2 accidents survenus en 2019 et en 2020 pour lesquels les collaborateurs de la Logistique ont été en arrêt sur l'ensemble de l'année 2022. Ils sont malgré tout en baisse de 11% pour le taux de fréquence et en baisse de 17% pour le taux de gravité.

Taux de Fréquence & Taux de Gravité



POLITIQUE SANTE & SECURITE AU TRAVAIL

RAJA France n'a pas encore initié sa démarche de mise en place d'un Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail (ISO 45001), toutefois afin de démontrer son engagement en la matière, la Direction a rédigé une Politique Santé et Sécurité au Travail en 2022 qui s'articule autour des principes suivants :

1. Garantir un Environnement de Travail & des Conditions de Travail de Qualité

- ▶ En mettant à disposition des collaboratrices et des collaborateurs des espaces de travail ergonomiques et adaptés aux contraintes de leurs activités
- ▶ En fournissant les équipements nécessaires et en proposant des solutions innovantes pour effectuer le travail en toute sécurité et préserver la santé
- ▶ En maintenant le site et les installations en bon état de fonctionnement, en effectuant les contrôles périodiques réglementaires afin que l'environnement de travail soit en conformité au regard des réglementations et législations en vigueur
- ▶ En respectant les obligations en matière de Santé & Sécurité au Travail (gestion des compétences, formations métiers & suivi des visites médicales)

2. Réduire voire Annihiler les Risques Professionnels

- ▶ En identifiant l'exhaustivité des risques auxquels les collaboratrices et les collaborateurs peuvent être exposés dans le cadre de leur fonction
- ▶ En effectuant une évaluation des risques en collaboration avec nos partenaires sociaux et en impliquant les collaboratrices et les collaborateurs afin qu'ils soient acteurs de la prévention
- ▶ En proposant des mesures de prévention et de protection pour réduire l'impact des activités et limiter les risques d'accidents (équipements de protection individuelle et collective, prévention des TMS, etc.)
- ▶ En mettant à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) et en mettant en place le plan d'actions résultant de l'analyse des risques

3. Communiquer et Sensibiliser sur notre Démarche Santé & Sécurité au Travail

- ▶ En sensibilisant et en responsabilisant nos collaboratrices et nos collaborateurs sur les bonnes pratiques en matière de Santé & de Sécurité au Travail et sur les comportements à adopter dans le cadre des situations d'urgence
- ▶ En informant nos prestataires des règles applicables sur le site en matière de Santé & Sécurité au Travail par l'intermédiaire des plans de prévention

4. S'Orienter vers la Mise en Œuvre de notre Système de Management Santé & Sécurité au Travail (SMSST)

- ▶ En nous inscrivant dans une démarche d'amélioration continue pour accroître notre compétitivité
- ▶ En fixant des cibles et des objectifs sécuritaires et en assurant le suivi des résultats atteints
- ▶ En effectuant une veille réglementaire afin de mettre en place les actions préventives et/ou correctives

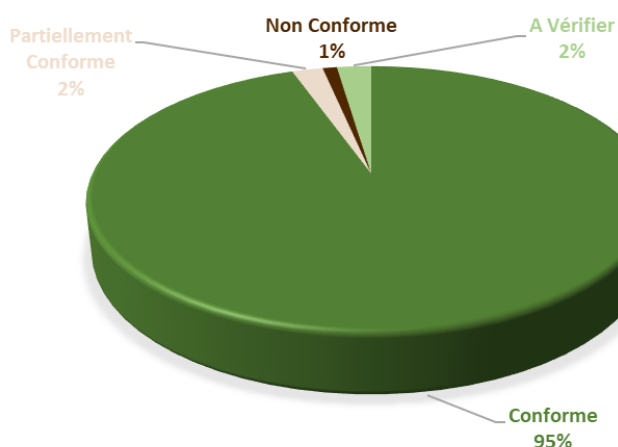
INDICATEURS DE LA POLITIQUE SANTE & SECURITE AU TRAVAIL

Axe de la Politique	Indicateurs	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Cible 2023
1 Garantir un Environnement de Travail & des Conditions de Travail de Qualité	Résultats de l'Enquête de Satisfaction Environnement de Travail	8,7/10	8,3/10	8,5/10
	Nombre de Réunions de la CSSCT	5	3	4
	% de Visites Médicales à Jour	89%	87%	90%
	% de Contrôles Périodiques Réglementaires Effectués	100%	100%	100%
	Nombre de SST à jour	52	47	50
2 Réduire voire Annihiler les Risques Professionnels	Nombre de Risques Evalués	764	769	769
	Nombre de Risques Significatifs en Risque Résiduel à Maîtriser	1	2	0
	Nombre d'Accidents	23	35	-
	Nombre d'Accidents avec Arrêt	15	14	-
	Nombre de Jours Perdus	1 406	1 230	-
	Taux de Fréquence	15,90	14,11	13
	Taux de Gravité	1,49	1,24	1
3 Communiquer et Sensibiliser sur notre Démarche Santé & Sécurité au Travail	Nombre d'Exercices d'Evacuation Réalisés	2	2	2
	% de Prestataires ayant signé un Plan de Prévention	100%	100%	100%
4 S'Orienter vers la Mise en Œuvre de notre Système de Management Santé & Sécurité au Travail (SMSST)	Indicateurs Santé & Sécurité au Travail	Partiels	Complets	Complets
	% de conformité aux textes applicables	92%	95%	98%

VEILLE REGLEMENTAIRE SANTE & SECURITE AU TRAVAIL

Au titre de 2022, pour le site RAJA Paris Nord, sur les 1 235 textes applicables en matière de Santé & Sécurité au Travail, la totalité a été évaluée et 1 168 sont en statut « conforme », soit 95 % de taux de conformité.

Bilan de la Conformité aux Textes « Santé & Sécurité au Travail »



GESTION DES ENTREPRISES EXTERIEURES

Dans le cadre de nos activités, de l'entretien, de la maintenance et des travaux réalisés sur le site, de nombreuses entreprises extérieures interviennent dans les locaux. Conformément à la réglementation en vigueur, RAJA met en œuvre les actions nécessaires pour que les personnels des entreprises extérieures puissent travailler en ayant une parfaite connaissance des règles applicables en matière de Santé & de Sécurité et des mesures de prévention à mettre en œuvre dans le cadre de la coactivité.



Inspection Commune Préalable

L'inspection commune préalable est faite en amont de la rédaction du plan de prévention et permet d'appréhender les risques et les actions à mener avant que les travaux commencent.

L'article R4512-6 du code du travail pose un principe clair, pour toute intervention d'entreprises extérieures au sein d'une entreprise utilisatrice, celle-ci doit organiser au préalable une inspection commune des lieux d'interventions avec toutes les entreprises extérieures qui seront appelées à intervenir.

Conformément à l'article R4512- 3 du code du travail, au cours de l'inspection commune préalable, l'Entreprise Utilisatrice (RAJA) :

- ▶ Délimite le secteur de l'intervention des entreprises extérieures
- ▶ Matérialise les zones de ce secteur qui peuvent présenter des dangers pour les travailleurs
- ▶ Indique les voies de circulation que pourront emprunter ces travailleurs ainsi que les véhicules et engins de toute nature appartenant aux entreprises extérieures
- ▶ Définit les voies d'accès de ces travailleurs aux locaux et installations à l'usage des entreprises extérieures

Au-delà des éléments définis dans le Code du Travail, l'inspection commune préalable permet d'organiser et de coordonner les différents travaux notamment :

- ▶ Définir les tâches à effectuer, leur déroulement dans le temps en précisant leurs attribution (qui fait quoi ?), l'organisation du commandement, les coordinations à assurer entre les services de RAJA et de(s) entreprise(s) extérieure(s)
- ▶ Vérifier qu'aucun salarié ne travaillera isolément en un point où i ne pourrait être secouru à bref délais en cas d'accident
- ▶ Repérer les risques d'interférence et décider des mesures à mettre en œuvre
- ▶ Etendre le modèle de la prévention au-delà des seuls risques d'interférence en prenant en compte les risques apportés par RAJA et les risques apportés par l'Entreprise Extérieure (ex : chute de plain-pied sur sol glissant pour le personnel de RAJA, le risque de circulation pour le personnel de l'entreprise du fait de la circulation des engins de manutention de RAJA)
- ▶ Préciser les consignes propres à RAJA et s'appliquant à l'opération (permis de feu, consignation électrique, règles de circulation, procédures d'urgence
- ▶ Préciser le cas échéant les conditions de fourniture de matériels par RAJA et de l'éventuelle mise à disposition de personnel RAJA pour la réalisation de l'opération

Plan de Prévention

Le plan de prévention est un document qui est établi quand une entreprise fait appel à une entreprise extérieure pour effectuer des travaux qui comportent des risques. Il doit être finalisé avant le commencement des travaux.

La coactivité peut engendrer des accidents dus à une méconnaissance des lieux ou à la nature des tâches à réaliser.

De plus, plusieurs entreprises peuvent simultanément ou successivement exercer dans un même endroit, des activités qui s'interfèrent (interactions des activités, des installations...), créant ainsi de nouveaux risques, ou les augmentant.

Afin d'éviter tout accident et incident qui pourraient en résulter, il est nécessaire d'analyser les risques et de les anticiper par des mesures de prévention adaptées. C'est dans ce cadre, qu'un plan de prévention est rédigé.

Le bâtiment de RAJA est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), à ce titre, nous avons l'obligation, au-delà des prestations supérieures à 400 heures par an, de rédiger des Plans de Prévention comme le stipule l'arrêté du 19 Mars 1993 pour les interventions suivantes :

- ▶ Travaux de maintenance sur les équipements de travail, autres que les appareils et accessoires de levage qui doivent faire l'objet de vérification périodique
- ▶ Travaux de transformation sur les ascenseurs, monte-charge
- ▶ Travaux exposant au contact avec des pièces nues sous tension supérieure à la T.B.T : Très basse tension
- ▶ Travaux de soudage oxyacétylénique exigeant le recours à un permis de feu.

Le Plan de Prévention contient les informations suivantes :

- ▶ L'identification des différentes parties prenantes, l'Entreprise Utilisatrice, l'Entreprise Extérieure et si besoin est l'Entreprise Sous-Traitante
- ▶ Les renseignements relatifs à l'opération
- ▶ Le nombre d'intervenant(s) pour la réalisation de l'opération
- ▶ La date de l'inspection commune préalable
- ▶ La désignation des installations (sanitaires, vestiaires, point de restauration...), mises à la disposition de l'Entreprise Extérieure et de l'Entreprise Sous-Traitante le cas échéant
- ▶ L'organisation des premiers secours en cas d'urgence
- ▶ L'analyse des risques
- ▶ Les mesures de prévention
- ▶ Les travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale

Au-delà de ces informations, le Plan de Prévention de RAJA contient :

- ▶ Les consignes pour la Protection de l'Environnement (tri des déchets, utilisation des produits chimiques & dangereux et réactions en cas de déversement accidentel)
- ▶ Les consignes de sécurité applicables aux Entreprises Extérieures

Conditions de Travail

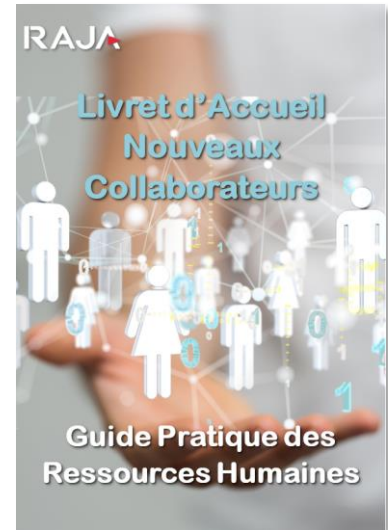
ACCUEIL DES NOUVEAUX COLLABORATEURS

Session d'Accueil

L'arrivée dans une nouvelle entreprise, dans un nouveau poste, est une période importante de la vie professionnelle. Au sein de RAJA France, cela se traduit par le souhait de tout mettre en œuvre pour en faire un moment privilégié de découverte de nos métiers et de notre organisation.

Lors de leur première journée, les nouveaux collaborateurs de voient remettre un livret d'accueil, guide pratique des ressources humaines, dans lequel ils trouvent les informations relatives :

- ▶ Aux interlocuteurs Ressources Humaines
- ▶ Aux informations de la vie chez RAJA au quotidien
- ▶ Aux conditions de travail
- ▶ A la santé & à la sécurité
- ▶ A la qualité & à l'environnement
- ▶ Aux éléments de leur rémunération (salaires,
- ▶ Aux opportunités de formation
- ▶ Aux différents types de congés
- ▶ Aux avantages sociaux (mutuelle, prévoyance, crèche, etc.)



A l'occasion de cette session d'accueil, le nouveau collaborateur se voit également remettre :

- ▶ Une copie du règlement intérieur
- ▶ Une copie des différents accords conclus avec les partenaires sociaux
- ▶ La charte éthique
- ▶ Le code de conduite anti-corruption
- ▶ Ses documents contractuels

Phase d'Intégration

Dans l'optique de limiter le recours à la sous-traitance et à l'externalisation, les compétences nécessaires au développement de RAJA sont d'abord recherchées en interne, et toutes les offres d'emploi sont communiquées sur l'intranet.

La phase d'intégration, indispensable à la compréhension des spécificités de nos métiers et des enjeux du poste de travail, contribue à la fidélisation de nos collaborateurs. Nous avons mis en place des dispositifs d'intégration adaptés à la catégorie d'emploi et au niveau de responsabilité de chacun.

Le parcours d'intégration comporte le temps d'immersion et d'échange afin que le nouveau collaborateur puisse découvrir tous les métiers de l'entreprise, ses différents services et rencontrer toutes les personnes avec lesquelles il sera susceptible d'avoir des contacts réguliers dans le cadre de son travail. L'intégration est complétée pour les cadres par un rapport d'étonnement qui a pour objectif de recueillir les premières impressions du nouveau collaborateur, d'évaluer les fonctionnements internes et d'identifier des axes d'amélioration. Il permet également de mettre en valeur les bonnes pratiques de l'entreprise.

Les périodes d'immersion sont quant à elles destinées à rentrer dans le quotidien des différents services, à comprendre le métier de chacun et les impératifs de chaque direction. Ainsi, un collaborateur du Centre de Relation Clientèle pourra suivre un collaborateur de la direction Logistique dans son travail de préparation des commandes, ou un collaborateur pourra suivre un conseiller commercial en double-écoute lorsqu'il est au téléphone avec un client dont il prend la commande.

CONGES PAYES & CONGES EXCEPTIONNELS

Congés Payés, RTT & Congés Liés à l'Ancienneté

La période d'acquisition des CP est du 1er juin de l'année N-1 au 31 mai de l'année N.



La période de prise du congé principal (congé d'été) s'effectue du 1er juin de l'année N jusqu'au 31 octobre de l'année N. La prise minimum est de 12 jours consécutifs et 24 jours maximum. Le solde des congés légaux doit être pris avant le 31 mai de l'année suivante (N+1).

Pour une ancienneté d'un an (si l'embauche a lieu en cours d'année, le calcul s'effectue au prorata du temps de présence pendant la période d'acquisition, qui doit être au minimum d'un mois), au 01/06 de l'année de référence, les droits annuels sont les suivants :

Statut	RTT	Congés Payés	Ancienneté		
Employé	12 Jours (1 Jour / mois)	25 Jours (2,08 Jours / mois)	20 Ans (2 Jours)	25 Ans (4 Jours)	30 Ans (6 Jours)
Agent de Maîtrise	11 Jours (0,92 Jour / mois)	26 Jours (2,16 Jours / mois)	17 Ans (2 Jours)	22 Ans (4 Jours)	27 Ans (6 Jours)
Cadre & Directeur	8 Jours (0,67 Jour / mois)	29 Jours (2,41 Jours / mois)	-		

Congés Exceptionnels

Congés Pères & Mères de Famille (jusqu'aux 21 ans de l'enfant)

Employés & Agents de Maîtrise avec une ancienneté inférieure à 6 mois	Employés & Agents de Maîtrise avec une ancienneté supérieure ou égale à 6 mois	Cadres & Directeurs
1 jour pour 1 ou 2 enfants	2 jours pour 1 ou 2 enfants	2 jours pour 1 ou 2 enfants
2 jours pour 3 enfants ou plus	4 jours pour 3 enfants ou plus	4 jours pour 3 enfants ou plus

Congés pour Evénements Familiaux

Evénement Exceptionnel	Jours Supplémentaires Payés
Mariage ou PACS de la collaboratrice ou du collaborateur	4
Naissance d'un enfant (*)	3
Adoption d'un enfant	3
Mariage d'un enfant	1
Décès du conjoint / d'un enfant	5
Décès du père, de la mère, des parents du conjoint, d'un frère ou d'une sœur	3
Décès d'un grand-parent	1
Déménagement	1 / an

(*) Congé accordé au père indépendamment du congé paternité

Congés Maternité

Les congés maternité durent 16 semaines pour le 1^{er} et le 2^{ème} enfant (6 semaines avant, 10 semaines après) et 26 semaines (huit semaines avant, 18 semaines après) à partir du 3^{ème} enfant.

Les futures mères pourront reporter, dans la limite de 3 semaines, le point de départ du congé prénatal. Le congé postnatal sera augmenté d'autant.

Congés d'Adoption

Nombre d'Enfants	Nombre de Semaines
Pour le 1 ^{er} et le 2 ^{ème} enfant	10
À partir du 3 ^{ème} enfant	18
Adoption multiple	22

Congés Paternité

Depuis le 1er juillet 2021, le congé de paternité et d'accueil de l'enfant jusqu'à présent prévu pour une durée de 11 jours calendaires consécutifs est portée à 25 jours fractionnables pour une naissance simple et de 18 à 32 jours en cas de naissances multiples. Le congé paternité est pris en charge par la Sécurité Sociale à hauteur de 50% et doit être pris avant les 4 mois de l'enfant.

Congés Parentaux d'Education

A la suite d'une naissance ou de l'adoption d'un enfant de 16 ans ou moins, tout collaborateur présent dans l'entreprise depuis au moins un an à la date de l'arrivée de l'enfant, peut bénéficier d'un congé parental d'éducation.

Deux modalités de congé parental existent :

- ▶ Le congé à temps plein, durant lequel le contrat de travail est suspendu
- ▶ Le travail à temps partiel : la durée doit être d'au moins 16 heures par semaine. Le collaborateur peut choisir la durée du travail qui lui convient ; en revanche, la répartition des horaires doit être fixée en accord avec l'employeur

SALAIRES & AVANTAGES SOCIAUX

Rémunérations

Salaires

Les augmentations individuelles, qui représentent chaque année un budget de 2 % de la masse salariale, sont validées par la Direction des Ressources Humaines, qui s'assure de leur distribution avec équité. Les principes d'augmentation individuelle sont transparents et communs à l'ensemble des Directions de l'entreprise : performance individuelle, adéquation aux valeurs de l'entreprise et rémunération de référence.

En complément du salaire fixe de base, RAJA a construit au fil des années un package de rémunération qui valorise la performance, avec :

- ▶ Le versement de primes de 13ème mois et d'ancienneté
- ▶ Un système de rémunérations variables et individualisées

Heures Supplémentaires

Toutes les heures de travail, effectuées à la demande expresse du responsable de service, au-delà de la durée légale de travail, donnent lieu à des majorations pour heures supplémentaires. Dans le cadre d'une durée hebdomadaire de 37 heures, la majoration à appliquer est la suivante :

- ▶ 25 % au-delà de la 37ème heure et jusqu'à la 43ème heure
- ▶ 50 % à partir de la 44ème heure

Bilan Social Individuel

Chaque année, toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs reçoivent leur Bilan Social Individuel (BSI). Ce document leur permet de prendre connaissance des avantages sociaux dont ils ont bénéficié.

Il reprend les informations relatives au poste occupé par les collaboratrices et les collaborateurs ainsi que les éléments constitutifs de leur rémunération.

Epargne Salariale

Participation

La participation est une obligation légale pour les entreprises de plus de 50 salariés. Son montant global (appelé Réserve Spéciale de Participation) est déterminé par une formule s'appuyant sur les résultats financiers de l'entreprise. Tous les collaborateurs de RAJA en bénéficient, à condition d'avoir une ancienneté de 3 mois au minimum sur l'année précédente.

La participation est répartie proportionnellement au salaire et au temps de présence. Les congés maternité, les accidents du travail, la formation et toutes les périodes légales ou conventionnelles assimilées au travail effectif (congés payés, délégation...) ne sont pas décomptés.

Intéressement

L'intéressement est une démarche facultative, qui relève de la volonté de RAJA d'associer ses collaboratrices et collaborateurs à la réussite de l'entreprise, tout en encourageant la performance de chacune des directions. Il fait l'objet d'un accord collectif, signé avec les partenaires sociaux. Depuis sa mise en place en 1990, celui-ci est renouvelé tous les 3 ans. Les négociations définissent les modalités de calcul de cette prime.

Le montant global d'intéressement est déterminé par plusieurs critères utilisés pour le pilotage de l'entreprise, tels que l'amélioration de la productivité, l'activité opérationnelle, l'accompagnement de la politique qualité ainsi que la protection de l'environnement.

Tout collaborateur RAJA en bénéficie, à condition d'avoir une ancienneté de 3 mois minimum sur l'année précédente. L'intéressement est calculé proportionnellement au salaire ainsi qu'au temps de présence. Les congés maternité, les accidents du travail, la formation et toutes les périodes légales ou conventionnelles assimilées au travail effectif (congés payés, délégation...) ne sont pas décomptées.

Dispositifs d'Épargne Salariale

RAJA met à la disposition de l'ensemble des collaborateurs (sous condition de 3 mois d'ancienneté) deux dispositifs d'épargne salariale :

- ▶ Plan d'Épargne Entreprise (PEE), avec une indisponibilité des sommes pendant 5 ans, pour constituer une épargne à moyen terme
- ▶ Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO), avec une indisponibilité des sommes jusqu'à l'âge de départ en retraite, pour constituer un complément de retraite

Prise en Charge des Transports

Transports en Commun

RAJA prend en charge 50% du prix de l'abonnement hebdomadaire, mensuel ou annuel du titre de transport pour le trajet domicile-lieu de travail et retour.

Véhicule Personnel

L'indemnité mensuelle nette de transport pour les collaboratrices et les collaborateurs qui utilisent leur véhicule personnel est versée à hauteur de 27,27 €.

Service de Garde d'Enfants

Réseau de Crèches Privées

Dans le cadre du bien-être au travail et de l'équilibre vie professionnelle et vie familiale, Raja a choisi le gestionnaire de crèches La Maison Bleue, acteur reconnu de la petite enfance, pour aider ses collaboratrices et collaborateurs à trouver une solution de garde pour leurs enfants.



Dans un souci d'équité, les critères d'attribution des places en crèche ne concernent plus que la seule ancienneté mais également le quotient familial, la situation familiale, etc.

ORGANISATION FLEXIBLE DU TRAVAIL

Télétravail

En Décembre 2017, la Direction de RAJA France a signé un premier accord relatif au télétravail pour une durée expérimentale d'un an pour certaines collaboratrices et certains collaborateurs en fonction de leur statut. Le bilan de cet accord étant concluant, il a été étendu à un plus grand nombre de manière encadrée.

Afin d'adapter l'organisation du travail au sein du Groupe RAJA au contexte sanitaire, le Télétravail a été instauré durablement dans les différentes entités et permet aux collaboratrices et aux collaborateurs dont les fonctions le permettent de travailler à distance.

Afin d'en expliquer les modalités, un accord sur la mise en œuvre du télétravail a été signé avec les partenaires sociaux en Janvier 2019, l'avenant signé en Juillet 2021 en toujours en vigueur en 2022.

Les collaboratrices et collaborateurs éligibles au télétravail ont signé un avenant à leur contrat de travail pour une durée définie d'un commun accord entre les parties.

Les risques liés au télétravail, tels que l'ergonomie au poste de travail, l'isolement professionnel ou encore l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ont été intégrés dans le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER).

Réduction du Temps de Travail

RAJA France a mis en œuvre les modalités de la loi du 13 Juin 1998 et de celle du 19 Janvier 2000 relatives à l'aménagement et à la réduction du temps de travail et a dans ce cadre mis en place un accord signé avec les partenaires sociaux.

Dans le cadre de l'accord 35 heures, les collaboratrices et les collaborateurs qui effectuent un horaire hebdomadaire de 37 heures bénéficient de jours de RTT. Les absences (maladie, maternité, paternité, congé sans solde, accident de travail ou de trajet) viennent diminuer leurs droits RTT.

Horaires de Travail

Les prescriptions applicables aux horaires de travail sont définies dans le contrat de travail, le règlement intérieur et le livret d'accueil (Guide pratiques des Ressources Humaines).

Les horaires d'ouverture du site sont les suivants :

- ▶ De 8h30 à 20h00 pour les collaboratrices et les collaborateurs travaillant dans les bureaux
- ▶ De 5h00 à 20h00 selon l'activité pour les collaboratrices et les collaborateurs travaillant dans l'entrepôt logistique

Ces horaires sont susceptibles de varier en fonction des besoins du service.

ECHANGES AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX

Commission Santé, Sécurité & Conditions de Travail (CSSCT)

Les membres du CSE ont désigné 4 représentants du personnel élus pour faire partie de la Commission Santé, Sécurité & Conditions de Travail (CSSCT), ils ont tous suivi la formation nécessaire à l'exercice de leurs mandats en matière de santé, de sécurité et conditions de travail et sont consultés :



- ▶ Avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail, avant toute modification des cadences et des normes de productivité liées ou non à la rémunération du travail.
- ▶ Sur le projet d'introduction et lors de l'introduction de nouvelles technologies sur les conséquences de ce projet ou de cette introduction sur la santé et la sécurité des travailleurs.
- ▶ Sur le plan d'adaptation établi lors de la mise en œuvre de mutations technologiques importantes et rapides.
- ▶ Sur les mesures prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail, des invalides de guerre, des invalides civils et des travailleurs handicapés, notamment sur l'aménagement des postes de travail.
- ▶ Sur les documents se rattachant à leur mission, notamment sur le règlement intérieur.

La fréquence des réunions entre les représentants de la Direction (le Directeur des Ressources Humaines, le Responsable des Relations Sociales, la Responsable Environnement de Travail & HSSE) et les membres de la CSSCT est trimestrielle, toutefois si la situation le requiert des réunions extraordinaires peuvent être organisées.

En amont de ces réunions, un ordre du jour est établi et transmis par les membres de la CSSCT à la Direction des Ressources Humaines qui l'adresse aux différentes parties prenantes afin que les éléments de réponses puissent être donnés en retour afin de pouvoir être débattus en séance.

Les membres de la CSSCT participent aussi activement au processus d'évaluation des risques professionnels et à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER).

Négociation Annuelle Obligatoire (NAO)

La Négociation Annuelle Obligatoire s'effectue entre les instances syndicales et la Direction Générale et s'articule autour des thématiques suivantes :



- ▶ Rémunération & Temps de Travail
- ▶ Partage de la Valeur Ajoutée
- ▶ Egalité Professionnelle entre les Femmes et les Hommes
- ▶ Qualité de Vie au Travail

Les résultats de la Négociation Annuelle Obligatoire sont adressés à toutes les collaboratrices et les collaborateurs par la Direction des Ressources Humaines et sont affichés sur les panneaux des Instances Syndicales.

QUALITE DE VIE AU TRAVAIL & BIEN-ETRE

Association RAJA Sport

Soucieux de la santé de nos collaboratrices et collaborateurs, de leur épanouissement personnel et du bien-être au travail, nous leur permettons de réaliser, dans le cadre de l'entreprise, des activités sportives, de bien-être et artistiques. Nos équipes participent également à des grands rendez-vous sportifs internationaux et nous avons aménagé, dans les locaux de RAJA à Roissy, des espaces dédiés : une salle de sport et de danse ainsi qu'une salle dédiée aux ateliers de bien-être et de sophrologie.



L'association RAJA Sport, présidée par Mohamed Fahim, qui gère ces activités, a été créée en 2006 à l'initiative de Danièle Kapel-Marcovici, convaincue du bienfait de la pratique sportive et soucieuse d'en faire bénéficier ses équipes.

« Je suis depuis toujours convaincue que les valeurs véhiculées par le sport, le dépassement de soi, la solidarité et l'esprit d'équipe sont les ingrédients de la réussite et du succès en entreprise. La pratique d'un sport en entreprise améliore la qualité de vie au travail, ce qui est un gage d'une meilleure gestion du stress, d'une plus grande mobilisation et performance des équipes. »

Danièle Kapel-Marcovici, Présidente Directrice Générale du Groupe RAJA

Différentes activités sportives et de bien-être sont proposées : des cours de sport (Yoga, Pilâtes, Cross Fit) à la photographie, ainsi que des services de détente et de bien-être. D'autres activités et de services sont proposées par des professionnels à des tarifs avantageux : salon de coiffure, salon d'esthétique, de massage, sophrologie, soins énergétiques.

En 2022, 126 collaboratrices et collaborateurs (18% de l'effectif) ont profité de RAJA Sport, pour environ 902 heures (ce nombre n'inclut pas les séances de running). Le budget de l'année 2022 s'est élevé à 89 K€.

RAJA compte également une équipe européenne d'une trentaine de marathoniennes et marathoniens, qui tous les ans porte les couleurs de RAJA en participant à des marathons en France et à l'étranger, avec la participation financière de l'entreprise.



Collection RAJA Art

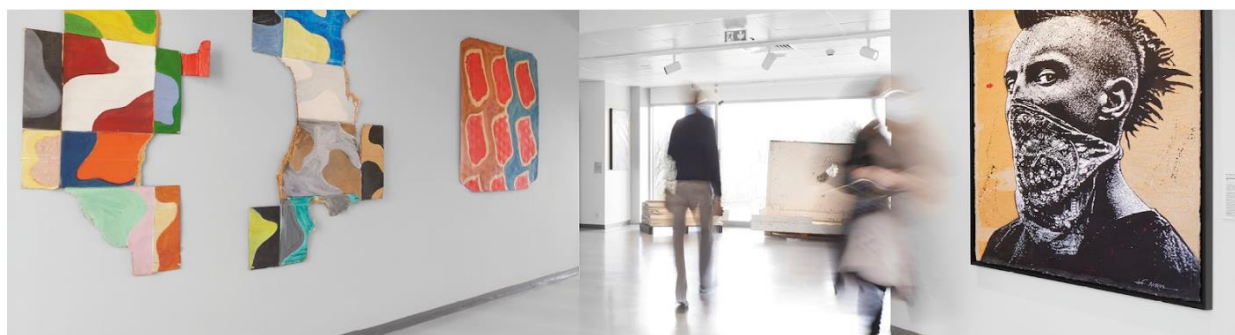
Passionnée d'art contemporain, Danièle Kapel-Marcovici a constitué une collection originale et éclectique au sein de son entreprise : la collection RAJA Art.

Initiée dans les années 90 et enrichit au fil de rencontres avec des artistes et visites de galeries, celle-ci compte aujourd'hui plus de 150 œuvres : peintures, sculptures, installations, photographies, vidéos créées par plus 100 artistes reconnus ou émergents et originaires des 5 continents.

La particularité de la collection RAJA Art est sa thématique : l'emballage, choisie en pleine cohérence avec le cœur de métier historique de RAJA et qui la rend unique dans l'univers des collections d'entreprise.

L'emballage, source d'inspiration inépuisable pour les artistes ! Certaines œuvres sont réalisées à partir de carton, bois, papier, polyéthylène, conférant à ces matériaux une noblesse inattendue, d'autres s'en inspirent et les transposent en marbre, bronze, métal ou céramique, explorant le riche univers symbolique de l'emballage pour exprimer, tour à tour, le voyage, l'absence, les dérives consuméristes de notre société.

Exposée au siège européen du Groupe dans une scénographie créative et adaptée au lieu, mais également dans plusieurs filiales européennes, la Collection RAJA Art est avant tout dédiée aux collaboratrices et collaborateurs de l'entreprise. Elle contribue à les fédérer autour de valeurs communes comme la créativité, la modernité et la diversité et leur permet un accès privilégié et quotidien à l'art contemporain. L'exposition peut être découverte également lors de Journées Portes Ouvertes et dans le cadre d'évènements destinés à des visiteurs et clients privilégiés de l'entreprise.



Enquêtes de Satisfaction sur l'Environnement de Travail

Chaque année, le Département des Services Généraux réalise une enquête de satisfaction auprès des collaboratrices et collaborateurs de RAJA.

Cette enquête a pour objectif de nous inscrire dans un processus d'amélioration continue et de fournir un environnement de travail adapté aux évolutions au sein de l'entreprise. Au titre de 2022, la note obtenue a été de 8,3 / 10.

La synthèse des réponses donne lieu à l'établissement d'un plan d'actions qui est transmis aux collaboratrices et aux collaborateurs pour les informer des actions préventives et/ou correctives qui vont être mises en place.



Dialogue Social

COMITE SOCIAL ECONOMIQUE (CSE)

Les membres du CSE sont des représentants du personnel élus par les collaborateurs. La durée de leur mandat est de 4 ans. Ils ont pour missions :

- ▶ D'être informés et consultés sur les décisions relatives à l'organisation, à la gestion et à la marche générale de l'entreprise.
- ▶ De gérer les activités sociales et culturelles dont bénéficient les collaborateurs.
- ▶ De présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives lors de réunions mensuelles.
- ▶ D'accompagner les collaborateurs et d'instaurer une médiation avec la direction.
- ▶ De décider de recourir aux expertises.
- ▶ D'exercer les droits d'alerte.
- ▶ De contribuer à promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise et réaliser des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel.

La fréquence des réunions entre la Direction et les membres du CSE est mensuelle, toutefois si la situation le requiert des réunions extraordinaires peuvent être organisées.

DELEGATION SYNDICALE

Une délégation syndicale est représentée chez RAJA, les délégués syndicaux ont notamment pour mission :

- ▶ La transmission des revendications entre employés et employeurs.
- ▶ La participation, la création voire la modification des différents accords relatifs au droit du travail tels que : la convention collective, l'accord de branche, l'accord d'entreprise, le règlement intérieur.

ACCORDS COLLECTIFS

Notre dialogue social est dynamique, basé sur l'écoute, le dialogue et la confiance. Les échanges avec les partenaires sociaux ont ainsi permis depuis 2018 la co-construction de nombreux accords collectifs qui font régulièrement l'objet de mises à jour adaptées aux enjeux de l'entreprise :

- ▶ Accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et sur la qualité de vie au travail
- ▶ Accord relatif à la réduction du temps de travail
- ▶ Accord relatif au don de jours de repos
- ▶ Accord relatif au travail de nuit
- ▶ Accord d'entreprise relatif à l'accomplissement d'heures supplémentaires et au contingent annuel
- ▶ Accord de participation
- ▶ Avenant relatif aux objectifs d'intéressement
- ▶ Accord relatif à la journée de solidarité

- ▶ Protocole d'accord sur la politique salariale (Négociation Annuelle Obligatoire – NAO)
- ▶ Accord relatif à la mise en œuvre du télétravail
- ▶ Accord relatif au droit à la déconnexion
- ▶ Accord intergénérationnel sur le contrat de génération
- ▶ Accord relatif à l'organisation et au fonctionnement du Comité Social Économique (CSE)
- ▶ Accord relatif à l'aménagement de la procédure d'information et de consultation du CSE

CONVENTION COLLECTIVE

RAJA France est rattachée à la Convention Collective "Distribution & Commerce de Gros des Papiers-Cartons".

Ce texte vient en complément du Droit du Travail en vigueur au niveau national et permet de prendre en compte les spécificités de chaque métier, notamment les disparités d'organisation, la pénibilité du travail et les conditions sociales particulières, les sujets ci-après y sont développés :

- ▶ Section 1 : Champ d'application
- ▶ Section 2 : Embauche, contrat de de travail, visites médicales
- ▶ Section 3 : Modifications du contrat de travail
- ▶ Section 4 : Durée & aménagement du temps de travail
- ▶ Section 5 : Congés & jours fériés
- ▶ Section 6 : Cessation du contrat de travail, préavis, heures de recherche d'emploi, licenciement & indemnités conventionnelles
- ▶ Section 7 : Maternité, maladie & accidents du travail
- ▶ Section 8 : Prévoyance
- ▶ Section 9 : Classification professionnelle
- ▶ Section 10 : Salaires, primes & indemnités
- ▶ Section 11 : Sécurisation & développement des parcours professionnels
- ▶ Section 12 : Diversité & valorisation du capital humain
- ▶ Section 13 : Santé & sécurité au travail
- ▶ Section 14 : Indemnisation de l'activité partielle
- ▶ Section 15 : Dialogue social, discrimination & liberté syndicale

Dans tous les cas, les conventions collectives permettent :

- ▶ Pour les travailleurs, d'avoir un cadre pour le contrat de travail, qui permet de garantir des conditions de travail et de revenu a minima
- ▶ Pour les employeurs, de garantir une paix sociale en désamorçant les conflits globaux par la négociation.



Gestion des Carrières

POLITIQUE DE RECRUTEMENT

Notre politique de recrutement s'articule autour de plusieurs principes-clés :

- ▶ La culture et le respect des valeurs de RAJA : Soucieux d'inscrire dans la durée nos relations avec nos collaborateurs, nous recherchons chez les candidats, les valeurs et les aptitudes relationnelles en phase avec notre culture d'entreprise orientée sur la satisfaction du client.
- ▶ L'emploi durable : nous privilégions l'emploi en contrat à durée indéterminée à chaque fois que cela est possible, et avons recours aux contrats à durée déterminée ou intérimaires lorsque les pics d'activité notamment en logistique imposent de renforcer les équipes.
- ▶ La non-discrimination : nous mettons en place des processus de recrutement les plus objectifs possibles et sensibilisons l'ensemble des acteurs impliqués dans les recrutements, afin de garantir l'égalité de traitement et de promouvoir la diversité.



STABILITE DU CAPITAL HUMAIN

Notre turnover, en 2022, a représenté 12,49 % pour les contrats à durée indéterminée avec une ancienneté moyenne stable à 10 ans. 10 CDD ont été transformés en CDI.

La constitution de nos équipes favorise la diversité de nos profils, le renouvellement et le transfert de nos compétences. Ainsi, en 2022 le nombre de salariés âgés de moins de 30 ans est de 125 soit 17,48% de l'effectif total, tandis que celui des salariés âgés de plus de 55 ans représente 14,97% de l'effectif total pour un âge moyen stable entre 40 et 45 ans. Tout en maintenant l'emploi des seniors, RAJA intègre de nouvelles collaboratrices et collaborateurs plus juniors, ce qui permet l'apport de nouvelles compétences, l'évolution et la pérennité de nos métiers grâce à la transmission des savoirs et savoir-faire de l'entreprise.

DEVELOPPEMENT & ADAPTATION DES COMPETENCES

Entretiens Annuels d'Evaluation & Entretiens Professionnels

Entretiens Annuels d'Evaluation

Chaque année, les entretiens annuels d'évaluation (EAE) sont l'occasion pour les managers et leurs collaboratrices et collaborateurs d'avoir un temps d'échange privilégié et de faire le bilan des réalisations de l'année passée et de fixer les objectifs pour l'année à venir.

Au titre de 2022, 83 % des entretiens annuels d'évaluation ont été réalisés contre 80 % en 2021.

Entretiens Professionnels

Tous les 2 ans, les entretiens professionnels sont l'opportunité pour le manager d'envisager les perspectives d'évolution professionnelle de ses collaboratrices et collaborateurs et de définir les besoins en formation qui peuvent y contribuer.

Au titre de 2022, 74 % des entretiens professionnels ont été réalisés contre 77 % en 2021.

Outils d'Evaluation des Compétences

Outre les entretiens, tous les outils utiles à l'évaluation des compétences qui sont autant de moyens d'assurer une mesure objective de la performance sont mis en place dans l'entreprise :

- ▶ Descriptions de fonctions
- ▶ Référentiels de compétences
- ▶ Entretiens de fin de période d'essai

Formation & Développement des Compétences

Formation Professionnelle Continue

La formation professionnelle continue a pour objectif de :

- ▶ Favoriser l'insertion professionnelle des collaboratrices et des collaborateurs
- ▶ Permettre leur maintien dans l'emploi
- ▶ Contribuer au développement économique de l'entreprise
- ▶ Permettre le retour à l'emploi des collaborateurs ayant interrompu leur activité professionnelle

Cette politique de développement des compétences en interne se traduit en 2022 par un budget de près de 423 644 € pour la formation externe pour un volume 9 051 heures, 516 collaborateurs formés, soit 72% de l'effectif contre 46,5% en 2021. Cette hausse s'explique notamment par les formations dispensées en interne à l'ensemble des collaborateurs de la Direction Exploitation Logistique (Equipiers de Première Intervention & Maniement des Extincteurs).

Bilan de Compétences

Le bilan de compétences, à l'initiative de l'employeur et/ou de la collaboratrice ou du collaborateur, a pour objet de lui permettre d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles ainsi que ses aptitudes et ses motivations et de définir un projet professionnel et/ou un projet de formation.

Validation des Acquis & de l'Expérience (VAE)

A l'initiative de l'employeur et/ou de la collaboratrice ou du collaborateur, la validation des acquis de l'expérience permet à toute personne engagée dans la vie active de faire valider l'expérience professionnelle qu'elle a acquise afin d'en obtenir un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification. La VAE permet également d'accéder à un cursus de formation, sans justifier du niveau d'études ou des diplômes habituellement requis.

Plan de Développement des Compétences

Le plan de développement des compétences est construit chaque année en soutien de la stratégie du Groupe RAJA. Les formations sont prioritairement mises en place pour les services en cours de transformation, qu'il s'agisse d'évolution des métiers ou de réorganisation de la production des catalogues en format papier et web.

Promotion de la mobilité interne

Dans l'optique de limiter le recours à la sous-traitance et à l'externalisation, les compétences nécessaires au développement de RAJA sont d'abord recherchées en interne, et toutes les offres d'emploi sont communiquées sur l'intranet et affichées sur les panneaux prévus à cet effet. La promotion est un levier essentiel et prioritaire de notre politique de Ressources Humaines, les candidatures internes étant favorisées à chaque fois que cela est possible. La promotion permet de fidéliser les équipes, de développer les compétences et l'employabilité mais également de garantir la pérennisation et le transfert de nos savoir-faire.

Diversité, Discrimination et Harcèlement

CHARTE DE LA DIVERSITE

En 2022, pour la 8^{ème} année consécutive, RAJA France a renouvelé son adhésion à la Charte de la Diversité et a ainsi confirmé sa volonté de promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes (ethnique, générationnelle, physique, sociale, sexuelle, culturelle ou encore religieuse) dans tous les actes de management et de décision de l'entreprise ou de l'organisation et en particulier dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines. Cette charte s'articule autour des axes suivants :

- ▶ L'engagement
- ▶ La sensibilisation & la formation
- ▶ Le recrutement & la promotion interne
- ▶ La communication
- ▶ L'instauration d'un dialogue social
- ▶ L'évaluation des indicateurs de diversité



LABEL ENTREPRISE ENGAGÉE POUR LA DIVERSITE



En 2022, pour l'année 2023, RAJA a été distinguée par la rédaction de Capital dans le secteur d'activité « Commerce de gros », sur la base d'une double enquête associant un sondage en ligne réalisé auprès d'un panel de 25 000 salariés et de l'analyse des indicateurs clés publiés par les entreprises traduisant leur politique de diversité.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Nous sommes particulièrement vigilants au respect de l'égalité des chances tant dans les conditions d'accès à l'emploi et à la promotion que dans notre politique salariale, en veillant à appliquer les principes suivants :

- ▶ Définition de critères objectifs pour les processus de recrutement : élaboration de fiches de poste, analyse objective des CV et parcours avec, pour certains profils, des sessions de recrutement collectives sans consultation préalable des CV des candidats, etc.
- ▶ Définition de critères objectifs pour les processus de mobilité et de promotion à travers la généralisation des entretiens annuels et la réalisation de bilans de compétences.
- ▶ Sensibilisation des managers à la non-discrimination.

EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES & LES HOMMES

Nous sommes tout particulièrement sensibilisés à la lutte contre les discriminations entre les femmes et les hommes, au respect de l'égalité salariale, de l'égalité pendant le recrutement et de l'égalité de promotion. Une commission mixte de suivi de nos engagements en matière d'égalité professionnelle se réunit régulièrement.

Notre index d'égalité professionnelle s'élève ainsi à 92/100, en baisse de 2 points par rapport à 2021, et ce en raison du profil des postes à pourvoir, conjoncturellement privilégié par des hommes. L'objectif étant de nous rapprocher de la note obtenue en 2020.



Sur 2022, 53 % de l'effectif sont des femmes dont 3 % occupent des postes de direction. Au sein des équipes dirigeantes (Comité Exécutif & Comité de Direction), 40 % sont des femmes.

INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Consciente de son rôle d'entreprise responsable, RAJA est attentive à favoriser l'insertion durable dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Ainsi, RAJA embauche régulièrement des collaboratrices et collaborateurs en situation de handicap qui représentent 20,90 ETP en 2022 (en augmentation de 33,55% par rapport à 2021), et pour lesquels l'entreprise veille à adapter les conditions de travail si nécessaire.

RAJA fait également appel à des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) pour un montant de 7 366 € (en diminution de 18,62% par rapport à 2021). Les progrès réalisés dans l'insertion des personnes en situation de handicap a permis de maintenir à +11,54% le montant de sa contribution financière en 2022 par rapport à 2021.

Campagne de Sensibilisation en Faveur du Handicap

Il existe encore de nombreux stéréotypes liés au handicap, ce qui contribue à nourrir une perception inexacte de celui-ci. C'est dans ce cadre qu'en Juin 2021, une campagne de sensibilisation en faveur du handicap avait été lancée par la Direction des Ressources Humaines. La prise en compte du handicap est essentielle à l'adaptation des postes dans les meilleures conditions et des solutions adaptées peuvent être proposées pour compenser des difficultés d'une très grande diversité.

Cette campagne ayant permis d'ouvrir la voie à une reconnaissance du statut de "travailleurs handicapés" pour plusieurs collaboratrices et collaborateurs déjà présents dans nos équipes. Une dotation de 300 € en chèques CESU a de nouveau été organisée sur 2022 et le sera chaque année pour toute personne ayant déclaré son handicap.



HARCELEMENT AU TRAVAIL

L'employeur est tenu par la loi au titre des principes généraux de prévention de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses collaboratrices et collaborateurs. Ainsi, en matière de harcèlement, moral et sexuel, il doit prévenir les agissements fautifs, les faire cesser et sanctionner l'auteur des faits.

Les dispositions relatives au harcèlement, qu'il s'agisse de harcèlement sexuel ou de harcèlement moral sont décrites dans le règlement intérieur de l'établissement.

Référents en Matière de Harcèlement Sexuel & Agissements Sexistes

Conformément aux dispositions de l'article L 1153-5-1 du Code du Travail, RAJA a désigné une référente chargée d'orienter, d'informer et d'accompagner les collaboratrices et les collaborateurs en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

De la même manière, conformément aux dispositions de l'article L 2314-1, un référent a été désigné parmi les membres du Comité Social Economique (CSE) pour lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Procédure d'Alerte Professionnelle

La procédure d'Alerte Professionnelle, applicable pour toutes les entités du Groupe RAJA explique le dispositif permettant le recueil et le traitement des signalements émanant des collaboratrices et collaborateurs sur une menace ou un préjudice graves tels que l'atteinte aux droits humains et aux libertés fondamentales tel que le harcèlement au travail.

La procédure régissant ce dispositif pour RAJA France a été mise à jour fin 2022 et diffusée début 2023 afin de l'adapter à la nouvelle directive européenne sur la protection des lanceurs d'alerte.

Pour la réception et le traitement des signalements, une plateforme externe et sécurisée, l'outil Integrityline© (<https://raja.integrityline.org>), est à la disposition de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de RAJA, ainsi qu'à ses clients, fournisseurs et autres parties prenantes.



ACHATS RESPONSABLES

Charte des Achats Responsables et du Développement Durable Groupe

Le Développement Durable consiste à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (« RSE ») consiste à décliner les principes du Développement Durable au niveau d'une entreprise. La RSE concilie de manière harmonieuse les 3 piliers suivants : rentabilité économique, équité sociale et environnementale. Elle se traduit par la volonté de l'entreprise d'assumer la responsabilité des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement et d'en rendre compte.



Le Groupe RAJA est pleinement engagé dans le Développement Durable et a positionné la Responsabilité Sociétale des Entreprises comme un enjeu stratégique majeur. Implanté dans 19 pays Européens (France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Suisse, Autriche, Espagne, Portugal, Italie, Danemark, Suède, Norvège, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Hongrie, Royaume-Uni, Irlande), RAJA France a adhéré au Global Compact des Nations Unies, confirmant ainsi sa volonté de se conformer aux 10 Principes définis par l'ONU.

En charge du choix des fournisseurs et de l'offre produits, la fonction Achats est une composante essentielle de la politique de Développement Durable du Groupe RAJA. Constituée en Centrale d'Achats Européenne et complétée d'équipes achats locales implantées au plus près de nos partenaires-fournisseurs, la Direction Achats du Groupe RAJA s'engage à :

- ▶ Garantir à nos clients une qualité de produits et une qualité de service irréprochables
- ▶ Jouer un rôle moteur dans la transition écologique en améliorant en permanence notre offre de produits écoresponsables et en diminuant l'impact de leur livraison, en partenariat avec nos fournisseurs
- ▶ Veiller au bon respect des réglementations environnementales applicables à son activité
- ▶ Garantir une conduite des affaires éthique et responsable et lutter contre la corruption par la mise en place d'un programme anticorruption
- ▶ Inciter nos fournisseurs à s'engager dans une démarche RSE et obtenir les certifications répondant aux standards internationaux les plus exigeants (normes ISO 14001 et équivalentes, certification EcoVadis ou équivalent ; Science Base Target ...)

De manière à clarifier nos attentes, partager nos engagements et déployer le plus largement possible les bonnes pratiques RSE, nous demandons à tous nos fournisseurs de cosigner notre Charte des Achats Responsables et du Développement Durable. Il s'agit d'un préalable indispensable à tout référencement. La mise en place d'une véritable démarche RSE, même progressive, est un critère de sélection aussi important que nos exigences de qualité, de service et de coûts. Cette charte constitue une partie indissociable de notre Convention de Référencement : elle fait l'objet d'une clause contractuelle spécifique et est jointe en annexe de la Convention.

En adhérant à cette Charte et au Code de Conduite qui l'accompagne, nos fournisseurs s'engagent à respecter et à promouvoir ces principes et à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour en

assurer l'application au sein de leur entreprise, ainsi que chez leurs propres fournisseurs et sous-traitants.

Les équipes Achats de RAJA sont très attentives au bon respect de cette Charte et s'associent aux fournisseurs pour coconstruire avec eux une démarche de progrès continu : évaluations RSE et qualité annuelles (comprenant notamment les critères de qualité produits, qualité de service et réalisations RSE), transition écologique de l'offre, circularité des produits (recyclés, recyclables, écocertifiés) et obtention de nouvelles certifications écoresponsables.

En 2022, 100 % des fournisseurs de la Centrale d'Achats du Groupe sont signataires de notre Charte des Achats Responsables & du Développement Durable.

ENGAGEMENTS DE RAJA

Traitement Loyal

RAJA s'engage à traiter ses fournisseurs avec honnêteté, équité et respect.

Sélection Impartiale

RAJA sélectionne ses fournisseurs de manière impartiale en fonction de critères prédéfinis, explicites et transparents : qualité, service, coût, impact environnemental et sociétal des produits proposés (démarche RSE).

Assurance d'Équité Financière

RAJA met tout en œuvre pour ne pas établir avec ses fournisseurs un lien de dépendance économique qui pourrait mettre en péril l'une des deux parties.

Amélioration des Performances

RAJA cherche à construire avec ses fournisseurs des relations partenariales à long terme, dans une démarche commune d'amélioration continue.

Lutte contre la Corruption

RAJA est engagée sur une politique de tolérance zéro à toute forme de corruption. Elle a mis en place un dispositif de lutte contre la corruption. RAJA agit conformément à son Code de Conduite Anticorruption [disponible en cliquant ici](#).

Confidentialité et Droits de Propriété Intellectuelle

RAJA respecte les droits de propriété intellectuelle et le caractère confidentiel des informations techniques et commerciales communiquées par ses fournisseurs.

Protection des Données Personnelles

RAJA s'engage à respecter les lois applicables relatives à la protection des données personnelles, ainsi que toutes les exigences spécifiques relatives à la confidentialité, à l'intégrité et à la disponibilité des données collectées.

Droits Humains

RAJA s'engage à faire respecter le droit international relatif aux droits de l'Homme dans sa sphère d'influence. Raja s'assure que ses propres opérations ne sont pas complices d'abus en matière de droits de l'Homme.

RAJA offre l'égalité des chances et ne fait pas de discrimination à l'encontre de ses collaboratrices ou ses collaborateurs.

Droits du Travail

RAJA soutient la liberté d'association et de reconnaissance effective du droit aux conventions collectives, l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de toute forme de discrimination en matière d'emploi et de profession et toute forme harcèlement, en respectant le droit local applicable ainsi que les conventions de l'OIT à laquelle la France adhère.

RAJA embauche des collaboratrices et collaborateurs sur la base de contrats documentés en conformité avec les exigences de la loi.

Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)

La RSE concerne à la fois, la préservation de l'environnement, l'équité sociale et la recherche de rentabilité économique sur le long terme à travers la mise en place de relations mutuellement bénéfiques avec ses parties prenantes (collaborateurs, fournisseurs, clients, partenaires financiers et milieu associatif).

RAJA s'engage à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes environnementaux, à entreprendre une recherche constante de diminution des impacts de ses activités sur l'environnement, notamment à travers l'innovation et à encourager le développement et la mise en œuvre de technologies respectueuses de l'environnement.

A travers le développement d'une politique d'Achats responsables, RAJA s'engage à évaluer ses fournisseurs en matière de :

- ▶ Prise en compte de la RSE dans la gouvernance
- ▶ Lutte contre le réchauffement climatique
- ▶ Préservation de l'environnement par la mesure et la réduction des impacts environnementaux, et du prélèvement des ressources naturelles
- ▶ Respect de la réglementation applicable
- ▶ Respect de l'équité, de la santé et sécurité des collaborateurs du fournisseur
- ▶ Respect des droits de l'Homme
- ▶ Mise en place de partenariats gagnants-gagnants et longs termes avec ses fournisseurs
- ▶ Pratiques éthiques dans les relations commerciales
- ▶ Prise en compte des réponses apportées aux questions des clients concernant les produits
- ▶ Contribution de l'activité auprès des communautés locales et pour le développement local.

RAJA prend de son côté les mesures nécessaires pour y contribuer et pour établir des relations mutuellement bénéfiques avec ses fournisseurs.

Code de Conduite des Fournisseurs

Joint à la Charte des Achats Responsables et du Développement Durable, le Code de Conduite Fournisseurs vise à clarifier les attentes de RAJA envers ses fournisseurs. En adhérant à cette charte et au code de conduite, le fournisseur s'engage à respecter et promouvoir leurs principes et à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer leur application par lui-même, ses fournisseurs et ses sous-traitants.

DIMENSION ECONOMIQUE

Confidentialité et Transparence

Le Fournisseur s'engage à travailler dans la transparence et à transmettre à RAJA des informations exactes.

Le Fournisseur respecte la confidentialité des informations reçues qui sont la propriété de RAJA et n'utilise jamais ces informations pour son propre bénéfice ;

Lutte contre la Corruption

Le Fournisseur s'abstient de toutes formes de corruption y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Le Fournisseur s'abstient d'offrir, de promettre ou d'accorder des avantages illégaux à des fonctionnaires nationaux ou internationaux, ni à des décideurs nationaux ou internationaux opérant dans le secteur privé, afin de se voir accorder un traitement préférentiel ou d'obtenir une décision favorable dans le secteur public ou privé. Il en est de même concernant les dons, les cadeaux ou les invitations à des repas d'affaires ou à des événements commerciaux.

Le Fournisseur s'interdit d'offrir aux collaboratrices et collaborateurs RAJA tout avantage qui viserait à faciliter ses activités avec RAJA.

Le Fournisseur doit éviter également les conflits d'intérêt qui pourraient engendrer des risques de corruption.

Le Fournisseur s'engage à promouvoir le respect de la réglementation applicable là où il opère ainsi que le respect des principes du Code de Conduite de RAJA auprès de ses propres fournisseurs et sous-traitants, et à le faire appliquer.

Concurrence

Le Fournisseur doit respecter les règles de concurrence libre et loyale dans l'ensemble des relations commerciales et doit en particulier ne pas agir à l'encontre de toute loi relative à la concurrence.

Protection des Données Personnelles

Le Fournisseur doit respecter toutes les lois applicables relatives à la protection des données personnelles, ainsi que toutes les exigences spécifiques relatives à la protection et à la sécurité des données prévues dans la convention de référencement signée avec RAJA.

DIMENSION SOCIALE

Respect des Droits de l'Homme et des Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Le Fournisseur promeut et respecte la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les principes et les droits fondamentaux au travail ainsi que la législation internationale en matière de droits de l'homme. A ces fins, le Fournisseur met en œuvre des mécanismes garantissant le respect des principes suivants :

Elimination du Travail Forcé et Obligatoire

Le Fournisseur s'engage à n'avoir en aucun cas recours au travail forcé ou obligatoire tel que défini dans les Conventions fondamentales 29 et 105 de l'OIT.

Abolition du Travail des Enfants

Le Fournisseur ne doit pas recourir au travail des enfants. Les travailleurs ne doivent pas être plus jeunes que l'âge minimum d'admission à l'emploi fixé par le pays ou la juridiction locale concerné(e). Si aucun âge minimum d'admission à l'emploi n'est fixé, l'âge minimum applicable est 16 ans.

Protection de la santé et de la sécurité au travail

Le Fournisseur met en œuvre une politique de santé et de sécurité qui vise à garantir à chaque salarié un milieu de travail sûr et sain et à maintenir un environnement dans lequel la dignité des personnes est respectée.

Respect de toutes les Lois Applicables en matière de Salaires, Avantages et Temps de Travail

Le Fournisseur doit accorder une rémunération conforme à la réglementation nationale relative au salaire minimum et bénéficier des avantages légaux. Le temps de travail, y compris les heures supplémentaires, doivent être au moins conformes aux lois nationales applicables. Une fiche de paie par écrit doit être remise au salarié à chaque période de paie, indiquant clairement sa rémunération et les déductions éventuelles. Le Fournisseur doit payer des taux horaires plus élevés pour les équipes de nuit que pour les équipes de jour. Le Fournisseur ne doit pas déduire des pénalités des salaires pour des infractions disciplinaires. En l'absence de lois nationales, les normes de l'OIT doivent s'appliquer.

Elimination de la Discrimination et Traitement Equitable sur le Lieu de Travail

Le Fournisseur doit interdire et lutter contre toute discrimination basée sur des critères liés à la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, la langue, le handicap, la religion, les opinions politiques et autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance et autre situation. Il doit promouvoir la diversité, l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi et de travail. Le Fournisseur doit traiter tous les employés avec respect et ne doit pas infliger de châtiments corporels, utiliser des coercitions physiques ou morales, toute forme d'abus, de harcèlement ou de menaces d'un tel traitement.

Liberté d'association et droit de négociation collective

Le fournisseur s'engage à respecter la liberté d'association et le droit d'organisation et de négociation collective comme défini dans les Conventions fondamentales 87 et 98 de l'OIT

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

Le Fournisseur doit se conformer aux lois et aux réglementations applicables dans tous les pays où il exerce son activité ainsi que la réglementation européenne (règlements ou directives) en vigueur

Le Fournisseur doit également engager ses propres fournisseurs et/ou ses sous-traitants à respecter la législation et la réglementation applicable en matière d'environnement ainsi que les principes listés dans cette Charte.

Plus spécifiquement, le Fournisseur s'engage à respecter l'ensemble des lois et réglementations environnementales en vigueur. Une liste non-exhaustive de la réglementation européenne en matière environnementale est accompagnée aux présentes. Il appartient au fournisseur de suivre et d'appliquer les évolutions législatives et réglementaires de manière régulière.

Il conserve et tient à jour tous les agréments législatifs et réglementaires requis en matière de préservation de l'environnement.

Le Fournisseur s'efforce d'atteindre les meilleurs standards en matière de protection de l'environnement, tant pour ses produits que pour son système de management, notamment en ce qui concerne la protection de la nature, la gestion des déchets et des substances toxiques. Il veillera en particulier à respecter les principes fondateurs du droit de l'environnement, notamment :

- ▶ Le principe pollueur = payeur
- ▶ Le principe d'action préventive
- ▶ Le principe d'information et de participation de tous
- ▶ Le principe de précaution
- ▶ Le principe de l'amélioration continue de la protection de l'Environnement (ou principe de non-régression).
- ▶ Respect des droits de l'Homme
- ▶ Mise en place de partenariats gagnants-gagnants et longs termes avec ses fournisseurs
- ▶ Pratiques éthiques dans les relations commerciales
- ▶ Prise en compte des réponses apportées aux questions des clients concernant les produits
- ▶ Contribution de l'activité auprès des communautés locales et pour le développement local.

Le Fournisseur intègre ces principes de respect de l'environnement dans ses activités, de la santé et de la sécurité de ses salariés dans la conception de ses produits, afin d'éliminer ou de réduire les impacts négatifs de ses produits, tout au long de leur cycle de vie, tout en maintenant et/ou en améliorant en parallèle, leur qualité.

Minerais de Conflit

Le Fournisseur est tenu de s'assurer que les produits fournis à RAJA impliquant l'acquisition et/ou l'utilisation de minerais de conflit (l'étain, le tungstène, le tantale et l'or) en provenance de zones de conflit ou à haut risque respectent les dispositions du Règlement (UE) 2017/821 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 (dit « Règlement 3TG »).

En outre, le Fournisseur doit mettre en place des politiques, des cadres de diligence raisonnable et des systèmes de gestion conformes à la directive de l'OCDE sur la diligence raisonnable pour les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones touchées par un conflit ou à haut risque, afin de répondre à cette attente. Si nos fournisseurs ne coopèrent pas avec notre exigence de s'approvisionner en produits exempts de conflits ou avec nos demandes d'informations concernant les activités d'approvisionnement du fournisseur, RAJA peut exiger des mesures correctives ou mettre fin à sa relation d'affaires avec le fournisseur.

SURVEILLANCE ET AUDITS ECONOMIQUES / SOCIAUX / ENVIRONNEMENTAUX / DE CONFORMITE

Afin de garantir la conformité à cette Charte pendant toute la durée de la relation contractuelle avec RAJA, le Fournisseur transmettra sur demande et à tout moment à RAJA tous les éléments justificatifs permettant de démontrer une telle conformité et alertera immédiatement RAJA par tous moyens lorsqu'il a connaissance, ou a des raisons de croire, qu'il a lui-même manqué, ou qu'un de ses propres sous-traitants a manqué, à son obligation de respect de la Charte des Achats responsables et des mesures correctives adoptées afin de rétablir la conformité aux principes énoncés ci-dessus.

DISPOSITIF D'ALERTE ETHIQUE

Dans le cadre de sa démarche éthique et de son dispositif de lutte contre la corruption, le Groupe RAJA a mis en place un dispositif d'alerte professionnelle permettant ses collaboratrices et collaborateurs, ses partenaires commerciaux et toute autre partie prenante de signaler les manquements à la réglementation ou code de conduite anticorruption et autres règles internes du Groupe.

Il est possible de faire un signalement à tout moment (24/7) et de façon sécurisée via la plateforme Integrity Line® du Groupe Raja disponible sur le lien suivant :



<https://raja.integrityline.org/index.php>

RESPECT DES REGLEMENTS / DIRECTIVES

Les principales directives et réglementations auxquelles les fournisseurs doivent se conformer sont annexées au Code de Conduite des Fournisseurs (liste non-exhaustive).

Directive Européenne 94/62 Directive (UE) 2018/852 du Parlement Européen et du Conseil

Réglementation liée aux emballages et déchets d'emballages.

Règlement (CE) 1935/2004 du Parlement Européen et du Conseil

Réglementation liée aux matériaux et objets destinées à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Directive Européenne 2006/121/CE et Règlement du Parlement Européen et du Conseil

Réglementation REACH sur la présence de substances chimiques et dangereuses dans les produits.

Directives Européenne 2002/95/CE et 2003/108/CE du Parlement Européen et du Conseil

Réglementation liée à la collecte et au traitement des DEEE.

Directives Européenne 2002/96/CE et 2003/108/CE du Parlement Européen et du Conseil

Réglementation liée à la collecte et au traitement des DEEE.

Eco-contribution sur les papiers (France) Article L541-10 code de l'environnement

Taxe Citéo (contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers).

Contrat Cadre de Référencement Fournisseur

Au-delà de la Charte des Achats Responsables & du Développement Durable et du Code de Conduite des Fournisseurs qui y est annexé que les fournisseurs sont dans l'obligation de signer et de respecter, les fournisseurs doivent signer un contrat cadre de référencement qui reprend les attentes RAJA sur tous les aspects contractuels liés au produit.

L'Article 16.3 des Conditions Générales du Contrat de Référencement intègre la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) et stipule : *"Les Parties réaliseront leurs activités respectives de manière responsable sur le plan environnemental et social. Vous mettrez en œuvre une politique active et concrète et un plan d'actions avec obtention de résultats à court, moyen et long terme et rédigerez les documents pertinents en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises, dont les objectifs seront intégrés dans votre stratégie. Vous encouragerez toute partie prenante, partenaire ou sous-traitant à adopter et mettre en œuvre une politique similaire. La signature de la Charte d'achats responsables et du développement durable/Code de Conduite Fournisseur (Annexe 6) et le respect de ses engagements constitue une obligation contractuelle".*

Evaluation des Fournisseurs

CRITERES DE SELECTION DES NOUVEAUX FOURNISSEURS

Une nouvelle grille de critères pour la sélection de nouveaux fournisseurs a été réalisée en 2022 et déployée sur 2023.

Cette nouvelle grille intègre désormais les thématiques relatives à la mise en place d'une démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) :

Environnement

- ▶ Certificat ISO 14001 ou Enregistrement EMAS (Eco-Management and Audit System) en vigueur.

Social

- ▶ Certificat ISO 45001 ou SA 8000 ou Prix du meilleur employeur de l'année ou reconnaissance ou évaluation par une tierce partie équivalente.

Sociétal

- ▶ Cartographie des parties prenantes et prise en compte de leurs attentes à travers une matrice de matérialité ou un tableau permettant de prioriser les enjeux RSE pris en compte par l'entreprise, ou Application de la Norme AA 1000, ISO 20400 ou équivalent.

Lutte contre la Corruption

- ▶ Existence démontrée d'un dispositif de lutte contre la corruption (questionnaire d'autoévaluation complété accompagné des documents justificatifs : code éthique+ système d'alerte et procédures).

Evaluation RSE par une Tierce Partie

- ▶ Evaluation par un organisme tiers et/ou adhésion au Global Compact des Nations Unies.

AUTO-EVALUATION DES PERFORMANCES RSE DE NOS FOURNISSEURS

Dans un souci constant d'amélioration continue, nous avons entrepris de renforcer les évaluations de nos fournisseurs en mettant en place une grille d'auto-évaluation sur la performance RSE.

Cette grille est désormais intégrée à notre protocole de référencement. Les thématiques d'auto-évaluation reprises dans cette grille sont les suivantes :

- ▶ RSE (politique, certification, etc.)
- ▶ Démarche Environnementale (certification, Bilan Carbone®, etc.)
- ▶ Sécurité & Conditions de Travail
- ▶ Ethique, lutte contre la corruption & sécurité de l'information

AUDIT RSE DES FOURNISSEURS SUR SITE

L'objectif de l'audit RSE des fournisseurs sur site sera de vérifier le respect de la "Charte Achats Responsables et du Développement Durable" et du Code de Conduite des Fournisseurs qui y est annexé.

La grille d'audit a été construite en prenant les 3 piliers du Code de Conduite des Fournisseurs comme critères d'évaluation :

- ▶ Dimension Economique
- ▶ Dimension Sociale
- ▶ Dimension Environnementale & Réglementaire

Piliers du Code de Conduite des Fournisseurs	Thématiques Auditées
Dimension Economique	<ul style="list-style-type: none">• Confidentialité & Transparence• Lutte contre la Corruption• Concurrence• Protection des Données Personnelles
Dimension Sociale	<ul style="list-style-type: none">• Respect des Droits de l'Homme et des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)• Santé & Sécurité au Travail
Dimension Environnementale & Réglementaire	<ul style="list-style-type: none">• Respect de la Réglementation Environnementale• Certifications• Analyse du Cycle de Vie des Produits Vendus à RAJA

BILAN ANNUEL & CRITERES D'EVALUATION

Des évaluations de nos fournisseurs représentant 70% de notre chiffre d'affaires achat sont réalisées chaque année.

Les critères d'évaluation sont essentiellement axés sur :

- ▶ Le respect des délais de livraison
- ▶ La conformité des livraisons et la conformité des produits
- ▶ La régularisation des avoirs
- ▶ La réactivité dans les réponses apportées aux demandes
- ▶ L'innovation, notamment en matière d'écoresponsabilité
- ▶ La flexibilité et la capacité à livrer dans des délais plus courts
- ▶ La démarche sociale, environnementale et de développement durable

Réduction de l'Impact Environnemental de nos Produits

Depuis 2016, l'évolution de la législation française et européenne tend à limiter, voire interdire, la vente de produits à usage unique. Ce contexte force les acteurs de la filière emballage à accélérer leur transition vers des solutions plus durables.

RAJA s'inscrit dans cette démarche avec des solutions concrètes, en proposant des produits nécessitant moins de matière, des produits utilisant des matières recyclées et/ou pouvant eux-mêmes être recyclés voire réutilisés.

Nous proposons des produits écoresponsables à nos clients, les conseillons et les informons au travers d'une mise en valeur de ces produits selon quatre critères :

- ▶ Produits certifiés par des écolabels comme l'écolabel Européen (EU Écolabel®) ou NF Environnement®
- ▶ Produits issus de ressources renouvelables (labels FSC® et PEFC® : produits fabriqués à base de bois issu de forêts gérées durablement)
- ▶ Produits réduisant la production de déchets ou économisant l'énergie ou les matières premières, comme le carton fabriqué à partir de papier recyclé (signalétique sur la part de matériaux recyclés)
- ▶ Produits entrant dans le cycle de collecte sélective et de valorisation des déchets notamment des produits fabriqués en matière plastique (signalétique sur la recyclabilité).

CRITERE « ECO-CONCEPTION »

Les produits éco-conçus sont certifiés par un écolabel, qui concerne l'ensemble du cycle de conception et de production du produit.



Ce label européen concerne des produits qui ont un moindre impact sur l'environnement sur la base de critères de performance. Ces critères écologiques tiennent compte de tous les aspects de la vie du produit, depuis sa production et son utilisation jusqu'à son élimination ultérieure.

L'écolabel français NF-Environnement certifie des produits qui présentent des impacts moindres sur l'environnement et une aptitude à l'usage au moins équivalente à celle d'autres produits similaires. Il s'adresse aux produits destinés aux consommateurs et aux produits intermédiaires.



CRITERE « PRODUITS ISSUS DE RESSOURCES RENOUVELABLES »

Les produits biosourcés sont fabriqués à partir de matières issues de ressources naturelles renouvelables (papier, carton, bois, amidons de maïs et autres matières végétales).



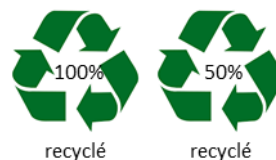
RAJA est membre du FSC® (Forest Stewardship Council®), une ONG qui a mis en place un système de certification qui définit des exigences mondiales en matière d'exploitation responsable des forêts, respectueuses de l'environnement, socialement bénéfiques pour les populations locales et économiquement viables.



Partenaire de PEFC France, RAJA s'engage pour promouvoir la gestion durable de la forêt. Cette certification garantit que le produit acheté est issu de sources responsables et qu'à travers l'acte d'achat nous participons à la préservation des forêts en France et dans le monde.

CRITERE « REDUCTION DE DECHETS, DE MATIERES PREMIERES OU D'ENERGIE »

Ces produits réduisent la production de déchets ou économisent des matières premières ou de l'énergie (produits recyclés, film préétiré, etc.).



Ces sigles indiquent que le produit est fabriqué avec des matériaux recyclés. Le pourcentage de ces matériaux est indiqué à l'intérieur de la boucle.

CRITERE « COLLECTE SELECTIVE ET VALORISATION DES DECHETS »

Ces produits entrent dans le cycle de collecte sélective et de valorisation des déchets.



Ce symbole indique que le produit sert à la collecte sélective des déchets aidant les entreprises dans leur tri.

Ce sigle indique que le produit est recyclable et peut être jeté dans la poubelle jaune partout en France.



Notre engagement se traduit également par la volonté d'acheter la majorité de nos produits en Europe afin entre autres de limiter les émissions de CO₂ liées au transport. Ainsi, 99% de nos fournisseurs sont européens et 87% de nos produits destinés à la vente sont achetés en Europe.

Promotion des Produits Innovants & Ecoresponsables

Depuis plusieurs années, les acheteurs de la Centrale d'Achats, soucieux de fournir à nos clients des produits issus de l'approvisionnement durable ont obtenu de nombreuses récompenses, preuve que RAJA est constamment à la recherche de produits innovants et respectueux de l'Environnement.

En 2022, RAJA a remporté de nombreux trophées qui renforcent encore un peu plus le leadership de RAJA dans le domaine de l'innovation éco-responsable.

OSCAR DE L'EMBALLAGE

RAJA a remporté 2 Oscars de l'Emballage au concours organisé par Emballages Magazine en Novembre 2022.

Issues de matériaux recyclés et recyclables, les solutions Ouatbox et Climaliner ont convaincu le jury de leurs qualités techniques et éco-responsables.



Plaques de Calage 100 % Recyclé

Fabriquées à partir de fibres textiles, les plaques de calage en textile Ouatbox constituent une alternative aux plaques en polyuréthane, un matériau plastique non recyclable encore très utilisé dans l'industrie.

Cette mousse de calage est fabriquée à 100% en matières textiles recyclées (coton, laine, lin et chanvre).



Cette mousse de calage, fabriquée en France est labellisée 100 % recyclée et recyclable. Elle possède des propriétés physico-mécaniques éprouvées et offre une protection maximale à tous produits lors de leur transport.



Cet assemblage de fibres forme une plaque en ouate expansive, légère qui absorbe les chocs en reprenant sa forme initiale. Elle est également un excellent isolant à la chaleur, au froid et à l'humidité.

Elle ne se charge pas d'électricité statique. Douce, elle protège des rayures et est labellisée « Protection Efficiency » et « Sustainable Sourcing ».

Calage Isotherme Climaliner



Climaliner est un emballage isotherme en papier conçu pour remplacer les emballages aluminisés ou plastifiés (non recyclables) dans le secteur du e-commerce alimentaire.

Fabriqué sans plastique, renouvelable et recyclable, le Climaliner répond à 3 objectifs : protection, éco-responsabilité et son rapport qualité prix.

Il garantit l'intégrité des produits alimentaires et le respect de la chaîne du froid jusqu'au client/utilisateur final.



TROPHEES DES ACHATS

En Juin 2022 et pour la 2^{ème} année consécutive, le Jury des prestigieux Trophées des Achats a décerné la médaille d'or à RAJA, dans la catégorie « Fournisseur Innovant ».

Le Jury a salué l'engagement constant de RAJA en faveur de l'écoresponsabilité, proposant de nouvelles solutions faciles à mettre en œuvre par nos clients.

Deux produits innovants et éco-responsables ont été primés.



Papier Etirable Manuel de Palettisation Recyclable



Le papier étirable manuel est fabriqué à partir de kraft naturel biosourcé et certifié PEFC. Il est idéal pour le conditionnement des palettes standards homogènes et légères jusqu'à 200kg.

Il assure un excellent maintien des marchandises durant le transport et le stockage en entrepôt tout en les protégeant des salissures et de la poussière.

Elastique jusqu'à 30% et résistant à la déchirure, entièrement recyclable, le papier étirable est une alternative écologique au film étirable manuel en plastique habituellement utilisé pour filmer les palettes.

Papier Bulle Recyclé & Recyclable

Fabriqué en papier 100% recyclé, le rouleau bulle entièrement recyclable est une innovation écologique majeure qui permet de protéger les produits des chocs lors du transport grâce à l'air capturé entre les deux couches de papier. Souple et léger, il s'enroule facilement autour des produits quelles que soient leurs formes, sa parfaite opacité garantit par ailleurs une totale confidentialité.

Alternative écologique au film bulle plastique, le papier bulle recyclé est respectueux de l'environnement et permet aux entreprises de s'inscrire dans une démarche éco-responsable. Valorisant pour l'image de l'entreprise, il permet de limiter la production de plastique et est recyclable.



Le papier bulle recyclé et recyclable répond à tous les besoins d'emballage et de protection.

Formation des Acheteurs aux Questions Environnementales

SENSIBILISATION DES ACHETEURS A L'ECO-RESPONSABILITE

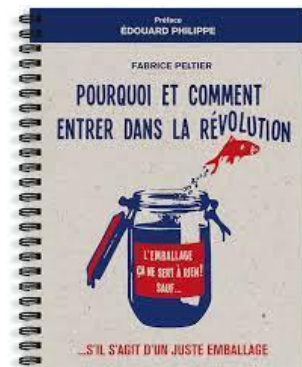
Interventions de Fabrice PELTIER

Les acheteurs de la Centrale d'Achat ont suivi des séances de sensibilisations animées par Fabrice PELTIER, reconnu comme étant un expert du design-packaging qui œuvre pour un packaging responsable, plus respectueux de l'environnement.

En effet, les consommateurs exigent désormais que les emballages soient plus respectueux de l'environnement : recyclables, réutilisables, recyclés. Il ne s'agit plus d'une tendance mais d'un véritable prérequis.

La formation a porté sur :

- ▶ La révolution de la Réglementation pour l'ensemble des secteurs producteurs et utilisateurs d'emballages
- ▶ La révolution dans la conception des emballages pour continuer à Réduire la quantité de matériaux utilisée
- ▶ La révolution dans l'origine des Ressources utilisées pour produire les matériaux d'emballages
- ▶ La révolution pour assurer le Recyclage de tous les types d'emballages mis sur le marché
- ▶ La révolution pour Réintégrer en boucles fermées toujours plus de matières recyclées
- ▶ La révolution pour garantir un Retour à la terre raisonnable des emballages biodégradables non recyclables
- ▶ La révolution pour rendre les emballages Réemployables sans générer d'impacts environnementaux collatéraux
- ▶ Bref, la Révolution pour Réinventer des emballages plus Respectueux de notre bien commun : l'environnement.



Certification Ecocert

Dans le cadre de la sortie de sa nouvelle gamme de produits d'entretien à base de 98% d'ingrédients d'origine naturelle, les équipes Achats & Commerciales de RAJA ont été sensibilisées aux garanties que présentent la certification Ecocert.



Ecocert est une certification privée avec une imprégnation forte sur le marché français. C'est une marque reconnue par les consommateurs. Cette certification est présente et reconnue dans 130 pays.

Les garanties :

- ▶ Procédés de production et de transformation respectueux de l'environnement
- ▶ Promotion de l'utilisation d'ingrédients d'origine naturelle ou biologiques
- ▶ Gestion responsable des ressources naturelles
- ▶ Exigences sur le sourcing des ingrédients d'origine renouvelable et interdiction de la plupart des ingrédients pétrochimique (Vs EcoLabel)



OBJECTIFS D'ACHATS RESPONSABLES INTEGRES DANS LES EVALUATIONS ANNUELLES DE PERFORMANCE DES ACHETEURS

Lors de leur entretien d'évaluation annuelle, les acheteurs de la Centrale d'Achats ont systématiquement des objectifs pour promouvoir les achats responsables libellés comme suit :

- ▶ Poursuivre la transition écoresponsable de nos achats et de l'offre produits
- ▶ Augmenter le nombre de fournisseurs écocertifiés (ISO 14001, Label EcoVadis)
- ▶ Augmenter le taux de références écoresponsables.

ENVIRONNEMENT

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Depuis 2004, le site de Paris Nord 2 est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à enregistrement et à déclaration. Son exploitation présentant un risque pour l'environnement, elle fait l'objet d'un suivi régulier. Étant distributeur et non fabricant, nous avons un impact environnemental réduit.

RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE DES ICPE

Les rubriques ICPE auxquelles le site de RAJA est assujetti sont les suivantes :

Rubrique	Libellé	Entrepôt de RAJA France
1510	Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts	Enregistrement (E)
2910	Combustion des Installations au Gaz > 1MW & < à 20 MW	Déclaration avec Contrôle Périodique (DC)
2925	Local de Charge	Déclaration (D)

A ce titre, RAJA s'assure de la conformité de ses bâtiments et de ses installations au regard des ICPE et met en place les contrôles et les mesures de prévention nécessaires pour réduire voire supprimer les impacts (pollution de l'eau, de l'air, des sols, etc.) et les dangers (incendie, explosion, etc.) résultant de notre activité pour préserver l'Environnement.

Système de Management Environnemental (SME)

CERTIFICATION ISO 14001

Nos certifications constituent une garantie pour nos produits et une sécurité pour nos clients. RAJA a été certifié ISO 9001 (Système de Management de la Qualité) en 1998 et ISO 14001 (Système de Management Environnemental) en 2011.



Dans le cadre du suivi de son Système de Management Environnemental et afin d'être en conformité avec les exigences de la norme ISO 14001 (Version 2015), RAJA a notamment :

- ▶ Rédigé une Politique Environnementale
- ▶ Procédé à une Analyse Environnementale visant à identifier les Aspects Environnementaux Significatifs (AES)
- ▶ Mis en place un système de Veille Réglementaire afin que le site et les installations soient toujours en conformité par rapport aux derniers textes de législation en vigueur.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

L'instauration d'un Système de Management Environnemental, indispensable dans le cadre de la Certification ISO 14001, passe par la rédaction d'une Politique Environnementale. Celle de RAJA France s'articule autour des principes suivants :

1. Réduire l'Impact Environnemental de nos Produits

- ▶ En travaillant avec la Direction des Achats, qui demande à ses fournisseurs d'être respectueux des réglementations et législations environnementales européennes et françaises
- ▶ En incitant nos fournisseurs à s'inscrire également dans une démarche environnementale et sociétale
- ▶ En achetant des produits majoritairement fabriqués en Europe
- ▶ En promouvant des produits innovants et écoresponsables
- ▶ En respectant les conseils et les informations pour nos clients sur nos produits, nos services et sur la réglementation en vigueur, qui sont donnés par la Direction Achats

2. Réduire l'Impact Environnemental de nos Activités et Prévenir les Pollutions

- ▶ En respectant la diminution de l'impact écologique de nos catalogues par l'utilisation de matières issues des forêts gérées durablement : Papiers FSC et PEFC et par la réduction du grammage du papier, pilotée par la Direction Création et média France
- ▶ En mettant en œuvre une organisation logistique qui permette de diminuer l'empreinte environnementale de notre site, par le tri à la source des déchets, la diminution de notre consommation énergétique et la mise en œuvre d'actions de prévention des pollutions
- ▶ En mettant en place des actions pour réduire notre empreinte carbone : mise en place d'une plateforme de calcul et de réduction des émissions de CO₂

3. Communiquer et Sensibiliser sur notre Démarche Ecoresponsable

- ▶ En sensibilisant nos collaboratrices et nos collaborateurs aux bonnes pratiques environnementales, et en suivant les indicateurs environnementaux au respect des bonnes pratiques
- ▶ En rappelant lors de l'intégration des nouveaux collaborateurs, les attendus comportementaux environnementaux incontournables
- ▶ En mettant la politique environnementale à disposition des parties intéressées, sur simple demande

4. Maintenir notre Système de Management Environnemental (SME)

- ▶ En nous inscrivant dans une démarche d'amélioration continue du Système de Management Environnemental, afin d'améliorer notre performance environnementale
 - ▶ En nous engageant à respecter nos obligations de conformité liées à la réglementation applicable et aux exigences du Système de Management Environnemental
 - ▶ En fixant des cibles et des objectifs environnementaux et en assurant le suivi des résultats atteints
 - ▶ En effectuant une veille réglementaire afin de mettre en place les actions préventives et/ou correctives
-

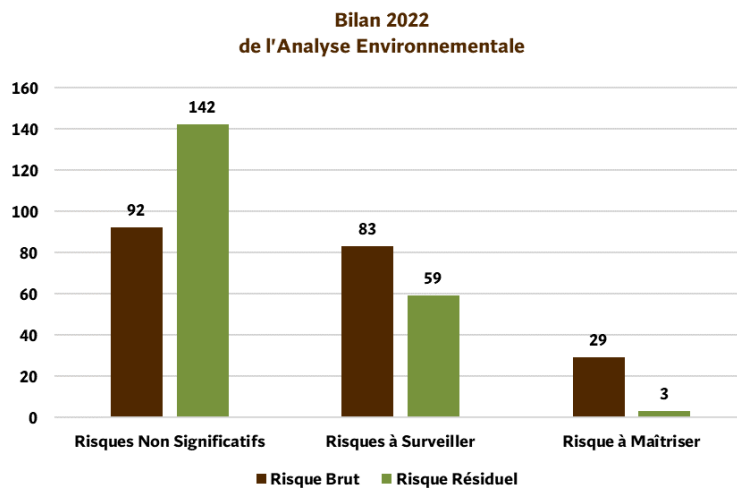
INDICATEURS DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Axe de la Politique	Indicateurs	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Cible 2023
1 Réduire l'Impact Environnemental de nos Produits	% de fournisseurs signataires de la Charte des Achats & du Développement Durable	99,6%	100%	100%
	% du chiffre d'affaires achats évalué sur la performance RSE	NC	70%	70%
	% de produits achetés en Europe	86%	87%	87%
	% de fournisseurs européens	97%	99%	99%
	% de références éco-responsables	50%	66%	70%
2 Réduire l'Impact Environnemental de nos Activités et Prévenir la Pollution	Tonnage des catalogues	763	731	716
	% de catalogues imprimés sur du papier recyclé	100%	100%	100%
	% de valorisation des déchets générés sur le site	NC	81%	85%
	% de conformité du tri sélectif dans le Centre de Distribution	91,2%	91,5%	91%
	Nombre d'inspections Cellules de Tri	14	14	14
	Nombre de kWh d'énergie cumulée / personne / jour	33,13	28,94	26,00
	Nombre d'aspects environnementaux significatifs en risque résiduel à maîtriser	1	3	0
	% de Contrôles Périodiques Réglementaires Effectués (prélèvements EU/EP, Bruit & Rejets Atmosphériques)	100%	100%	100%
	Bilan Carbone - Scopes 1 & 2 (en tonnes CO ₂)	1 159	1 159	1 043
	Bilan Carbone - Scope 3 (en tonnes CO ₂)	526 341	526 341	473 707
% de véhicules hybrides, hybrides rechargeables et électriques	12%	18%	20%	
3 Communiquer et Sensibiliser sur notre Démarche Eco-Responsable	Indicateurs Environnementaux	Partiels	Complets	Complets
4 Maintenir notre Système de Management Environnemental	% de conformité aux textes applicables	NC	90%	95%

ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

Afin d'être en conformité avec les exigences de la norme ISO 14001, RAJA a effectué une Analyse Environnementale dans laquelle ont été recensés l'ensemble des activités, produits ou services de l'entreprise visant à déterminer les aspects pouvant avoir un aspect significatif sur l'Environnement.

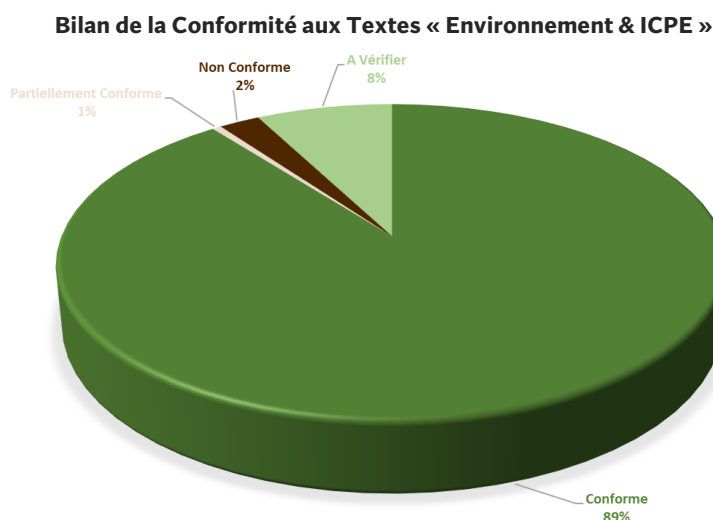
Le champ des aspects environnementaux recouvre l'eau, l'air, l'énergie, les déchets, le bruit, l'amiante, etc. Les activités exercées sur le site ont été abordées dans tout type de situation : fonctionnement normal, fonctionnement dégradé ou accidentel, maintenance.



VEILLE REGLEMENTAIRE ENVIRONNEMENT & ICPE

La réglementation en matière d'environnement est en constante évolution, afin de s'assurer de la conformité de ses installations et de ses bâtiments RAJA utilise un outil de veille réglementaire personnalisée qui permet de recevoir tous les textes qui sont susceptibles de concerner nos activités et/ou nos bâtiments.

Au titre de 2022, pour le site RAJA Paris Nord, sur les 2 220 textes applicables, la totalité a été évaluée et 1 987 sont en statut « conforme », soit 90 % de taux de conformité. La conformité aux textes en matière d'Environnement et ICPE est de 89%, 698 textes en statut « Conforme » sur les 780 textes applicables.



Prévention des Pollutions

GESTION DES DECHETS

Valorisation des Déchets Générés sur le Site

L'un des objectifs du Plan de Management Environnement de RAJA France est l'optimisation du tri des déchets, au travers d'un taux de recyclage fixé à 70% d'ici fin 2022. Cet objectif a été largement atteint puisqu'au titre de 2022, le taux de valorisation des déchets générés sur le site a été de 81%.

Réduction des Déchets : Pilier de la Politique Environnementale

La réduction de l'impact de nos activités commence par la réduction des déchets produits sur nos différents sites. Conformément à l'un des axes de la Politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) du Groupe, RAJA France a également défini la réduction des déchets comme pilier de sa politique environnementale.

Tri Sélectif des Déchets

Dans le cadre de notre certification ISO 14001, des contrôles de la correcte application des consignes de tri ainsi que des inspections mensuelles des cellules de tri sont organisées. Le tri sélectif des déchets est repris dans le livret d'accueil QHSE afin que les consignes applicables sur les sites soient connues et comprises de toutes et tous.

Conformément à la réglementation en vigueur, RAJA respecte l'obligation de trier les 5 flux de déchets :

				
Papier / Carton	Métal	Plastique	Verre	Bois

Des signalétiques et des campagnes de sensibilisation au tri des déchets ont été déployées sur le site de RAJA France afin de rappeler les bonnes pratiques :



Filières de Traitement Adaptées

Au travers du contrat signé avec son gestionnaire pour le traitement de ses déchets, RAJA France veille à ce qu'ils soient orientés vers des filières de traitement adaptées.

Les déchets dangereux font l'objet d'un BSDD (Bordereau de Suivi des Déchets Dangereux) dématérialisé sur la plateforme TrackDéchets qui assure une parfaite traçabilité de ces derniers.

GESTION DES REJETS POLLUANTS

Afin de surveiller les rejets dus à ses activités de distribution, RAJA a mis en place un plan de surveillance. Les rejets polluants sont ainsi analysés par des prestataires agréés, selon une fréquence fixée. Les analyses réalisées montrent que le site de RAJA est peu polluant et qu'il respecte les seuils réglementaires.

Légionnelles dans les Eaux Sanitaires

Conformément à l'arrêté du 1^{er} février 2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire, le dénombrement en Légionnelle pneumophila est inférieur au seuil de détection de la méthode (<10 UFC/litre) puisqu'aucune trace n'a été détectée dans les 20 prélèvements effectués.

Rejets Aqueux dans les Réseaux d'Eaux Usées

La comparaison des résultats analytiques avec les valeurs fixées dans l'arrêté préfectoral de RAJA montre que les paramètres analysés respectent les seuils.

Rejets Aqueux dans les Réseaux d'Eaux Pluviales

Aucune valeur limite n'étant prescrite pour les eaux pluviales dans l'arrêté préfectoral de RAJA, ce sont les prescriptions de l'arrêté du 02/02/1998 modifié qui ont été prises en considération.

La comparaison des résultats analytiques avec les valeurs fixées dans cet arrêté montre que les paramètres analysés respectent les seuils.

Rejets Atmosphériques des Chaudières

Les analyses effectuées sur les 3 chaudières montrent que notre installation est en conformité au regard de la législation en vigueur.

Des mesures sont prises pour prévenir les rejets, et protéger en cas d'incident comme :

- ▶ Le déversement de produits sur le sol
- ▶ Le déversement des eaux résiduelles d'incendie, les vannes de barrage sont, en ce sens surveillées pour éviter des rejets du réseau d'eaux en sortie du site
- ▶ Au regard des seuils d'émissions sonores prescrits par notre arrêté préfectoral et par l'arrêté ministériel du 23 Janvier 1997, le site de RAJA est conforme en tous points de jour comme de nuit.

GESTION DES SUBSTANCES CHIMIQUES & DANGEREUSES

Consignes pour le Stockage & la Manipulation des Produits Chimiques et Dangereux

Les consignes pour le stockage & la manipulation des produits chimiques & dangereux sont affichées et ont été intégrées dans le livret d'accueil remis aux nouveaux collaborateurs.

Ces consignes comportent :

- ▶ Les différents pictogrammes présents sur les contenants
- ▶ Les précautions à prendre en cas de transvasement
- ▶ Les équipements de protection individuelle à porter
- ▶ Le tableau de compatibilité pour le stockage

Afin de prévenir des déversements accidentels pouvant engendrer une pollution des sols, les produits chimiques et dangereux sont stockés sur des bacs de rétention.

RAJA

Consignes pour le Stockage & la Manipulation des Produits Chimiques & Dangereux

L'Étiquetage des Produits

	Matières explosives		Matières gazeuses sous Pression		Risque mutagène, respiratoire, cancérigène ou pour la reproduction
	Matières Solides inflammables		Matières corrosives		Danger pour sensibilisation cutanée, inhalation, corrosion ou irritation des yeux
	Matières comburantes		Matières Toxiques		Danger pollution

Le Transvasement des Produits

Les produits chimiques & dangereux peuvent être transvasés dans un contenant plus adéquat que celui dans lequel ils ont été reçus, toutefois des précautions sont à prendre afin que le produit soit clairement identifiable :

- Indiquez le nom du produit sur le nouveau contenant
- Apposez l'étiquette avec le pictogramme de danger correspondant au contenu
- Veillez à utiliser un contenant dont la matière soit bien compatible avec le contenu

Les Équipements de Protection Individuelle

Pour toutes les opérations de stockage, de manipulation et surtout de transvasement, vous devez **IMPÉRATIVEMENT** porter les équipements de protection individuelle afin de vous préserver des risques.

	Protection des voies respiratoires obligatoire		Gants de Protection Obligatoires		Vêtements de protection obligatoires
--	--	--	----------------------------------	--	--------------------------------------

Tableau de Compatibilité pour le Stockage

	0							
		+						
			+					
				0				
					0			
						0		
							0	
								0

+ Les produits peuvent être stockés ensemble
0 Les produits peuvent être stockés ensemble si certaines conditions sont respectées
■ Les produits ne peuvent pas être stockés ensemble

Attention !!!!

Les produits corrosifs sont, soit des **ACIDES CONCENTRÉS**, soit des **BASES CONCENTRÉES**. Ces deux catégories de produits **DOIVENT ÊTRE STOCKÉES SEPARÉMENT**. Risque de réactions exothermiques en cas de contact accidentel entre les deux catégories de produits.

Fiches de Données Sécurité (FDS) & Fiches Techniques

Les fiches de Données Sécurité de tous les produits stockés portant un pictogramme de danger, sont disponibles auprès de la Direction des Achats. Elles sont toutes à disposition dans les zones de stockage dans des classeurs régulièrement mis à jour.

Les fiches techniques reprenant tout de même les conseils de prévention et de sécurité à appliquer lors de l'utilisation du produit sont téléchargeables sur le site web.



Inventaires & Suivi des Produits Chimiques et Dangereux

L'ensemble des produits stockés dans notre entrepôt fait l'objet d'inventaires réguliers.

Les produits soumis au règlement CLP (Classification, Labelling, Packaging) relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques font l'objet d'une attention particulière notamment dans le cadre de notre démarche de prévention des situations d'urgence (incendie, déversement accidentel).

Un travail doit être fait afin que les produits chimiques et dangereux soient codifiés dès leur saisie dans le système de gestion de l'entrepôt REFLEX de sorte que des extractions pour connaître le pourcentage de produits chimiques et dangereux stockés puisse être calculé rapidement.

Containers Destinés aux Produits Chimiques et Dangereux



Les emballages souillés, les DDQD (Déchets Dangereux en Quantités Dispersées) standard & spéciaux devront être jetés dans les caisses palettes en plastique dédiées pour chacun de ces types de déchets.

Ces déchets font systématiquement l'objet d'un Bordereau de Suivi de Déchets tel que l'impose le Code de l'Environnement, désormais ces BSDD sont dématérialisés sur la plateforme TrackDéchets, cela permet d'assurer la traçabilité des déchets de leur collecte jusqu'à leur destruction.

Le tri des déchets dangereux fait partie des consignes qui sont reprises dans le livret d'accueil QHSE remis aux nouveaux arrivants.


Supports de Ventes Responsables

Depuis 2016, nous avons décidé de diminuer :

- ▶ La diffusion de nos catalogues papier à la fois à destination des clients et des prospects (-53% de catalogues envoyés depuis 2015)
- ▶ Le grammage du papier afin de réduire le tonnage de papier utilisé

Tonnage de Papier						
2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
971	774	756	762	626	763	731

Les catalogues sont imprimés sur du papier 100% FSC. Le tonnage utilisé en 2022 s'élève à 731 tonnes en baisse de 4% par rapport à 2021.

RAJA travaille avec 3 imprimeurs en Europe, un en Allemagne et 2 en France. Les 2 imprimeurs Français 

100% de nos catalogues sont imprimés sur du papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement, avec des encres minérales certifiées Blue Angel et par des imprimeurs certifiés ISO 14001.

Depuis 2019, le catalogue général est dématérialisé et téléchargeable sur le site web www.raja.fr.



Demander un catalogue

En ligne ou en version papier !
La demande de catalogue est gratuite et se fait en quelques clics.

[CONSULTER OU RECEVOIR](#)

Impact Environnemental de notre Site Marchand

Pour la première fois en 2022, nous avons souhaité mesurer l'impact environnemental de notre site marchand via le site EcoIndex.

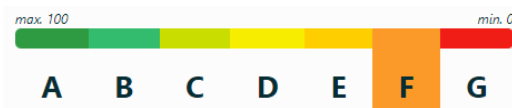


L'EcoIndex permet de connaître les impacts environnementaux d'un parcours utilisateur complet lié à la consultation d'une page web.

Pour calculer la performance environnementale d'une page, EcoIndex prend en compte plusieurs éléments :

- ▶ Le nombre d'éléments du DOM (Document Object Model)
- ▶ Le poids des données transférées
- ▶ Le nombre de requêtes HTTP

Au 31/12/2022, le score pour le site www.raja.fr était de 21/100. Un plan d'action a été mis en place avec la Digital Factory pour améliorer ce score en 2023.



Réduction des Consommations d'Energie et des Emissions de Gaz à Effet de Serre

SUIVI DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

L'exploitation de nos bâtiments requiert de l'électricité et du gaz pour l'éclairage, le chauffage, la climatisation et l'utilisation des appareils électriques. La consommation d'énergie cumulée (Gaz & Électricité) s'élève en 2021 à 28,94 kWh par personne et par jour ouvré, contre 33,13 kWh en 2021 et 30,02 kWh en 2020 et 37,09 en 2019.

En accord avec les objectifs nationaux de réduction des consommations d'énergie (article L111-10-3 du Code de la construction et de l'habitation Performance énergétique et environnementale et caractéristiques énergétiques et environnementales), notre objectif est de réduire la consommation d'énergie finale à 15 kWh par personne et par jour ouvré d'ici 2050.

En 2019 nous avons estimé un premier jalon à 35 kWh par personne et par jour ouvré, malgré l'augmentation des consommations, nous avons atteint cet objectif et sommes même en recul de 17% au titre de 2022.

Electricité

Au titre de 2022, les consommations d'électricité (2 511,419 kWh) sont en ligne avec celles de 2021 (-0,01%).

Gaz

Au titre de 2022, les consommations de gaz (2 723 703 MWh) sont en baisse de 19,2 % par rapport à 2021 (3 371 224 kWh), ce qui s'explique essentiellement par :

- ▶ Des températures moyennes en baisse de 1,1 °C (9,45°C en moyenne en 2022 contre 8,35°C en 2021).
- ▶ Une mise en route des chaudières décalée de plus d'un mois en raison des températures clémentes de l'automne 2022.

Eau

Au titre de 2022, les consommations d'eau sanitaire & incendie (4 230 m³) sont en augmentation de 3,6 % par rapport à 2021 (4 080 m³) et en recul de 10,6 % par rapport à 2020.

AUDIT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

En 2020, nous avons fait procéder à l'audit réglementaire qui doit être réalisé tous les 4 ans pour mesurer la performance énergétique de nos installations et de notre site de Paris Nord 2. Le rapport d'audit indique que :

- ▶ Les coûts énergétiques de gaz et d'électricité au m² sont faibles pour un entrepôt logistique (8,5 € / m² soit 17 Kg de CO₂ / m² / an)
- ▶ Les étiquettes énergie et environnementale ont obtenu la note de C, ce qui est correct mais peut être amélioré.

PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE



En notre qualité d'entreprise citoyenne, un plan de sobriété énergétique a été initié fin 2022 et mis en place en 2023, afin de nous adapter à la conjoncture économique et de pouvoir lutter concrètement contre le réchauffement climatique et a pour objectif d'atteindre la neutralité carbone.

Ce plan d'économie d'énergie, concerne l'électricité et le gaz utilisés quotidiennement dans les bureaux et le centre de distribution.

Afin de sensibiliser les collaboratrices et les collaborateurs de RAJA France, des infographies sur les « écogestes » ont été mises en place dans tous les locaux afin de rappeler bonnes pratiques pour réduire nos consommations d'énergie.

L'objectif de ce plan de sobriété est d'atteindre une baisse de 15% de nos consommations d'électricité et de gaz (à équipérimètre) en 2023.

Dans ce cadre le plan d'actions suivant a été mis en œuvre :

- ▶ Adhérer à la Charte EcoWatt, RAJA a été le 1^{er} distributeur de sa catégorie a adhéré à ce dispositif de sobriété énergétique national
- ▶ Faire un état des lieux des consommations énergétiques et des coûts associés
- ▶ Réguler les températures dans les locaux
- ▶ Couper les énergies en dehors des périodes ouvrées à l'aide des programmations sur le système de Gestion Technique Centralisée (GTC)
- ▶ Réduire les impressions
- ▶ Ne pas laisser les appareils en mode veille
- ▶ Eteindre les équipements électroniques
- ▶ Sensibiliser les collaboratrices et les collaborateurs aux bonnes pratiques en respectant les écogestes
- ▶ Equiper les luminaires qui ne le sont pas encore de détecteurs de présence

Ce plan de sobriété énergétique, fait partie de notre stratégie RSE. Il va nous permettre de réduire nos dépenses énergétiques et de répondre aux attentes de nos clients en matière de Développement Durable et de diminution de nos émissions de CO₂.



ORGANISATION LOGISTIQUE RESPONSABLE

Le transport de marchandises est un paramètre clé de la performance de l'entreprise. Au cœur des enjeux de transformation des entreprises, moteur de compétitivité et de différenciation, son optimisation peut s'avérer décisive. Longtemps réduite aux coûts, celle-ci doit désormais s'étendre à la qualité de service et à l'impact environnemental.

Adhésion FRET 21

En 2021, dans le cadre du développement de sa stratégie RSE, RAJA obtient son adhésion au dispositif FRET21 du programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement - Transport et Logistique) avec l'objectif ambitieux à horizon fin 2024 de réduire de 28 % ses émissions de CO₂ sur les transports vers ses clients en France, soit une réduction de 904 tonnes de CO₂ / an.



Soutenue par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, le dispositif FRET21 est une démarche d'engagements volontaires des chargeurs à réduire l'impact sur le climat du transport de leurs produits. Chaque entreprise adhérente signe un accord avec l'ADEME dans lequel elle précise un objectif de réduction de ses émissions et s'engage à mettre en œuvre des actions pour y parvenir.

Pour atteindre l'objectif de réduction de 28 % de ses émissions, l'objectif le plus ambitieux parmi toutes les entreprises adhérentes au dispositif FRET21, RAJA s'appuie sur deux principaux leviers :

- ▶ Réduire des navettes entre le nord et le sud
- ▶ Améliorer le taux de chargement pour réduire le nombre de véhicules

RAJA s'engage également à travailler avec des transporteurs engagés dans les démarches volontaires comme Objectif CO2 de l'ADEME. 60% des transporteurs utilisés par RAJA sont actuellement labellisés ou engagés dans une démarche éco-responsable.

En tant que distributeur, RAJA s'est engagée depuis de nombreuses années dans une stratégie visant à réduire son impact sur l'environnement en menant une politique d'achat volontariste et engagée qui privilégie les achats de proximité et les produits écoresponsables. Pour réduire l'empreinte carbone de sa logistique aval, le leader européen de la distribution d'emballages, de fournitures de bureau et d'équipements industriels, a décidé d'adopter la démarche FRET21 en France.



BILAN CARBONE®

Un Bilan Carbone® a été effectué au titre de l'année 2021 et sera effectué régulièrement pour mesurer nos axes d'amélioration pour réduire l'impact de notre activité sur le réchauffement climatique et la réduction des gaz à effet de serre qui doivent être réduites de 50% d'ici à 2030.

L'élaboration du Bilan Carbone® est la première étape indispensable pour initier une politique de contrôle et de réduction de l'impact des entreprises sur le changement climatique.

Compte tenu de son effectif supérieur à 500 collaboratrices et collaborateurs, RAJA doit effectuer un Bilan Carbone® à minima tous les 3 ans.

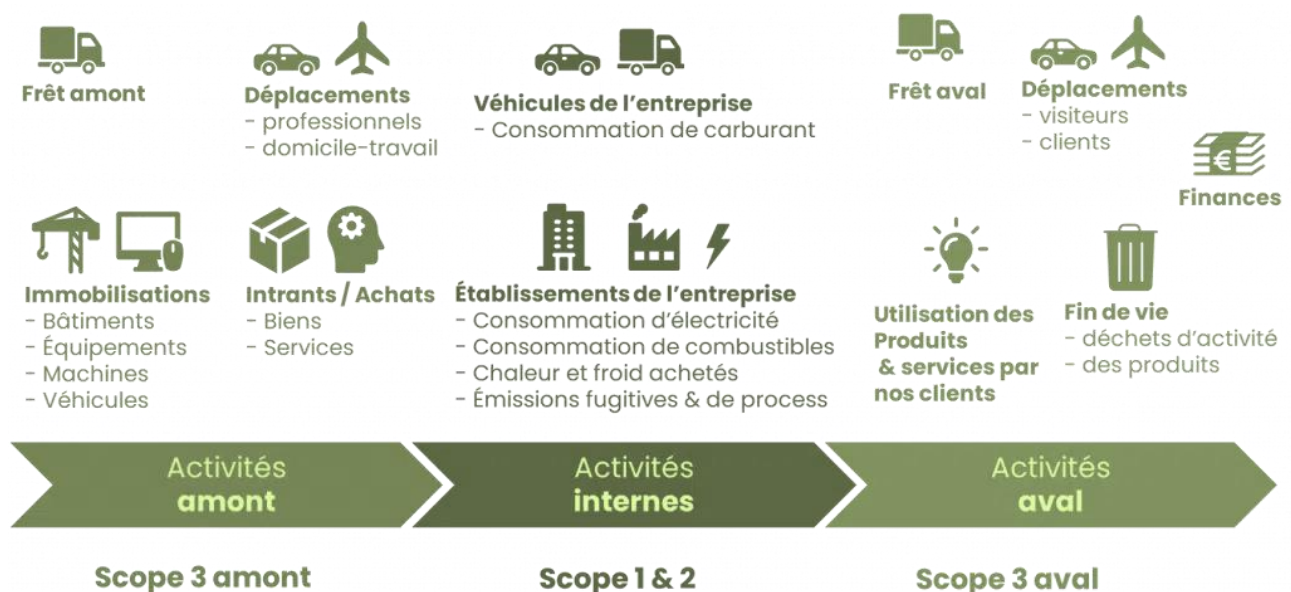
La méthode utilisée pour le calcul de nos émissions de gaz à effet de serre répond à la norme ISO 1406-1 sur les postes d'émissions à prendre en compte.

Au-delà des bénéfices pour prévenir le réchauffement climatique, effectuer un Bilan Carbone® permet :

- ▶ De structurer notre Politique Environnementale
- ▶ D'identifier des actions permettant de réduire notre facture énergétique et notre impact global
- ▶ D'évaluer notre vulnérabilité
- ▶ De nous démarquer par notre exemplarité
- ▶ D'impliquer nos collaboratrices, nos collaborateurs et nos partenaires au travers de cet exercice

Afin de mesurer au plus juste ses émissions, RAJA a décidé de prendre en compte le périmètre opérationnel le plus large possible, allant de l'amont à l'aval de ses activités, sur l'ensemble des scopes 1, 2 et 3. C'est-à-dire que toutes les émissions induites du groupe, directes ou indirectes, ont été comptabilisées.

Le périmètre opérationnel pris en considération dans le cadre de l'élaboration de notre Bilan Carbone® est le suivant :



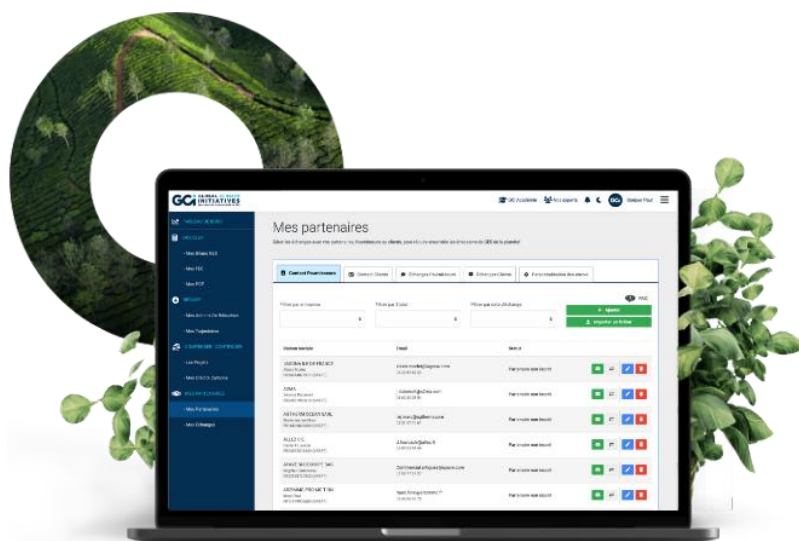
Méthodologie de l'ADEME

Avec l'élaboration de ce Bilan Carbone®, RAJA est en phase avec la méthodologie ADEME de quantification des émissions de gaz à effet de serre dont les principes sont édictés ci-après :

- ▶ **Cohérence, la démarche est centrée sur le besoin** : L'élaboration du Bilan Carbone® répond à une exigence réglementaire et réaffirme la volonté de RAJA de maîtriser ces émissions de gaz à effet de serre et de mettre en place un plan d'actions pour les réduire de 50% à horizon 2030
- ▶ **Exactitude, les biais et incertitudes sont réduits au maximum** : RAJA a fourni les données répondant aux attentes de l'outil utilisé pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre
- ▶ **Exhaustivité, la démarche cherche à couvrir un maximum d'émissions** : Pour répondre à ce principe, RAJA a souhaité que les 3 scopes soient pris en compte dans le périmètre
- ▶ **Pertinence, la démarche s'intéresse aux émissions pertinentes pour l'organisation** : Compte tenu de son activité RAJA a souhaité calculer les émissions sur les 3 scopes car le transport des marchandises en amont comme en aval reste un poste important
- ▶ **Transparence, la démarche doit être suffisamment transparente pour permettre une prise de décision éclairée** : Les différentes directions sollicitées dans le cadre de la collecte des données travailleront de concert pour mettre en place et suivre un plan d'actions visant à réduire nos émissions de gaz à effet de serre
- ▶ **Vérification, la démarche doit aboutir à des résultats vérifiables** : Toutes les données sources intégrées au tableur Bilan Carbone® ont été envoyées par mail et sont donc traçables.

Déploiement de l'Outil GCI

Soucieuse de lutter contre le réchauffement climatique et afin de calculer l'empreinte carbone et piloter sa stratégie de décarbonation, RAJA a commencé à travailler sur le déploiement d'une plateforme GCI (Global Climate Initiatives) qui va lui permettre en toute autonomie d'élaborer son Bilan Carbone® conforme, précis et complet tous les ans.



En 2023, RAJA France fournira un bilan GES conforme aux protocoles :



EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Les émissions de gaz à effet de serre ont été observées sur les catégories suivantes :

Catégorie	Emissions Relatives
Energie	Aux combustibles fossiles et à l'électricité
Hors Energie	Aux procédés / activités qui émettent hors usage de l'énergie (appareils frigorifiques, climatisation, fontaines à eau)
Intrants	Aux matériaux, produits et services achetés
Futurs Emballages	Aux matériaux, produits et services achetés pour de futurs emballages, c'est-à-dire les consommables servant à conditionner les emballages vendus
Fret	Au transport de marchandises, amont et aval
Déplacements	Au transport de personnes (personnel, professionnel)
Déchets Directs	Aux déchets produits sur le site
Immobilisations	A la fabrication de biens durables utilisée par l'entité (bâtiment, matériel informatique)
Utilisation	Aux combustibles fossiles ou l'électricité servant à l'utilisation du produit ou service vendu ou distribué
Fin de Vie	Au traitement en fin de vie des produits vendus ou distribués

Au titre de 2021, les émissions de gaz à effet de de RAJA France sont au cumulé des 3 scopes de **527 500 Tonnes CO₂**.

Scope 1 : Emissions Directes de Gaz à Effet de Serre

Définition : Ce sont des émissions de gaz à effet de serre qui ont lieu directement au niveau de l'entreprise

En 2021, les émissions directes de gaz à effet de serre du Scope 1 s'élèvent à 1 099 t CO₂ :

Poste d'Emissions	Tonnes CO ₂
Emissions liées au chauffage au gaz dans les bureaux et dans l'entrepôt	632
Emissions liées à la combustion de carburant des véhicules de services détenus par l'entreprise	120
Emissions liées aux gaz frigorigènes d'une climatisation ou des groupes froids	347
TOTAL SCOPE 1	1 099

Scope 2 : Emissions Indirectes liées à l'Energie

Définition : Ce sont des émissions en lien avec les consommations d'énergie

En 2021, les émissions indirectes liées à l'énergie rentrant dans le Scope 2 s'élèvent à 60 t CO₂:

Poste d'Emissions	Tonnes CO ₂
Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	60
TOTAL SCOPE 2	60

Scope 3 : Autres émissions indirectes

Définition : Ce sont des émissions liées à l'activité de l'entreprise

- ▶ Les achats de marchandises et matières premières
- ▶ Les achats de services (administratifs, numériques, etc)
- ▶ Les déplacements domicile-travail
- ▶ L'utilisation des produits ou services vendus

En 2021, les émissions indirectes liées à l'énergie rentrant dans le Scope 3 s'élèvent à 526 341 t CO₂:

Poste d'Emissions	Tonnes CO ₂
Emissions liées à l'énergie non incluses dans les Scopes 1 et 2	246
Achats de produits ou services	1 100
Immobilisations de biens	4 586
Déchets	293
Transport de marchandises amont	519 159
Déplacements professionnels	117
Fin de vie des produits vendus	39
Déplacements domicile travail	801
TOTAL SCOPE 3	526 341

PUBLICATION DE NOTRE BILAN D'EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

RAJA France a réalisé son dernier Bilan Carbone en 2022 au titre de l'année 2021. Conformément à la réglementation en vigueur, les données relatives à nos émissions de CO₂ ont fait l'objet d'une déclaration et d'une publication sur le site Bilans GES de l'ADEME (Agence de la Transition Ecologique). De cette manière, il est consultable par l'ensemble de nos parties prenantes.



Actions pour la Transition Ecologique

Parmi les solutions pour lutter contre le changement climatique, RAJA a d'ores et déjà entamé sa démarche pour réduire au quotidien ses émissions de CO₂ et mène des actions en faveur de la transition écologique.

LUTTE CONTRE LA DEFORESTATION

Certains labels garantissent une gestion durable des forêts. En achetant des produits portant le label Forest Stewardship Council (FSC) ou Programme Européen des Forêts Certifiées (PEFC), RAJA contribue à la préservation des forêts et limite ainsi les émissions anthropiques de Gaz à Effet de Serre (GES).



REDUCTION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

Dans le cadre de sa certification environnementale ISO 14001 et de sa Politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, RAJA a d'ores et déjà mis en œuvre des actions nécessaires pour réduire ses consommations énergétiques :

- ▶ Relamping LED des bureaux et des entrepôts
- ▶ Programmation horaire à partir de l'outil de gestion technique des bâtiments pour l'eau sanitaire, l'éclairage et le chauffage
- ▶ Mise en place de robinets avec détecteurs au niveau des lave-mains

La mise en œuvre du Plan de Sobriété Energétique est la nouvelle étape pour réduire encore plus nos consommations énergétiques.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE PROPRE

Pour réduire son impact sur le climat et ses émissions de CO₂, le siège social de RAJA va mettre en place des ombrières équipées de panneaux photovoltaïques dans le cadre du projet de rénovation du siège qui s'échelonne sur 2 ans (entre 2022 et 2024).

SENSIBILISATION AUTOUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Que ce soit au niveau de ses produits ou au niveau de ses activités, RAJA sensibilise ses clients et ses collaboratrices et collaborateurs aux bonnes pratiques sur le principe des 5R :



REDUIRE

RAJA offre le plus grand choix d'emballages et vous conseillons, pour bien protéger les produits sans suremballer, et pour diminuer le poids et le volume des envois



REUTILISER

RAJA propose, chaque fois que possible, des emballages réutilisables et offrant une plus grande durabilité



REEMPLACER

Quels que soient les besoins, RAJA propose des solutions alternatives écoresponsables



RENOUVELER

RAJA propose des emballages biosourcés, fabriqués à partir de matières naturelles renouvelables et déjà recyclées



RECYCLER

RAJA propose à ses clients d'offrir une seconde vie à vos emballages en choisissant des emballages recyclables

FLOTTE AUTOMOBILE PLUS ECO-RESPONSABLE

Véhicules de Fonction & Véhicules de Service

Au 31 Décembre 2022, même si notre flotte reste majoritairement équipée de véhicules thermiques, la proportion de véhicules de fonction et de véhicules de service hybrides, hybrides rechargeables ou 100% électriques est en constante évolution entre 2021 et 2022, elle a doublé passant de 6 à 12 véhicules, la flotte est dorénavant constituée de 18% (12% en 2021).

L'offre de véhicules proposée aux collaboratrices et collaborateurs éligibles à l'obtention d'un véhicule de fonction a été modifiée en 2021 et propose dorénavant plus de véhicules propres (hybrides, hybrides rechargeables et 100% électriques).

Véhicules de Livraison Biogaz

Fin 2021, le premier camion de la flotte RAJA fonctionnant au Biogaz a été mis en service. En 2022, la flotte comptait 8 nouveaux camions supplémentaires.

PROPOSITION D'UNE LARGE GAMME DE PRODUITS ECO-RESPONSABLES

RAJA contribue à la transition écologique en proposant une large gamme de produits éco-responsables et en innovant sans cesse pour réduire l'impact de ses produits sur l'environnement. Les cartons d'emballage et le calage utilisés lors de la préparation de nos commandes sont 100% recyclés & recyclables.

Dans notre catalogue (téléchargeable depuis notre site web), nous accompagnons nos clients dans le choix de produits éco-responsables afin qu'ils limitent l'impact de leurs activités sur l'Environnement.



RECYCLABLE

Emballez éco-responsable avec une boîte ou une caisse carton adaptée à votre activité !

1200 formats en stock pour tout expédier !
Grâce à ce choix unique, vous pouvez emballer au plus près les marchandises à expédier, optimiser vos coûts de transport et réduire votre consommation de calage, ainsi que le temps de préparation de vos colis.

Simple, double, triple cannelure : à vous de choisir !
Trouvez facilement la qualité adaptée à vos produits, en fonction du poids des produits, de leur fragilité, de la durée du transport et de stockage.

Le carton, éco-responsable par nature !
Toutes nos caisses et boîtes carton sont recyclables et conçues à partir de matière recyclée à 70% minimum.

Emballez toujours plus éco-responsable, grâce à nos innovations !

Nous vous accompagnons dans la transition écologique en vous proposant un choix toujours plus complet de produits éco-responsables innovants. Vous disposez ainsi de réelles solutions alternatives pour emballer, protéger, fermer et expédier tout en réduisant votre impact environnemental.

Nos produits éco-responsables sont conçus à partir de matériaux durables et renouvelables pour vous assurer une totale satisfaction à l'utilisation, sans pour autant augmenter vos dépenses. En effet, nos emballages éco-responsables ne sont pas nécessairement plus chers.

POLITIQUE DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

RAJA France n'a pas encore initié sa démarche de mise en place d'un Système de Management de l'Energie (ISO 50001), toutefois afin de démontrer son engagement en la matière, la Direction a rédigé une Politique de Performance Energétique en 2022 qui s'articule autour des principes suivants :

1. Mettre en Place des Actions pour Lutter contre le Réchauffement Climatique

- ▶ En réalisant un Bilan Carbone visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre de nos activités : transport et stockage
- ▶ En achetant des matériels correspondant à la meilleure classe énergétique
- ▶ En favorisant l'économie circulaire en revalorisant et en limitant notre production de déchets, en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergie non renouvelables et en luttant contre la déforestation
- ▶ En proposant des véhicules propres : hybrides ou 100% électriques aux collaboratrices et collaborateurs éligibles à l'attribution d'un véhicule de fonction
- ▶ En investissant dans la consommation d'énergie renouvelable dans le cadre des travaux en cours sur le siège de RAJA France

2. Réduire nos Consommations d'Energie

- ▶ En mettant en place un plan de sobriété énergétique avec l'objectif de réduire nos consommations dans les bureaux et dans le centre de distribution
- ▶ En maîtrisant nos consommations par la programmation de plages horaires en fonction des besoins de l'activité
- ▶ En proposant des solutions pour réduire les consommations pendant les périodes d'activité

3. Communiquer et Sensibiliser pour Economiser l'Energie au Quotidien

- ▶ En sensibilisant les collaboratrices et les collaborateurs à la Fresque du Climat ainsi qu'aux bonnes pratiques pour réduire nos consommations énergétiques : Ecogestes
- ▶ En informant nos clients, nos fournisseurs, nos prestataires des actions mises en place pour la transition écologique
- ▶ En réalisant, en suivant et en communiquant le tableau de bord mensuel des consommations énergétique de RAJA France

4. S'Orienter vers la Mise en Œuvre de notre Système de Management de l'Energie (SMé)

- ▶ En nous inscrivant dans une démarche d'amélioration continue pour accroître notre compétitivité et en déterminant, de façon cohérente, les orientations stratégiques en matière de Performance Energétique
 - ▶ En effectuant les audits réglementaires pour mesurer notre Performance Energétique
 - ▶ En nous appuyant sur le référentiel ISO 50001
-

INDICATEURS DE LA POLITIQUE DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

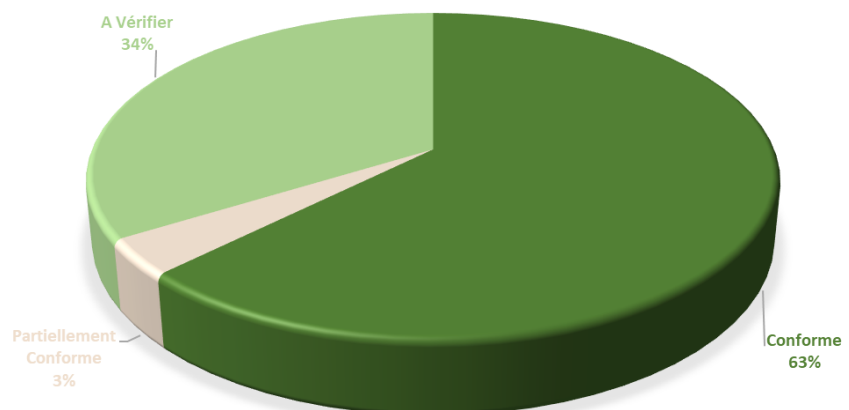
Axe de la Politique	Indicateurs	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Cible 2023
1 Mettre en Place des Actions pour Lutter contre le Réchauffement Climatique	Bilan Carbone - Scopes 1 & 2 (en tonnes CO ₂)	1 159	1 159	1 043
	Bilan Carbone - Scope 3 (en tonnes CO ₂)	526 341	526 341	473 707
	Tonnage de nos Déchets	425,07	440,67	420
	% de véhicules hybrides, hybrides rechargeables et électriques	12%	18%	20%
2 Réduire nos Consommations d'Énergie	Nombre de kWh d'énergie cumulée / personne / jour	33,13	28,94	26,00
	Nombre de kWh / m ² / an	124,36	110,67	100,00
3 Communiquer et Sensibiliser pour Economiser l'Énergie au Quotidien	% de Collaborateurs sensibilisés aux EcoGestes	NC	100%	100%
4 S'Orienter vers la Mise en Œuvre de notre Système de Management de l'Énergie (SMé)	Indicateurs de Performance Énergétique	Partiels	Complets	Complets
	% de conformité aux textes applicables	NC	63%	90%

VEILLE RÉGLEMENTAIRE ENERGIE

Au titre de 2022, pour le site RAJA Paris Nord, sur les 166 textes applicables en matière d'Énergie, la totalité a été évaluée et 104 sont en statut « conforme », soit 63 % de taux de conformité.

Sur le nombre de textes applicables, plusieurs sont restés en statut « A Vérifier » en raison des travaux de rénovation en cours sur le site pour lesquels le calcul de rendement énergétique n'a été effectué en 2022.

Bilan de la Conformité aux Textes « Énergie »



ETHIQUE

Charte Ethique

Le Groupe RAJA s'est imposé comme leader de la distribution d'emballages, de fournitures et d'équipements pour les entreprises en France et en Europe grâce à sa passion du service et du client, sa dynamique d'innovation et le savoir-faire de ses collaborateurs.

En tant qu'acteur de référence dans son secteur d'activité, conscient depuis sa création de sa responsabilité sociétale et environnementale et doté d'une culture éthique forte, RAJA a souhaité formaliser ses valeurs et ses engagements par l'établissement d'une Charte Éthique.

Il est évident que les actions du Groupe doivent être menées dans une démarche éthique, respectueuse des droits et des réglementations et de nos valeurs. Cette démarche doit devenir un élément différenciateur clé nous permettant de nous démarquer de nos concurrents au profit de nos collaboratrices et nos collaborateurs, de nos clients, de nos fournisseurs et d'autres parties prenantes. Elle doit, par ailleurs, contribuer à la protection d'un des principaux actifs du Groupe : sa réputation, sa notoriété.

Ce document sera une référence de comportement qui s'imposera à l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs du Groupe, à tous les niveaux sans exception, et dont la finalité sera de servir de guide et d'inspirer les actions par le respect des valeurs et des engagements du Groupe.

Cette Charte Ethique sera soumise pour approbation au Comité Exécutif et sera remise à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du Groupe.



VALEURS DU GROUPE RAJA

Nos valeurs reposent sur la culture du client et du service par la recherche de l'excellence, de l'innovation permanente et du respect de notre engagement sociétal et environnemental.

Nos valeurs s'appuient sur ces piliers fondamentaux, partagées par toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du Groupe RAJA. Ces valeurs traduisent nos engagements vis-à-vis de nos clients, de nos fournisseurs et d'autres parties prenantes et sont déclinées en principes éthiques dans la Charte Ethique du Groupe RAJA.

ENGAGEMENTS DU GROUPE RAJA

En tant qu'Entreprise Responsable

- ▶ Respect des lois, de la réglementation et des normes nationales & internationales
- ▶ Lutte contre la corruption, les conflits d'intérêts, la fraude
- ▶ Concurrence loyale
- ▶ Respect de la confidentialité des informations
- ▶ Protection des données personnelles
- ▶ Relations avec nos fournisseurs
- ▶ Sincérité et fidélité de l'information comptable et financière
- ▶ Loyauté dans la communication
- ▶ Utilisation des ressources informatique de l'entreprise
- ▶ Représentation de la société

En tant qu'Entreprise Humaine

- ▶ Conditions de travail
- ▶ Protection de la santé et de la sécurité au travail
- ▶ Liberté d'association & Dialogue social
- ▶ Lutte contre les discriminations

En tant qu'Entreprise Engagée

- ▶ Fondation RAJA-Danièle Marcovici

En tant qu'Entreprise Sociétale

- ▶ Notre démarche RSE
- ▶ RAJA & l'Environnement



Programme de Conformité Anti-Corruption

CONTEXTE REGLEMENTAIRE, LA LOI SAPIN II

La loi Sapin II, promulguée en décembre 2016, introduit une obligation de prévention de la corruption pour les entreprises et les groupes dépassant certains seuils (chiffre d'affaires supérieur à 100 M€ et effectifs supérieurs à 500 salariés) et définit les éléments clés d'un dispositif anticorruption. Ces obligations sont applicables depuis le 1er juin 2017. La corruption constitue un enjeu majeur pour les sociétés en raison des conséquences pénales, financières et de réputation qu'elle peut engendrer.

Ces nouvelles obligations légales imposées à l'entreprise par la loi Sapin II doivent être appréhendées, non pas comme une contrainte supplémentaire, mais comme un outil au service de sa compétitivité et de son développement, dans un contexte où le nouvel environnement juridique mondial inscrit l'éthique et la prévention de la corruption au cœur de ses dispositifs et où plusieurs organisations internationales entendent imposer à terme un « fair level playing field » pour tous les opérateurs économiques.

Avec un chiffre d'affaires d'1,7 Milliard d'euros en 2022 et près de 4 500 collaborateurs en Europe, le Groupe RAJA entre dans le champ d'application de la loi. Au-delà des critères quantitatifs, la présence du Groupe RAJA à l'international au sein des 19 pays européens impose une certaine vigilance au titre du phénomène de corruption, même si l'activité semble moins exposée que d'autres. RAJA a donc mis en œuvre un dispositif interne de nature à prévenir et à détecter les faits de corruption qui sont susceptibles de survenir à l'occasion de l'exercice de son activité commerciale.

GOVERNANCE : LE COMITE ETHIQUE

Le Comité Éthique de RAJA a pour vocation d'accompagner la démarche éthique impulsée par la Direction Générale et de s'assurer du bon respect de la Charte Éthique. Il est composé de 3 membres appartenant aux Directions Juridique, des Ressources Humaines et Financière du Groupe. Au sein des filiales, les Directeurs Généraux assurent le rôle de référents éthiques.

Le Comité Éthique est l'interlocuteur privilégié des collaboratrices et des collaborateurs de RAJA pour toute question relative à l'application de la Charte ainsi que des politiques et procédures internes associées.

Missions du Comité Éthique

- ▶ Orienter et influencer les choix stratégiques en matière de conformité anticorruption
- ▶ Diffuser la culture anticorruption au sein de l'organisation
- ▶ Valider le programme de conformité anticorruption du Groupe
- ▶ Recevoir et traiter les signalements des collaborateurs dans le cadre de la procédure d'alerte professionnelle
- ▶ Piloter les enquêtes internes à mettre en place à la suite de révélations de soupçons ou faits de corruption et suivre leur état d'avancement en lien avec les ressources mobilisées sur leur traitement
- ▶ Proposer, le cas échéant, à la Direction des ressources humaines des sanctions disciplinaires en cas de manquement au code de conduite anticorruption

Formations Lutte contre la Corruption et Droit de la Concurrence

FORMATION A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les équipes de la Direction des Achats et les équipes de la Direction Commerciale ont suivi dans le courant du mois d'Octobre 2022, une formation sur la lutte contre la corruption afin d'être sensibilisés aux mesures de la loi Sapin II quant aux actions à mener et à mettre en place afin d'être en conformité au regard de cette loi.



FORMATION DROIT DE LA CONCURRENCE



Les membres du Comité de Direction de RAJA France, les équipes de la Direction des Achats et les équipes de la Direction Commerciale ont suivi une formation relative au Droit de la Concurrence, notamment les relations entre les concurrents et les relations avec les clients et les fournisseurs.

Projet Conformité des Tiers : e-Attestations

ENJEUX

RAJA fait appel à un grand nombre de fournisseurs incluant des prestataires de services. En ce sens, RAJA doit respecter des obligations légales en matière de prévention :

- ▶ Du travail dissimulé
- ▶ De conformité du fournisseur (Sapin II)
- ▶ De l'abus de l'état de dépendance économique du fournisseur
- ▶ De fraude aux coordonnées bancaires



OBJECTIFS

- ▶ Maîtriser le risque juridique et l'obligation de vigilance en collectant les documents légaux
- ▶ Digitaliser et sécuriser la procédure de création, modification et maintien du fournisseur (collecte, évaluation et suivis)
- ▶ Améliorer la collaboration entre les différents départements

Ce projet initié en Septembre 2022 sera déployé sur RAJA France entre 2023 et 2024.

Cartographie des Risques de Corruption & des pratiques anti-concurrentielles

En tant que pierre angulaire du programme de conformité anticorruption, RAJA a réalisé une cartographie des risques de corruption. Elle permet de dresser un panorama exhaustif des risques aux bornes du groupe et de les identifier, de les évaluer et les hiérarchiser. Les critères de d'occurrence et de gravité sont évalués pour obtenir le risque brut, les moyens de maîtrise et/ou de contrôle existants sont autant d'éléments qui permettent de le pondérer pour obtenir une criticité résiduelle.

Compte tenu des évolutions du périmètre de l'activité du Groupe et des dernières recommandations de l'AFA publiés en janvier 2021, les travaux de mise à jour la cartographie de risques ont été initiés en 2022.

Code de Conduite Anti-Corruption

Le Code de Conduite Anti-Corruption, s'applique à tous les salariés du Groupe, les prestataires, les fournisseurs et les tiers d'affaires. Porté par la Présidente de la société et par son Comité Exécutif il témoigne de l'engagement de l'instance dirigeante.

Le Code de Conduite Anticorruption définit les types délictuelles associés à la corruption et précise, avec des exemples, les règles et principes applicables dans le cadre des cadeaux et invitations reçus ou offerts, le parrainage, le sponsoring et l'aide aux associations, les intermédiaires, les contributions politiques, le paiement de facilitations, le trafic d'influence, la collusion, les conflits d'intérêts, la sélection des fournisseurs et prestataires, les documents comptables et financiers, la lutte contre le blanchiment d'argent.

Il est annexé au Règlement intérieur de la société et communiqué à chaque collaboratrice et collaborateur qui s'engage à le respecter.

Dispositif d'Alerte

En complément des canaux traditionnels de communication, RAJA a mis en place un dispositif d'alerte afin de permettre le recueil et le traitement des signalements émanant des collaboratrices et des collaborateurs, du Groupe ou externes, et relatifs à l'existence :

- ▶ De conduites ou de situations contraires au Code de Conduite Anticorruption du Groupe RAJA.
- ▶ D'un crime ou d'un délit, d'une violation grave ou manifeste d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, de la loi ou du règlement.
- ▶ D'une menace ou d'un préjudice grave pour l'intérêt général, tels que des pratiques anticoncurrentielles, des risques ou des atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales (dont la discrimination et le harcèlement au travail), la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement.

PROCEDURE D'ALERTE

La Procédure d'Alerte communiquée à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs décrit les modalités de l'exercice de ce droit.

Une plateforme externe, l'outil « Integrity Line » permet le recueil et le traitement des signalements par le Comité Éthique du Groupe en toute confidentialité.



La procédure d'alerte a été revue en 2022 en France pour l'adapter à la directive européenne sur la protection de lanceurs d'alerte et aux lois de transposition. Elle sera également mise à jour dans toutes les filiales du Groupe dès publication des lois de transposition de chaque pays.

RAJA s'engage à continuer le déploiement de son programme anticorruption dans l'ensemble des filiales du groupe.

Protection des Données Personnelles

DELEGUEE A LA PROTECTION DES DONNEES

RAJA a désigné en 2018 une déléguée à la protection de données (DPO) en charge de piloter la mise en conformité du Groupe avec le Règlement Général de Protection des données personnelles (« RGPD »), et a formalisé une politique qui exprime son engagement à garantir la collecte, le traitement et le transfert de données personnelles en toute sécurité au sein du Groupe avec un niveau de protection approprié et uniforme.

Cette politique a été validée par les membres du Comité Exécutif.

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Au travers de cette politique, RAJA s'engage à protéger les données personnelles qui lui sont confiées et à respecter les lois de protection des données des pays dans lesquels ces données personnelles sont collectées.

La protection des personnes physiques à l'égard du traitement de leurs données est un droit fondamental consacré par la législation européenne.

En effet, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne disposent que toute personne a droit à la protection de ses données personnelles quelle que soit la nationalité ou le pays de résidence.

Garantir un niveau élevé et constant de protection des données personnelles est indispensable pour nos relations avec nos clients, employés, partenaires commerciaux, fournisseurs et autres parties prenantes. Ils comptent sur RAJA pour exercer son activité de manière efficace et compétitive tout en assurant la protection des données personnelles collectées.

PROTECTION DES DONNEES CONFORMEMENT AU RGPD

La Direction Juridique & Conformité du Groupe RAJA a mis en place des ateliers de travail avec les collaboratrices et collaborateurs de RAJA France traitant des données personnelles :

- ▶ Direction Commerciale
- ▶ Direction du Centre de Relations Clients
- ▶ Direction Marketing
- ▶ Direction Achats
- ▶ Direction des Systèmes d'Information
- ▶ Direction des Ressources Humaines
- ▶ Services Généraux



Afin de les sensibiliser au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et aux bonnes pratiques afin d'être en conformité avec les exigences de ce texte, un document reprenant les 5 points clés à retenir sera diffusé en 2023.

1. Le RGPD rend les entreprises responsables de la protection des données à caractère personnel des employés, des clients et des tiers. En tant que groupe, nous devons démontrer que nous sommes en conformité avec le règlement, sous peine d'encourir d'importantes sanctions financières.
2. Les données à caractère personnel désignent toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Ce sont par exemples les cartes d'identité, les photos, les évaluations du personnel salarié, les réponses à des enquêtes, les e-mails et les adresses IP.
3. Les données sensibles forment une catégorie particulière des données personnelles représentant un risque très élevé pour les personnes. Ce sont par exemple les informations qui relèvent l'origine raciale, la santé physique ou mentale et les opinions politiques des personnes.
4. Chez Raja, nous ne traitons ni ne collectons de données à caractère personnel sensibles. Lorsque vous rédigez des notes sur les clients dans des zones de commentaires, veillez à ne pas inclure des informations sensibles. De plus, assurez-vous d'utiliser un langage courtois dans tous les contextes professionnels.
5. Nous manipulons tous des données à caractère personnel dans le cadre de nos activités. Nous sommes donc tous responsables du respect des principes du RGPD. Nous devons :
 - ▶ Expliquer clairement pourquoi nous collectons des données à caractère personnel, comment nous prévoyons de les utiliser et avec qui nous les partagerons (limitation de la finalité)
 - ▶ Déterminer si les données collectées sont pertinentes au regard des finalités pour lesquelles elles sont collectées (minimisation des données)
 - ▶ Déterminer où et pendant combien de temps nous stockons les données (limitation de la conservation)
 - ▶ Suivre les procédures mises en place pour mettre à jour les dossiers des clients et des employés (exactitude)

Charte Informatique

La charte d'utilisation des ressources et des données du système d'information & de communication, également appelée charte informatique constitue une annexe au règlement intérieur de RAJA.

RAJA met en œuvre un système d'information et de communication nécessaire à l'exercice de son activité. Elle met ainsi à disposition de ses collaboratrices et de ses collaborateurs des outils informatique et de communication indispensables à l'accomplissement de leurs fonctions.

Tout utilisateur du système d'information et de communication de RAJA reconnaît avoir pris connaissance de cette charte et s'engage à appliquer l'ensemble de ses dispositions.

L'objectif de cette charte est de préciser les usages des technologies informatiques et numériques de RAJA tout en veillant à assurer leur fonctionnement et leur sécurité dans le respect des libertés individuelles de chaque utilisateur.

Cette charte a pour vocation d'exposer les principales règles et précautions que tout utilisateur doit respecter et mettre en œuvre, pour un usage responsable des moyens informatiques et des ressources extérieures accessibles via le système d'information et de communication de RAJA.

En effet, le partage de données informatiques et numériques est générateur d'échanges d'information favorables à la bonne coordination du travail, mais aussi facteurs de risques.

Enfin, cette charte définit les moyens de contrôle et de surveillance de cette utilisation mises en place, non seulement pour la bonne exécution du contrat de travail des salariés mais aussi dans le cadre de la responsabilité pénale et civile de l'employeur.



Sécurité des Systèmes d'Information

SENSIBILISATION DES COLLABORATRICES & COLLABORATEURS

En 2021, un portail a été créé sous SharePoint par la RSSI (Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information).

Sur ce portail, les collaboratrices et collaborateurs peuvent déjà consulter les politiques, les standards et les procédures mais également les bonnes pratiques. En 2022, de nouveaux documents ont été ajoutés et les mises à jour sont effectuées régulièrement.

EVALUATION DES RISQUES LIES A LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION

Chaque année, dans le cadre de notre certification ISO 9001, l'ensemble des pilotes de processus met à jour l'analyse des risques. La matrice relative à la gestion des systèmes d'information montre que les risques sont maîtrisés puisque la cotation résiduelle est faible.

CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS

Ce projet est en cours et n'a pas été finalisé sur 2022.

ACCORD DE CONFIDENTIALITE

La Direction Juridique & Conformité du Groupe RAJA a mis en place 2 types d'accords de confidentialité :

- ▶ Accord de confidentialité unilatéral
- ▶ Accord de confidentialité bilatéral

Ces accords de confidentialité ont pour objet de fixer les règles relatives à la protection et à l'utilisation des informations de nature confidentielle communiquées par RAJA à la partie réceptrice ou aux parties.

Ce document est accessible sur le répertoire commun ainsi que dans la base d'enregistrement des contrats.

INDICATEURS RSE

Les indicateurs mentionnés ci-après sont ceux au titre de la période de référence, à savoir du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022.

Excellence de Qualité de la Relation et du Service à nos Clients

TAUX DE RÉCLAMATION

	2020		2021		2022		2023
	Objectif	Réalisé	Objectif	Réalisé	Objectif	Réalisé	Objectif
Nombre de Commandes	455 400	475 059	513 351	475 059	505 627	480 333	480 732
Nombre de Réclamations Ouvertes	-	32 212	-	32 205	-	29 736	-
Taux de Réclamation	5,95%	6,81%	5,95%	6,37%	5,95%	6,12%	6,00%
Taux de Réclamation (Commercial)	1,20%	1,41%	1,20%	1,35%	1,20%	1,04%	1,05%
Taux de Réclamation (Logistique)	1,20%	1,03%	1,00%	0,79%	0,90%	0,54%	0,60%
Taux de Réclamation (Transport)	2,13%	2,55%	2,13%	2,08%	2,10%	1,70%	1,70%
Taux de Réclamation Global	5,95%	6,81%	5,95%	6,29%	5,95%	6,12%	6,00%

TAUX DE SERVICE INTERNE

	2020		2021		2022		2023
	Objectif	Réalisé	Objectif	Réalisé	Objectif	Réalisé	Objectif
Taux de Service (Commercial)	98,80%	98,59%	98,80%	98,65%	98,80%	98,96%	98,95%
Taux de Disponibilité du Stock	98,30%	98,28%	98,30%	97,95%	97,90%	97,78%	97,90%
Taux de Service Qualité des Produits	99,58%	99,41%	99,58%	99,47%	99,50%	99,48%	99,50%
Taux de Service (Logistique)	98,73%	98,97%	99,00%	99,21%	99,10%	99,46%	99,40%
Taux de Service Interne Global	93,68%	94,43%	93,88%	94,55%	94,05%	95,22%	95,25%

TAUX DE SERVICE EXTERNE

	2020		2021		2022		2023
	Objectif	Réalisé	Objectif	Réalisé	Objectif	Réalisé	Objectif
Taux Délai de Livraison en 24/48h	97,93%	95,81%	97,93%	98,24%	98,50%	97,87%	98,10%
Taux de Qualité de la Livraison	99,61%	99,70%	99,61%	99,66%	99,66%	98,62%	98,60%
Taux de Service Externe Global	98,60%	95,50%	98,81%	97,96%	98,95%	97,08%	96,72%

Social & Droits Humains

SANTE & SECURITE DES COLLABORATRICES ET DES COLLABORATEURS

Evaluation des Risques Professionnels

Sur les 15 Unités de Travail (UT) évaluées, le bilan de l'évaluation des risques 2022 est le suivant :

	Nombre de Risques Evalués	RISQUE BRUT			RISQUE RESIDUEL		
		Risques à Maîtriser	Risques à Surveiller	Risques Non Significatifs	Risques à Maîtriser	Risques à Surveiller	Risques Non Significatifs
2020	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
2021	764	23	326	415	1	129	634
2022	769	24	331	414	2	126	641

Sur 2023, la méthodologie d'évaluation va changer, actuellement les unités de travail sont définies par lieux, elles seront définies par fonctions.

Bilan de Santé

	2020			2021			2022			Objectif 2023
	Bureaux	Logistique		Bureaux	Logistique		Bureaux	Logistique		
		Caristes	Autres		Caristes	Autres		Cariste	Autres	
Nombre de Collaborateurs	458	104	70	458	118	31	576	122	54	
Visites médicales à jour	410	67	60	416	98	28	518	94	47	
Visites médicales non à jour	48	37	10	42	20	3	58	28	7	
% de visites médicales à jour	90%	64%	86%	91%	83%	90%	90%	77%	87%	
Total à Jour	85%			89%			88%			90%

Sauveteurs Secouristes du Travail

	2020	2021	2022			Objectif 2023
	TOTAL	TOTAL	Bureaux	Logistique	TOTAL	
Nombre de Nouveaux SST	5	0	14	5	19	50
Nombre de SST Recyclés	0	23	0	0	0	
Nombre de SST à jour	41	29	17	11	28	
Total à Jour	46	52	31	16	47	50

Suivi de l'Accidentologie

Année	Logistique		Bureaux		TOTAL	
	ATJ	AT	ATJ	AT	ATJ	AT
2020	16		13		29	
2021	0	12	3	8	3	20
2022	5	12	8	10	13	22

Année	Logistique				Bureaux				TOTAL			
	Nombre d'accidents avec arrêt		Nombre de jours d'arrêt		Nombre d'accidents avec arrêt		Nombre de jours d'arrêt		Nombre d'accidents avec arrêt		Nombre de jours d'arrêt	
	ATJ	AT	ATJ	AT	AJ	AT	ATJ	AT	ATJ	AT	ATJ	AT
2020	13		979		1		53		14		1 032	
2021	-	9	-	1 209	1	6	4	197	1	15	4	1 406
2022	3	11	82	1 062	2	3	20	168	5	14	102	1 230

Taux de Fréquence & Taux de Gravité

	2020	2021	2022	Objectif 2023
Nombre total d'accidents	29	23	35	-
Nombre d'accidents avec arrêt	14	15	14	-
Nombre de jours perdus	1 032	1 406	1 230	-
Taux de Fréquence	15,60	15,90	14,11	13,00
Taux de Gravité	1,13	1,49	1,24	1,00

CONDITIONS DE TRAVAIL

Enquêtes de Satisfaction sur l'Environnement de Travail

	2020	2021	2022	Objectif 2023
Effectif Total	654	699	715	-
Nombre de Personnes ayant répondu à l'Enquête de Satisfaction	106	107	153	-
% de l'Effectif ayant répondu à l'enquête de satisfaction	16,2%	15,3%	21,4%	40,0%
Note Obtenue	8,5/10	8,7/10	8,3/10	8,5/10

DIALOGUE SOCIAL

Accords Signés avec les Partenaires Sociaux

	2020	2021	2022	Objectif 2023
Nombre d'Accords Signés avec les Partenaires Sociaux Existants	14	14	16	-
Nombre d'Accords Renouvelés sur la Période de Référence	10	8	4	-
Nombre d'Accords nouvellement Signés avec les Partenaires Sociaux	4	6	2	-
Nombre d'Accords en Vigueur	14	14	16	

Réunions avec les Instances Représentatives du Personnel

	2020	2021	2022	Objectif 2023
Nombre de Réunions du Comité Social Economique (CSE)	30	14	22	-
Nombre de Réunions de la Commission Santé, Sécurité & Conditions de Travail (CSSCT)	8	5	3	-
Nombre de Réunion de la Délégation Syndicale	15	12	18	-

Effectif représenté par des Instances Représentatives du Personnel

	2020	2021	2022	Objectif 2023
Effectif Total	654	699	715	-
Nombre de sites disposant d'Instances Représentatives du Personnel Elues	1/1	1/1	1/1	-
% de l'Effectif représenté par des Instances Elues	100%	100%	100%	100%

Effectif représenté en Santé, Sécurité & Conditions de Travail

	2020	2021	2022	Objectif 2023
Effectif Total	654	699	715	-
Nombre de sites disposant d'une Commission Santé, Sécurité & Conditions de Travail	1/1	1/1	1/1	-
% de l'Effectif représenté en matière de santé & sécurité au travail	100%	100%	100%	100%

Convention Collective sur les Conditions de Travail

	2020	2021	2022	Objectif 2023
Effectif Total	654	699	715	-
Nombre de sites disposant d'une Convention Collective	1/1	1/1	1/1	-
% de l'Effectif couvert par une Convention Collective	100%	100%	100%	100%

GESTION DES CARRIÈRES

Entretiens Annuels d'Evaluation

	2020	2021	2022	Objectif 2023
Nombre de Collaboratrices & de Collaborateurs à Evaluer	583	582	599	-
Nombre d'Entretiens d'Evaluation Réalisés	376	465	511	-
% d'Entretiens Annuels d'Evaluation Réalisés	64%	80%	85%	100%
% de l'Effectif ayant été Evalué	57%	66%	71%	100%

Entretiens Professionnels Bisannuels

	2020	2021	2022	Objectif 2023
Nombre de Collaboratrices & de Collaborateurs à Evaluer	415	138	377	-
Nombre d'Entretiens Professionnels Réalisés	374	106	322	-
% d'Entretiens Professionnels Réalisés	90%	77%	85%	100%

Nombre de Collaboratrices et de Collaborateurs ayant reçu une Formation

	2020			2021			2022		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Employés	47	30	77	49	45	94	113	71	184
Agents de Maîtrise	38	39	77	30	46	76	33	58	91
Cadres	112	119	231	62	83	145	94	137	231
Directeurs	12	3	15	2	6	8	2	7	9
Total	209	191	400	143	180	323	242	273	515
% de l'Effectif ayant reçu une Formation	61%			46%			72%		

Nombre d'Heures de Formation & Moyenne / Personne

	2020			2021			2022		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Employés	554,40	164,50	718,90	2 009	712	2 721	1 063	1 010	2 073
Moyenne des Heures de Formation / Personne	11,80	5,48	9,34	41,00	15,82	28,95	9,41	14,23	11,27
Agents de Maîtrise	500,30	955,30	1 455,60	1 079	566	1 645	444	962	1 406
Moyenne des Heures de Formation / Personne	13,17	24,49	18,90	35,97	12,30	21,64	13,45	16,59	15,45
Cadres	1 192,20	975,50	2 167,70	1 607	1 686	3 293	1 955	3 156	5 111
Moyenne des Heures de Formation / Personne	10,64	8,2	9,38	25,92	20,31	22,71	20,80	23,04	22,13
Directeurs	107,31	21	128,31	75	138	213	86	205	291
Moyenne des Heures de Formation / Personne	8,94	7,00	8,55	37,50	23,00	26,63	43,00	29,29	32,33
Nombre Moyen d'Heures de Formation / Personne	11,26	11,08	11,18	33,36	17,23	24,37	14,66	19,53	17,24

Mobilité Interne

			2020	2021	2022
Employés	Nombre de changement de fonction intra ou inter service	H	0	1	2
		F	0	1	2
	Nombre de changement de statut (promotions)	H	5	2	0
		F	6	8	3
Agents de Maîtrise	Nombre de changement de fonction intra ou inter service	H	0	1	0
		F	0	4	1
	Nombre de changement de statut (promotions)	H	9	3	4
		F	20	0	2
Cadres	Nombre de changement de fonction intra ou inter service	H	0	3	8
		F	1	5	6
	Nombre de changement de statut (promotions)	H	1	0	0
		F	1	0	1
Directeurs	Nombre de changement de fonction intra ou inter service	H	0	0	0
		F	0	0	0
	Nombre de changement de statut (promotions)	H	0	0	0
		F	0	0	0
Total			43	28	29

DIVERSITÉ, DISCRIMINATION & HARCÈLEMENT

Répartition de l'Effectif par Statut et par Genre

		2020	2021	2022
Employés	Hommes	146	149	147
	%	57%	57%	59%
	Femmes	110	113	104
	%	43%	43%	41%
	Total	256	262	251
	%	39%	37%	35%
Agents de Maîtrise	Hommes	54	61	53
	%	40%	38%	35%
	Femmes	80	101	99
	%	60%	62%	65%
	Total	134	162	152
	%	20%	23%	21%
Cadres	Hommes	101	112	121
	%	41%	44%	42%
	Femmes	146	145	166
	%	59%	56%	58%
	Total	247	257	287
	%	38%	37%	40%
Directeurs	Hommes	10	9	12
	%	59%	50%	48%
	Femmes	7	9	13
	%	41%	50%	52%
	Total	17	18	25
	%	3%	3%	4%
Total	Hommes	311	331	333
	%	48%	47%	47%
	Femmes	343	368	382
	%	52%	53%	53%
	Total	654	699	715

Répartition de l'Effectif par Age et par Statut

		2020	2021	2022
20 ans et -	Employés	4	11	12
	Agents de Maîtrise	0	0	0
	Cadres	0	0	0
	Directeur	0	0	0
	Total	4	11	12
	%	0,61%	1,57%	1,68%
De 21 à 25 ans	Employés	33	40	38
	Agents de Maîtrise	14	9	4
	Cadres	13	12	11
	Directeur	0	0	0
	Total	60	61	53
	%	9,17%	8,73%	7,41%
De 26 à 30 ans	Employés	20	18	15
	Agents de Maîtrise	12	32	29
	Cadres	29	37	39
	Directeur	0	0	0
	Total	61	87	83
	%	9,33%	12,45%	11,61%
De 31 à 35 ans	Employés	19	27	23
	Agents de Maîtrise	9	10	15
	Cadres	35	29	40
	Directeur	0	0	1
	Total	63	66	79
	%	9,63%	9,44%	11,05%
De 36 à 40 ans	Employés	30	21	21
	Agents de Maîtrise	22	24	25
	Cadres	40	36	36
	Directeur	0	0	1
	Total	92	81	83
	%	14,07%	11,59%	11,61%
De 41 à 45 ans	Employés	39	37	37
	Agents de Maîtrise	26	26	19
	Cadres	35	42	50
	Directeur	1	2	4
	Total	101	107	110
	%	15,44%	15,31%	15,38%
De 46 à 50 ans	Employés	37	37	26
	Agents de Maîtrise	19	22	19
	Cadres	37	46	44
	Directeur	8	7	6
	Total	101	112	95
	%	15,44%	16,02%	13,29%

		2020	2021	2022
De 51 à 55 ans	Employés	34	32	36
	Agents de Maîtrise	17	19	21
	Cadres	33	28	36
	Directeur	1	4	8
	Total	85	83	101
	%	13,00%	11,87%	14,13%
De 56 à 60 ans	Employés	30	30	35
	Agents de Maîtrise	13	15	17
	Cadres	22	23	29
	Directeur	4	1	2
	Total	69	69	83
	%	10,55%	9,87%	11,61%
De 61 à 65 ans	Employés	8	8	7
	Agents de Maîtrise	1	4	2
	Cadres	3	4	2
	Directeur	1	2	2
	Total	13	18	13
	%	1,99%	2,58%	1,82%
+ de 65 ans	Employés	2	1	1
	Agents de Maîtrise	1	1	1
	Cadres	0	0	0
	Directeur	2	2	1
	Total	5	4	3
	%	0,76%	0,57%	0,42%

Index d'Égalité entre les Femmes et les Hommes

	2020	2021	2022	Objectif 2023
Index Égalité F/H	99/100	94/100	92/100	99/100

Répartition de l'Effectif par Nationalité

	2020			2021			2022		
	Nationalité Française	Nationalité Etrangère	Total	Nationalité Française	Nationalité Etrangère	Total	Nationalité Française	Nationalité Etrangère	Total
Employés	230	26	256	231	31	262	221	30	251
Agents de Maîtrise	128	6	134	151	11	162	143	9	152
Cadres	237	10	247	247	10	257	267	20	287
Directeurs	16	1	17	17	1	18	24	1	25
Total	611	43	654	646	53	699	655	60	715
% de l'Effectif de Nationalité Etrangère	7%			8%			8%		

Collaboratrices et Collaborateurs en Situation de Handicap

	2020	2021	2022
Employés	6	4	4
Agents de Maîtrise	1	4	4
Cadres	4	3	5
Directeurs	0	0	0
Total	11	11	13
% de l'Effectif en Situation de Handicap	2%	2%	2%

Effectif Annuel Moyen

	2020	2021	2022
Employés	252,21	259,98	247,81
Agents de Maîtrise	127,76	145,56	153,07
Cadres	238,77	250,31	273,02
Directeurs	16,59	17,93	22,07
Total	635,33	673,78	695,47

Embauches par Statut et par Genre

		2020	2021	2022
Employés	Hommes	24	31	11
	Femmes	46	46	22
Total « Employés »		70	77	33
Agents de Maîtrise	Hommes	4	11	2
	Femmes	12	20	11
Total « Agents de Maîtrise »		16	31	13
Cadres	Hommes	15	18	25
	Femmes	21	18	47
Total « Cadres »		36	36	72
Directeurs	Hommes	1	2	4
	Femmes	0	4	3
Total « Directeurs »		1	6	7
Total		124	150	125

Achats Responsables

CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES & DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Signataires

	2020	2021	2022	Objectif 2023
Nombre Total de Fournisseurs	523	517	399	-
Nombre de Signataires de la Charte des Achats Responsable & du Développement Durable et du Code de Conduite Fournisseurs	523	515	399	-
% de Signataires de la Charte des Achats Responsable & du Développement Durable et du Code de Conduite Fournisseurs	100%	99,6%	100%	100%

Contrats Cadres de Référence Fournisseurs

	2020	2021	2022	Objectif 2023
Nombre Total de Fournisseurs	523	517	399	-
Nombres de Fournisseurs ayant signé un Contrat Cadre de Référence contenant les Clauses sur les Exigences en Matière d'Environnement, de Travail & Droits de l'Homme	523	517	399	-
% de Fournisseurs ayant signé un Contrat Cadre de Référence contenant des Clauses sur les Exigences en Matière d'Environnement, de Travail & Droits de l'Homme	100%	100%	100%	100%

EVALUATION DES FOURNISSEURS

	2020	2021	2022	Objectif 2023
Nombre Total de Fournisseurs	523	517	399	-
Nombre d'Évaluations Fournisseurs Effectuées	240	113	99	-
Nombre de Fournisseurs Évalués sur leur Performance RSE	240	113	99	-
Nombre de Fournisseurs ayant fait l'Objet d'un Audit sur Site	0	0	0	10
% de Fournisseurs Évalués sur leur Performance RSE	46%	22%	25%	-
% de Fournisseurs ayant fait l'objet d'un Audit sur Site	0%	0%	0%	-

REDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS PRODUITS

	2020	2021	2022	Objectif 2023
% fournisseurs signataires de la Charte des Achats Responsables & du Développement Durable	100%	99,60%	100%	100%
% du chiffre d'affaires achats évalué sur la Performance RSE	NC	NC	70%	70%
% de références écoresponsables	NC	50%	66%	70%
% de produits achetés en Europe	86%	86%	87%	87%
% de fournisseurs européens	95%	97%	99%	99%

FORMATION DES ACHETEURS AUX QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Sensibilisation des Acheteurs

	2020	2021	2022	Objectif 2023
Nombre d'Acheteurs au sein de la Centrale d'Achat Groupe	32	29	33	-
Nombre d'Acheteurs au sein de la Centrale d'Achat Groupe formés aux Achats Responsables	32	29	33	-
% des Acheteurs formés	100%	100%	100%	100%

Objectif d'Achats Responsables

	2020	2021	2022	Objectif 2023
Part des Objectifs d'achats responsables dans les évaluations des acheteurs	10%	10%	10%	15%

Environnement

GESTION DES DÉCHETS

Tonnage de nos Déchets

	2020	2021	2022	Objectif 2023
DECHETS NON DANGEREUX				
Déchets 5 Flux				
Papier / Carton	265,71	217,83	216,56	-5%
Métal	13,02	1,88	0,00	
Plastique (Films & Bouteilles)	1,61	3,04	6,97	
Verre	0,17	0,24	0,00	
Bois	29,88	9,48	16,72	
Autres Déchets Non Dangereux				
Déchets Industriels Banals (DIB)	199,44	188,55	193,13	-5%
Autres (Canettes, Mégots, Capsules à Café, etc.)	0,22	0,12	0,15	
Sous Total Déchets Non Dangereux	510,05	421,14	433,53	412,00
DECHETS DANGEREUX				
Amiante	0,00	0,00	0,21	-5%
DEEE	0,29	2,29	1,26	
PB	0,00	0,00	4,66	
Piles	0,00	0,08	0,13	
Autres (Emballages / Chiffons Souillés, DDDQD Spéciaux et Standards, etc)	3,17	1,56	0,88	
Sous Total Déchets Dangereux	3,46	3,93	7,14	6,80
Total	513,51	425,07	440,67	418,80

Taux de Valorisation de nos Déchets

Nouvel Indicateur en 2022

	2022			Objectif 2023
	Tonnage	Taux de Valorisation	Part du Tonnage des Déchets	
Papier / Carton	216,56	100%	49%	85% de Valorisation de nos Déchets
Métal	0,00	-	-	
Plastique (Films & Bouteilles)	6,97	100%	1%	
Verre	0,00	-	-	
Bois	16,72	100%	4%	
Déchets Industriels Banals (DIB)	193,13	59%	44%	
Canettes	0,04	100%	0%	
Capsules à Café	0,09	100%	0%	
Mégots	0,02	100%	0%	
Déchets Dangereux	7,14	68%	2%	
Total	440,67	81%	100%	

Réduction du Tonnage des Catalogues

	2020	2021	2022	Objectif 2023
Tonnage de papier pour l'impression des catalogues	626	763	731	716
% de catalogues imprimés sur du papier recyclé	100%	100%	100%	100%

SUIVI DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE

Gaz & Electricité

	2020	2021	2022	Objectif 2023
Effectif Total	654	699	715	NC
Nombre de Jours Ouvrés	253	254	253	
GAZ				
Consommations de Gaz (en kWh)	2 353 628	3 371 224	2 723 703	-15%
Nombre de kWh / Personne / jour	14,22	18,99	15,06	
ELECTRICITE				
Consommations d'Electricité (en kWh)	2 506 694	2 511 653	2 511 419	-15%
Nombre de kWh / Personne / jour	15,15	14,15	13,88	
ENERGIE CUMULEE (GAZ & ELECTRICITE)				
Consommations Energétiques Cumulées Gaz & Electricité (en kWh)	4 860 322	5 882 877	5 235 122	-15%
Nombre de kWh / Personne / jour	29,37	33,13	28,94	

Eau

	2020	2021	2022	Objectif 2023
Effectif Total	654	699	715	NC
Nombre de Jours Ouvrés	253	254	253	
EAU SANITAIRE				
Consommations de Eau Sanitaire (en m ³)	3 882	3 302	3 539	-5%
Nombre de m ³ / Personne / jour	0,023	0,019	0,020	
EAU INCENDIE				
Consommations de Eau Incendie (en m ³)	851	778	691	-5%

Emissions de Gaz à Effet de Serre

	2020	2021	2022 (*)	Objectif 2023
Total Emissions de Gaz à Effet de Serre - Scope 1 (en tonnes métriques de CO ₂)	NC	1 099	1 099	-10%
Total Emissions de Gaz à Effet de Serre - Scope 2 (en tonnes métriques de CO ₂)	NC	60	60	
Total Emissions de Gaz à Effet de Serre - Scope 3 (en tonnes métriques de CO ₂)	NC	526 341	526 341	
Total	NC	527 500	527 500	474 750

(*) Bilan Carbone Valable 3 ans mais sera effectué en 2023 à l'aide de l'outil GCI

SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL (SME)

	Nombre de Risques Evalués	RISQUE BRUT			RISQUE RESIDUEL		
		Risques à Maîtriser	Risques à Surveiller	Risques Non Significatifs	Risques à Maîtriser	Risques à Surveiller	Risques Non Significatifs
2020	202	27	83	92	1	59	142
2021	202	27	83	92	1	59	142
2022	204	29	83	92	3	59	142

Ethique

SENSIBILISATION AUX QUESTIONS D'ETHIQUE

Formation à la Lutte contre la Corruption

	2020	2021	2022	Objectif 2023
Effectif Total	654	699	715	NC
Effectif Concerné ⁽¹⁾	NC	NC	105	NC
Nombre de Personnes Formées	NC	NC	105	NC
% de l'Effectif Total formé	NC	NC	15%	NC
% de l'Effectif Concerné formé	NC	NC	100%	NC

(*) Direction des Achats et Direction Commerciale

Formation au Droit de la Concurrence

	2020	2021	2022	Objectif 2023
Effectif Total	654	699	715	NC
Effectif Concerné ⁽¹⁾	NC	NC	58	NC
Nombre de Personnes Formées	NC	NC	58	NC
% de l'Effectif Total formé	NC	NC	8%	NC
% de l'Effectif Concerné formé	NC	NC	100%	NC

(*) Membres du Comité de Direction (CODIR), Direction des Achats et Direction Commerciale

SUIVI DES SIGNALEMENT AU TRAVERS DE LA PROCEDURE D'ALERTE PROFESSIONNELLE

	2020	2021	2022
Nombre de Signalements	0	0	0
Nombre d'Incidents de Corruption Confirmés	0	0	0
Nombre d'Incidents liés à la Sécurité de l'Information	0	1	0

ANNEXE 1 – CERTIFICATIONS ISO

Certifications des Filiales du Groupe RAJA

La plupart des filiales du Groupe RAJA ont obtenu les certifications ISO 9001 et ISO 14001 pour la maîtrise de leur système de management de la Qualité et de l'Environnement. Dans le cadre de ces certifications, chacune des entités a rédigé une Politique Qualité et une Politique Environnementale dans lesquelles ont été déclinés les objectifs édictés par le Comité Exécutif du Groupe RAJA.

Entités du Groupe						
		Qualité	Environnement	Santé & Sécurité au Travail	Performance Énergétique	RSE
	RAJA France	●	●	-	-	-
	BERNARD	●	●	-	-	-
	CENPAC	●	●	-	●	-
	JPG	●	●	-	-	-
	WELCOME OFFICE	Non Certifiée				
	RAJA Allemagne	●	●	-	-	-
	UDO BÄR	●	-	-	-	-
	VIKING Allemagne	●	●	●	-	-
	RAJA Autriche	●	●	-	-	-
	RAJA Benelux	●	●	-	-	-
	VIKING Benelux	●	-	-	-	-
	RAJA Danemark	●	-	-	-	-
	RAJA Espagne	●	●	●	-	●
	KALAMAZOO	●	●	-	●	-
	RAJA Hongrie	Non Certifiée				
	RAJA Italie	●	●	-	-	-
	MONDOFFICE	●	●	●	-	-
	RAJA Norvège	Non Certifiée				
	RAJA Pologne	●	●	●	-	-
	RAJA Portugal	●	●	●	-	-
	RAJA Suède	●	●	-	-	-
	RAJA Suisse	●	●	-	-	-
	RAJA Slovaquie	●	●	-	-	-
	RAJA Rép. Tchèque	●	●	-	-	-
	RAJA Royaume Uni	●	●	●	-	-
	MORPLAN	Non Certifiée				
	VIKING Royaume-Uni & Irlande	●	●	●	-	-

Certificat ISO 9001 & 14001 RAJA France



Certificat Certificate

N° 2011/40767.6

Page 1 / 1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

RAJA

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**VENTE DE FOURNITURES ET D'ÉQUIPEMENTS AUX ENTREPRISES.
SALE OF SUPPLIES AND EQUIPMENT TO COMPANIES.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015 - ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

**16, rue de l'Etang ZI Paris Nord II FR 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE
Avenue Marcel Dassault ZAC Sainte-Anne FR 84700 SORGUES**

Le détail des activités et sites certifiés par norme est mentionné sur les certificats suivants :
The description of certified activities and locations per standard is mentioned on the following certificates:

**Certificat ISO 9001 : 2015 n° 10208
Certificat ISO 14001 : 2015 n° 40764**

**Certificats ISO 9001 et ISO 14001 délivrés sous accréditation n° 4-0001
Certificates ISO 9001 and ISO 14001 issued under accreditation n°4-0001**

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2023-07-26

Jusqu'au
Until

2026-07-08

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seuls les certificats électroniques, consultables sur www.afnor.org font foi en temps réel de la certification de l'organisme.
The electronic certificates only, available at www.afnor.org attest in real-time that the company is certified.
Certification de systèmes de management. Partie d'accréditation disponible sur www.afnor.fr.
Management Systems Certification. Accreditation scope available on www.afnor.fr.
AFAQ est une marque déposée - AFAQ is a registered trade mark. CERTIF 12133, 023022



Flashez ce QR Code pour
vérifier la validité du certificat

Politique Qualité RAJA France



Depuis sa création, l'une des valeurs de RAJA est de garantir l'excellence de la qualité des produits et de la relation de service à ses clients quels que soient leur taille et leur secteur d'activité.

Parce que nous sommes le leader européen de la distribution multicanale d'emballages, de fournitures et d'équipements pour les entreprises, nous sommes déterminés à poursuivre nos actions pour satisfaire les attentes de nos clients et respecter nos engagements : qualité, prix, délai, services.

Nous sommes également axés sur la qualité de vie au travail de nos collaboratrices et de nos collaborateurs et favorisons l'équité professionnelle entre les femmes et les hommes, le développement des compétences et la mobilité interne.

Notre Politique Qualité s'organise autour des principes suivants :

GARANTIR LA SATISFACTION DE NOS CLIENTS

- En proposant une gamme de produits adaptés à leurs besoins et au meilleur rapport qualité / prix
- En mettant à leur disposition une offre multicanale exhaustive et claire (catalogues, newsletters, site web)
- En les accompagnant lors de la prise de commande et en leur apportant des conseils personnalisés
- En garantissant une disponibilité de tous nos produits
- En veillant à la qualité de la préparation des commandes et à la rapidité de la livraison (en 24/48 heures)

PROPOSER DES PRODUITS CONFORMES AUX RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR

- En garantissant à nos clients la conformité des produits : certificats CE pour les machines et systèmes d'emballages, fiches techniques pour tous nos produits et fiches de données sécurité pour les produits d'hygiène
- En effectuant une veille réglementaire produits
- En proposant des produits innovants et écoresponsables

INVESTIR DANS NOS RESSOURCES HUMAINES

- En fournissant les ressources nécessaires à la mise en œuvre efficace de notre Système de Management de la Qualité
- En développant le capital humain en anticipant et accompagnant les évolutions de nos métiers par le développement des compétences et de l'employabilité

MAINTENIR NOTRE SYSTÈME DE MANAGEMENT QUALITÉ (SMQ)

- En nous inscrivant dans une démarche d'amélioration continue pour accroître notre compétitivité et maintenir notre niveau de performance
- En mettant la satisfaction du client au centre de notre stratégie et de nos plans d'actions
- En fixant des cibles et des objectifs qualité et en assurant le suivi des résultats atteints
- En optimisant notre organisation et la maîtrise de nos processus
- En renouvelant notre certification ISO 9001 que RAJA a obtenue en 1998

La Direction Générale de RAJA France et de Logisorgues s'engagent à mettre en œuvre les ressources nécessaires à la conduite de cette politique et demande à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de s'impliquer à ses côtés dans cette démarche.


Brice KAPELUSZ
Directeur Général Opérationnel
RAJA France

Politique Environnementale RAJA France

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



Depuis sa création, RAJA France s'est engagée dans la préservation des ressources naturelles et a renforcé son engagement en matière de développement durable et d'amélioration de ses performances environnementales.

Parce que nous sommes le leader européen de la distribution multinationale d'emballages, de fournitures et d'équipements pour les entreprises, nous sommes déterminés à poursuivre nos actions pour réduire l'impact de nos activités sur l'Environnement et à fournir à nos clients une large gamme de produits éco-responsable.

Politique Environnementale s'organise autour des principes suivants :

REDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS PRODUITS

- En travaillant avec la Direction des Achats de RAJA, qui demande à ses fournisseurs d'être respectueux des réglementations et législations environnementales européennes et françaises
- En incitant nos fournisseurs à s'inscrire également dans une démarche environnementale et sociétale
- En achetant des produits majoritairement fabriqués en Europe
- En promouvant des produits innovants et écoresponsables ⁽¹⁾
- En respectant les conseils et les informations pour nos clients sur nos produits, nos services et sur la réglementation en vigueur, qui sont donnés par la Direction Achats

REDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS ACTIVITES ET PREVENIR LA POLLUTION

- En respectant la diminution de l'impact écologique de nos catalogues par l'utilisation de matières issues des forêts gérées durablement : Papiers FSC et PEFC et par la réduction du grammage du papier, pilotée par la Direction Création et média France
- En mettant en œuvre une organisation logistique qui permette de diminuer l'empreinte environnementale de notre site, par le tri à la source des déchets, la diminution de notre consommation énergétique et la mise en œuvre d'actions de prévention des pollutions
- En mettant en place des actions pour réduire notre empreinte carbone : mise en place d'une plateforme de calcul et de réduction des émissions de CO2

(1) Ecoresponsable : Cf définition sur le site internet raja.fr et sur le catalogue de RAJA

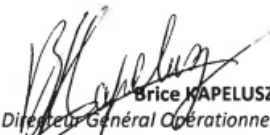
COMMUNIQUER ET SENSIBILISER SUR NOTRE DEMARCHE ECORESPONSABLE

- En sensibilisant nos collaboratrices et nos collaborateurs aux bonnes pratiques environnementales, et en suivant les indicateurs environnementaux au respect des bonnes pratiques
- En rappelant lors de l'intégration des nouveaux collaborateurs, les attendus comportementaux environnementaux incontournables
- En mettant la politique environnementale à disposition des parties intéressées, sur simple demande

MAINTENIR NOTRE SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL (SME)

- En nous inscrivant dans une démarche d'amélioration continue du Système de Management Environnemental, afin d'améliorer notre performance environnementale
- En nous engageant à respecter nos obligations de conformité liées à la réglementation applicable et aux exigences du Système de Management Environnemental
- En fixant des cibles et des objectifs environnementaux et en assurant le suivi des résultats atteints
- En effectuant une veille réglementaire afin de mettre en place les actions préventives et/ou correctives

La Direction Générale de RAJA France et la Direction de Logisorgues s'engagent à mettre en œuvre les ressources nécessaires à la conduite de cette politique et demande à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de s'impliquer à ses côtés dans cette démarche.



Brice KAPELUSZ
Directeur Général Opérationnel
RAJA France

Annexe à la Politique Environnementale RAJA France (Indicateurs)



INDICATEURS

Axe de la Politique	Indicateurs	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Cible 2023
1 Réduire l'Impact Environnemental de nos Produits	% de fournisseurs signataires de la Charte des Achats & du Développement Durable	99,6%	100%	100%
	% du chiffre d'affaires achat évalué sur la performance RSE	NC	70%	70%
	% de produits achetés en Europe	86%	87%	87%
	% de fournisseurs européens	97%	99%	99%
	% de références éco-responsables	50%	66%	70%
2 Réduire l'Impact Environnemental de nos Activités et Prévenir la Pollution	Tonnage des catalogues	763	731	716
	% de catalogues imprimés sur du papier recyclé	100%	100%	100%
	% de valorisation des déchets générés sur le site	NC	81%	85%
	% de conformité du tri sélectif dans le Centre de Distribution	91,2%	91,5%	91%
	Nombre d'inspections Cellules de Tri	14	14	14
	Nombre de kWh d'énergie cumulée / personne / jour	33,13	28,94	26,00
	Nombre d'aspects environnementaux significatifs en risque résiduel à maîtriser	1	3	0
	% de Contrôles Périodiques Réglementaires Effectués (prélèvements EU/EP, Bruit & Rejets Atmosphériques)	100%	100%	100%
	Bilan Carbone - Scopes 1 & 2 (en tonnes CO ₂)	1 159	1 159	1 043
	Bilan Carbone - Scope 3 (en tonnes CO ₂)	526 341	526 341	473 707
% de véhicules hybrides, hybrides rechargeables et électriques	12%	18%	20%	
3 Communiquer et Sensibiliser sur notre Démarche Eco-Responsable	Indicateurs Environnementaux	Partiels	Complets	Complets
4 Maintenir notre Système de Management Environnemental	% de conformité aux textes applicables	NC	90%	95%

Communication des Indicateurs Environnementaux RAJA France



FLOTTE ÉCORESPONSABLE

Proportion de Véhicules Hybrides & Électriques

	2020	2021	2022
Véhicules Thermiques	57	57	55
Véhicules Hybrides & Électriques	5	5	12
Total Flotte	63	63	67

Proportion de Véhicules Hybrides & Électriques en 2022

+6 Véhicules Hybrides ou Électriques (+100%)
2022 Vs 2021 & 2020

■ Véhicules Thermiques ■ Véhicules Hybrides & Électriques

DECHETS

Déchets Générés sur le Site (en tonnes)

	2020	2021	2022
Déchets Non Dangereux			
Papier / Carton	205,71	217,53	216,55
Métal	13,02	1,55	0,00
Plastique (Pneus & Bouteilles)	1,51	3,04	6,97
Verre	0,17	0,24	0,00
Bois	20,55	9,45	16,72
DIE	190,44	185,55	193,13
Autres (Cables, Magn, Coproducts & Cofils, etc.)	0,22	0,12	0,15
Sous Total Déchets Non Dangereux	510,05	421,14	433,53
Déchets Dangereux			
Amiante	0,00	0,00	0,21
DEEE	0,29	2,29	1,25
PCB	0,00	0,00	4,05
Piles	0,00	0,05	0,13
Autres (Enveloppes, Colles, Solles, Outils, Produits & Déchets, etc.)	3,17	1,55	0,65
Sous Total Déchets Dangereux	3,46	3,93	7,14
Tonnage Global	513,51	425,07	440,67

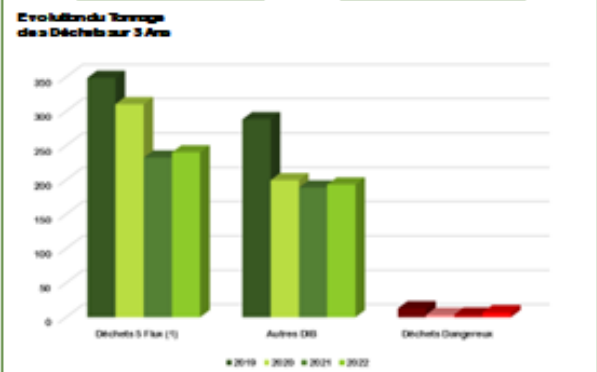
-72,64 tonnes (-32%)
2022 Vs 2020

+15,8 tonnes (+4%)
2022 Vs 2021

RÉDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS PRODUITS

Achats Responsables

	2020	2021	2022
% de références écoresponsables	ND	50%	55%
% de produits achetés en Europe	55%	55%	57%
% de Fournisseurs Européens	95%	97%	99%
% de Fournisseurs Signataires de la Charte des Achats Responsables	100%	99,5%	100%
% du Chiffre d'Affaires Achat Evalué sur sa Performance RSE	ND	70%	70%



IMPRESSION DE NOS CATALOGUES

Tonnage Papier Catalogues

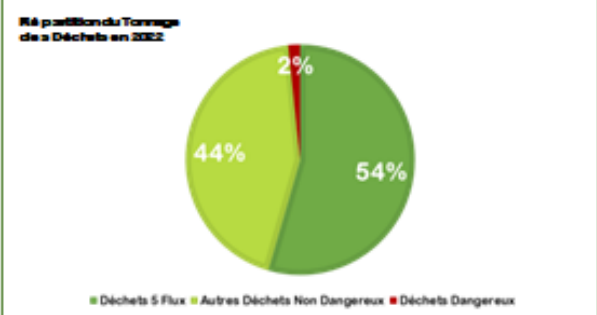
	2020	2021	2022
Tonnage de papier pour l'impression des catalogues	625	763	731

-32 tonnes (-4%)
2022 Vs 2021

Imprimeur labellisé **IMPRIM'VERT®**

RAJA

Depuis 2015, réduction de 42% de l'admission de nos catalogues papier.
100% de nos catalogues sont imprimés sur du papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement, avec des encres minérales certifiées Blue Angel et par des imprimeurs certifiés ISO 14001.





TRI DES DÉCHETS

Déchets 5 Flux (en tonnes)			
Cartons & Papier			
	2020	2021	2022
Cartons & Papier	285,71	217,53	216,85
	100% Taux de Valorisation 2022		
	-49,15 tonnes (-18%) 2022 Vs 2020	-1,27 tonnes (-0,6%) 2022 Vs 2021	49% du Tonnage de Déchets 2022
Métal			
	2020	2021	2022
Métal	13,02	1,55	0,00
	0% Taux de Valorisation 2022		
	-13,02 tonnes (-100%) 2022 Vs 2020	-1,88 tonne (-100%) 2022 Vs 2021	0% du Tonnage de Déchets 2022
Films Plastiques			
	2020	2021	2022
Films Plastiques	1,51	3,02	6,65
	100% Taux de Valorisation 2022		
	+5,15 tonnes (+341%) 2022 Vs 2020	+3,64 tonnes (+121%) 2022 Vs 2021	1% du Tonnage de Déchets 2022
Bouteilles en Plastique			
	2020	2021	2022
Bouteilles en Plastique	0,10	0,02	0,03
	100% Taux de Valorisation 2022		
	-0,07 tonne (-70%) 2022 Vs 2020	+0,01 tonne (+50%) 2022 Vs 2021	0% du Tonnage de Déchets 2022
Verre			
	2020	2021	2022
Verre	0,17	0,24	0,00
	0% Taux de Valorisation 2022		
	-0,17 tonne (-100%) 2022 Vs 2020	-0,24 tonne (-100%) 2022 Vs 2021	0% du Tonnage de Déchets 2022
Bois			
	2020	2021	2022
Bois	29,55	9,45	16,72
	100% Taux de Valorisation 2022		
	-13,16 tonnes (-44%) 2022 Vs 2020	+7,24 tonnes (+76%) 2022 Vs 2021	4% du Tonnage de Déchets 2022

DIB (en tonnes)

	2020	2021	2022	
DIB	199,44	155,55	103,13	59% Taux de Valorisation 2022
	-6,31 tonnes (-3%) 2022 Vs 2020	+4,58 tonnes (+2%) 2022 Vs 2021		44% du Tonnage de Déchets 2022

Autres Déchets Non Dangereux (en tonnes)

Canettes			
	2020	2021	2022
Canettes	0,05	0,05	0,04
	100% Taux de Valorisation 2022		
	-0,04 tonne (-50%) 2022 Vs 2020	-0,02 tonne (-33%) 2022 Vs 2021	0% du Tonnage de Déchets 2022

Capsules à Café

Capsules à Café			
	2020	2021	2022
Capsules à Café	0,13	0,05	0,00
	100% Taux de Valorisation 2022		
	-0,04 tonne (-31%) 2022 Vs 2020	+0,04 tonne (+80%) 2022 Vs 2021	0% du Tonnage de Déchets 2022

Mégots

Mégots			
	2020	2021	2022
Mégots	0,01	0,02	0,02
	100% Taux de Valorisation 2022		
	+0,01 tonne (+100%) 2022 Vs 2020	- tonne (-%) 2022 Vs 2021	0% du Tonnage de Déchets 2022

Déchets Dangereux (en tonnes)

	2020	2021	2022	
Déchets Dangereux	3,45	3,93	7,14	68% Taux de Valorisation 2022
	-0,04 tonne (-50%) 2022 Vs 2020	-0,02 tonne (-33%) 2022 Vs 2021		2% du Tonnage de Déchets 2022

VALORISATION DES DÉCHETS

Valorisation des Déchets Générés sur le Site

- 100% des déchets 5 Flux sont valorisés, soit 240,25 tonnes
- 59% des DIB sont valorisés, soit 114,30 tonnes
- 100% des canettes, mégots & capsules de café sont valorisés, soit 0,15 tonnes
- 2,27 tonnes de nos déchets dangereux sont valorisés ou recyclés



81%

de Valorisation de nos Déchets

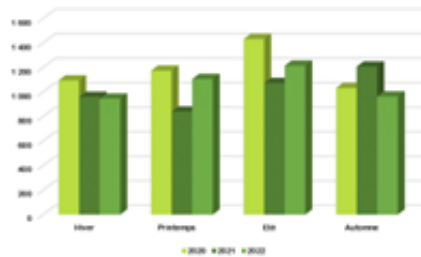


EAU

Consommations d'Eau du Site (en m³)



	2020	2021	2022
Hiver	1 024	990	946
Printemps	1 174	840	1 105
Été	1 432	1 073	1 215
Automne	1 033	1 207	963
Annual	4 733	4 080	4 230



-503 m³
(-11%)
2022 Vs 2020

+150 m³
(+4%)
2022 Vs 2021

Eau Sanitaire

(Machines à Café, Perforés, à Eau, Toilettes, à Douche)



-343 m³
(-9%)
2022 Vs 2020

	2020	2021	2022
Hiver	952	799	793
Printemps	992	766	663
Été	975	517	1 025
Automne	935	990	636
Annual	3 882	3 302	3 539

+237 m³
(+7%)
2022 Vs 2021

Eau Incendie

(Machines à Café, Perforés, à Eau, Toilettes, à Douche)

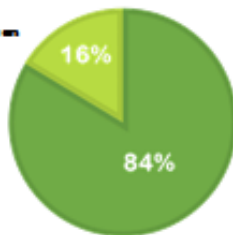


-160 m³
(-19%)
2022 Vs 2020

	2020	2021	2022
Hiver	112	191	153
Printemps	182	74	223
Été	489	266	190
Automne	95	247	125
Annual	851	778	691

-87 m³
(-11%)
2022 Vs 2021

Répartition des Consommations d'Eau en 2022



■ Eau Sanitaire ■ Eau Incendie

IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOTRE SITE MARCHAND

Empreinte Environnementale du Numérique



Un plan d'actions est en cours d'élaboration sur 2023

21/100
Au 31/12/2022



ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

Aspects Environnementaux Significatifs (AES)



	2020	2021	2022	
Nombre de Risques Évalués				
RISQUE BIEN	Risques à Maîtriser	27	27	29
	Risques à Surveiller	53	53	53
	Risques Non Significatifs	92	92	92
RISQUE MAJEUR	Risques à Maîtriser	1	1	3
	Risques à Surveiller	59	59	59
	Risques Non Significatifs	142	142	142

Libellés de l'Évaluation

Consommations d'Énergie

- Perte d'énergie électrique suite à un mauvais réglage dans le bâtiment de bureau.

Incendie / Explosion

- Plus de batterie suite à la ventilation excessive des batteries (batteries) dans le centre de distribution.

- Production de fumées des 200000 suite à la ventilation excessive des batteries (batteries) dans le centre de distribution.

INSPECTIONS ENVIRONNEMENT

Audits des Cellules de Tri dans le Centre de Distribution



Audits menés par le Département QSE qui, à l'aide d'une grille d'évaluation, permet de définir le taux de conformité du tri des déchets dans le centre de distribution.

	2020	2021	2022
Nombre d'inspections effectuées	10	14	14
% de conformité du tri	90,7%	91,2%	91,5%

+0,80%
Amélioration de la conformité du tri 2022 Vs 2020

+0,30%
Amélioration de la conformité du tri 2022 Vs 2021

OBJECTIFS 2023

20% de véhicules hybrides et/ou électriques

69% de références écoresponsables dans l'offre produits

-2% de papier utilisé pour l'impression des catalogues

-5% de déchets générés sur le site

85% de déchets valorisés au global (valorisation matière et/ou énergétique)

-5% de consommations d'eau

-5% de risques environnementaux significatifs

91% de taux de conformité de tri



Politique Santé & Sécurité au Travail RAJA France



Nous considérons la Santé et la Sécurité comme un enjeu majeur dans notre stratégie et sont nos priorités au quotidien dans la planification et la mise en œuvre des activités de RAJA France. La santé et la sécurité au travail sont des conditions sine qua non de la pérennité de l'entreprise et revêtent une importance fondamentale pour la concrétisation de nos objectifs qualitatifs et quantitatifs.

La responsabilité de la Santé et la Sécurité au Travail est en premier lieu individuelle car chaque collaboratrice et chaque collaborateur doit veiller à effectuer ses tâches pour préserver son intégrité physique et mentale. Nous travaillons avec les membres de la Commission Santé, Sécurité & Conditions de Travail (CSSCT) pour mettre en œuvre les actions préventives et / ou correctives nécessaires pour fournir à tous, un lieu de travail sain et sécurisé.

Notre Politique Santé & Sécurité au Travail s'organise autour des principes suivants :

GARANTIR UN ENVIRONNEMENT & DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE QUALITÉ

- En mettant à disposition des collaboratrices et des collaborateurs des espaces de travail ergonomiques et adaptés aux contraintes de leurs activités
- En fournissant les équipements nécessaires et en proposant des solutions innovantes pour effectuer le travail en toute sécurité et préserver la santé
- En maintenant le site et les installations en bon état de fonctionnement, en effectuant les contrôles périodiques réglementaires afin que l'environnement de travail soit en conformité au regard des réglementations et législations en vigueur
- En respectant les obligations en matière de Santé & Sécurité au Travail (gestion des compétences, formations métiers & suivi des visites médicales)

RÉDUIRE VOIRE ANNIHILER LES RISQUES PROFESSIONNELS

- En identifiant l'exhaustivité des risques auxquels les collaboratrices et les collaborateurs peuvent être exposés dans le cadre de leur fonction
- En effectuant une évaluation des risques en collaboration avec nos partenaires sociaux et en impliquant les collaboratrices et les collaborateurs afin qu'ils soient acteurs de la prévention
- En proposant des mesures de prévention et de protection pour réduire l'impact des activités et limiter les risques d'accidents (équipements de protection individuelle et collective, prévention des TMS, etc.)
- En mettant à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) et en mettant le plan d'actions résultant de l'analyse des risques

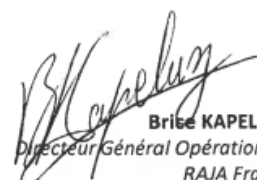
COMMUNIQUER ET SENSIBILISER SUR NOTRE DÉMARCHE SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- En sensibilisant et en responsabilisant nos collaboratrices et nos collaborateurs sur les bonnes pratiques en matière de Santé & de Sécurité au Travail et sur les comportements à adopter dans le cadre des situations d'urgence
- En informant nos prestataires des règles applicables sur le site en matière de Santé & Sécurité au Travail par l'intermédiaire des plans de prévention

S'ORIENTER VERS LA MISE EN ŒUVRE DE NOTRE SYSTÈME DE MANAGEMENT SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SMSST)

- En nous inscrivant dans une démarche d'amélioration continue pour accroître notre compétitivité
- En fixant des cibles et des objectifs sécuritaires et en assurant le suivi des résultats atteints
- En effectuant une veille réglementaire afin de mettre en place les actions préventives et/ou correctives
- En nous appuyant sur le référentiel ISO 45001

La Direction Générale de RAJA France et de Logisorgues s'engagent à mettre en œuvre les ressources nécessaires à la conduite de cette politique et demande à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de s'impliquer à ses côtés dans cette démarche.


Brice KAPELUSZ
Directeur Général Opérationnel
RAJA France

Annexe à la Politique Santé & Sécurité au Travail RAJA France (Indicateurs)



INDICATEURS

Axe de la Politique	Indicateurs	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Cible 2023
1 Garantir un Environnement de Travail & des Conditions de Travail de Qualité	Résultats de l'Enquête de Satisfaction Environnement de Travail	8,7/10	8,3/10	8,5/10
	Nombre de Réunions de la CSSCT	5	3	4
	% de Visites Médicales à Jour	89%	87%	90%
	% de Contrôles Périodiques Réglementaires Effectués	100%	100%	100%
	Nombre de SST à jour	52	47	50
2 Réduire voire Annihiler les Risques Professionnels	Nombre de Risques Evalués	764	769	769
	Nombre de Risques Significatifs en Risque Résiduel à Maîtriser	1	2	0
	Nombre d'Accidents	23	35	-
	Nombre d'Accidents avec Arrêt	15	14	-
	Nombre de Jours Perdus	1 406	1 230	-
	Taux de Fréquence	15,90	14,11	13
	Taux de Gravité	1,49	1,24	1
3 Communiquer et Sensibiliser sur notre Démarche Santé & Sécurité au Travail	Nombre d'Exercices d'Evacuation Réalisés	2	2	2
	% de Prestataires ayant signé un Plan de Prévention	100%	100%	100%
4 S'Orienter vers la Mise en Œuvre de notre Système de Management Santé & Sécurité au Travail (SMSST)	Indicateurs Santé & Sécurité au Travail	Partiels	Complets	Complets
	% de conformité aux textes applicables	92%	95%	98%

Communication des Indicateurs Santé & Sécurité au Travail RAJA France



EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Prévention des Risques Professionnels

Consigne de Danger:

- Chute de Plain Pied - Ouvriers d'art sur les voies de circulation (couloirs) pouvant gêner l'évacuation en cas d'alerte incendie
- Incendie / Explosion - Combustion spontanée des batteries lithium-ion dans le centre de distribution

		2021	2022
Nombre de Risques Évalués		764	760
RISQUE BRUIT	Risques à Maîtriser	23	24
	Risques à Surveiller	326	331
	Risques Non Significatifs	415	414
RISQUE RESPIREL	Risques à Maîtriser	1	2
	Risques à Surveiller	129	126
	Risques Non Significatifs	634	641

CONDITIONS DE TRAVAIL

Enquête de Satisfaction sur les Services Généraux

	2021	2022
Effectif Total	699	715
Nombre de Collaborateurs ayant répondu à l'enquête	107	153
% de Effectifs ayant répondu l'enquête de satisfaction	15,3%	21,4%
Note Obtenue (sur 10)	5,70	6,27

Dialogue Social : CSSCT

	2021	2022
Nombre de Réunions de la Commission Santé, Sécurité & Conditions de Travail (CCSCT)	5	3

SANTE AU TRAVAIL

Bilan des Visites Médicales

	2021			2022		
	Bureau	Logistique	Divers	Bureau	Logistique	Divers
Nombre de collaborateurs	416	115	31	576	122	54
Visites médicales à jour	455	95	25	515	94	47
Visites médicales non à jour	42	20	3	56	26	7
% de visites médicales à jour	91%	83%	90%	90%	77%	86%
Total à jour	90%			87%		

Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)

	2021	2022
Nombre de SST dans le Centre de Distribution	19	16
Nombre de SST dans le Bâtiment de Bureaux	33	31
Nombre Total de SST à jour & recyclés	52	47

GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

Exercices d'Evacuation

	2021	2022
Exercices d'Evacuation dans le Bâtiment de Bureaux	1	1
Exercices d'Evacuation dans le Centre de Distribution	1	1
Exercices d'Evacuation de l'Ensemble des Bâtiments en Simultané	0	0
Nombre Total d'Exercices d'Evacuation Réalisés	2	2

SUIVI DE L'ACCIDENTOLOGIE

Accidents de Travail & Accidents de Trajet

Nombre d'Accidents

	2021			2022		
	Bureau	Logistique	Total	Divers	Logistique	Total
Nombre d'Accidents de Travail (AT)	5	12	20	10	12	22
Nombre d'Accidents de Trajet (ATJ)	3	0	3	5	5	13
Total	11	12	23	15	17	32

Accidents avec Arrêts de Travail

		2021		2022	
		AT	ATJ	AT	ATJ
Bureau	Nombre d'Accidents avec Arrêt	5	1	3	2
	Nombre de Jour d'Arrêt	197	4	166	20
Logistique	Nombre d'Accidents avec Arrêt	9	0	11	3
	Nombre de Jour d'Arrêt	1 209	0	1 062	52
Nombre Total d'Accidents avec Arrêt		14	1	14	5
Nombre Total de Jour d'Arrêt		1 406	4	1 230	102

Taux de Fréquence & Taux de Gravité

	2021	2022
Nombre Total d'Accidents	23	32
Nombre d'Accidents avec Arrêt	15	14
Nombre de Jours Perdus	1 406	1 230
Taux de Fréquence	15,00	14,11
Taux de Gravité	1,40	1,24

OBJECTIFS 2023

- 6,5/10 de moyenne des résultats de l'enquête de satisfaction Services Généraux
- 4 Réunions de la CCSCT
- 90% de visites médicales à jour
- 50 Sauveteurs secouristes du travail
- 2 Exercices d'Evacuation Incendie réalisés
- 13 en Taux de Fréquence et 1 en Taux de Gravité (Accidents de Travail)

Politique de Performance Energétique RAJA France



RAJA France est depuis de nombreuses années, engagée dans une démarche écoresponsable et a mis le Développement Durable et la Transition Ecologique au centre de sa stratégie pour améliorer la Performance Energétique de ses bâtiments administratifs et de ses centres de distribution.

Afin d'être en conformité avec les exigences de la loi sur la transition énergétique et la croissance verte, RAJA France a mis en œuvre de nombreuses actions pour réduire l'impact de ses produits et de ses activités sur l'Environnement.

Notre Politique de Performance Energétique s'organise autour des principes suivants :

METTRE EN PLACE DES ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

- En réalisant un Bilan Carbone visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre de nos activités : transport et stockage
- En achetant des matériels correspondant à la meilleure classe énergétique
- En favorisant l'économie circulaire en revalorisant et en limitant notre production de déchets, en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergie non renouvelables et en luttant contre la déforestation
- En proposant des véhicules propres : hybrides ou 100% électriques aux collaboratrices et collaborateurs éligibles à l'attribution d'un véhicule de fonction
- En investissant dans la consommation d'énergie renouvelable dans le cadre des travaux en cours sur le siège de RAJA France

REDUIRE NOS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

- En mettant en place un plan de sobriété énergétique avec l'objectif de réduire nos consommations dans les bureaux et dans le centre de distribution
- En maîtrisant nos consommations par la programmation de plages horaires en fonction des besoins de l'activité
- En proposant des solutions pour réduire les consommations pendant les périodes d'activité

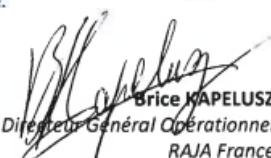
COMMUNIQUER ET SENSIBILISER POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE AU QUOTIDIEN

- En sensibilisant les collaboratrices et les collaborateurs à la Fresque du Climat ainsi qu'aux bonnes pratiques pour réduire nos consommations énergétiques : Ecogestes
- En informant nos clients, nos fournisseurs, nos prestataires des actions mises en place pour la transition écologique
- En réalisant, en suivant et en communiquant le tableau de bord des consommations énergétique de RAJA France

S'ORIENTER VERS LA MISE EN ŒUVRE DE NOTRE SYSTÈME DE MANAGEMENT DE L'ÉNERGIE (SMÉ)

- En nous inscrivant dans une démarche d'amélioration continue pour accroître notre compétitivité et en déterminant, de façon cohérente, les orientations stratégiques en matière de Performance Energétique
- En effectuant les audits réglementaires pour mesurer notre Performance Energétique
- En effectuant une veille réglementaire afin de mettre en place les actions préventives et/ou correctives
- En nous appuyant sur le référentiel ISO 50001

La Direction Générale de RAJA France et de Logisorgues s'engagent à mettre en œuvre les ressources nécessaires à la conduite de cette politique et demande à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de s'impliquer à ses côtés dans cette démarche.


Brice KAPELUSZ
Directeur Général Opérationnel
RAJA France

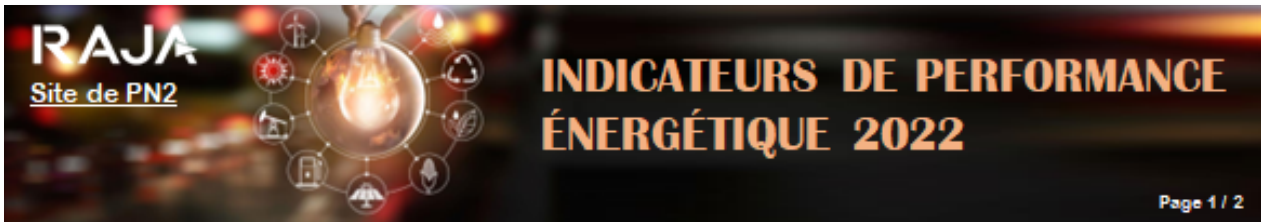
Annexe à la Politique de Performance Énergétique RAJA France (Indicateurs)



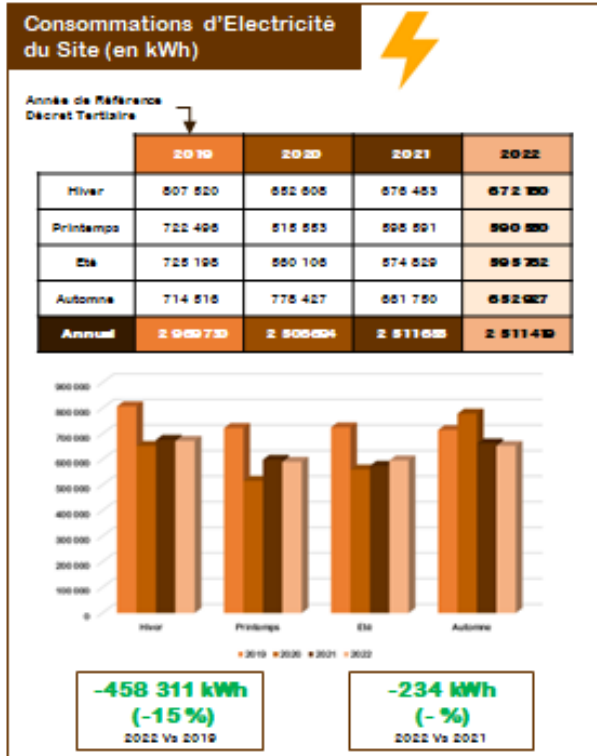
INDICATEURS

Axe de la Politique	Indicateurs	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Cible 2023
1 Mettre en Place des Actions pour Lutter contre le Réchauffement Climatique	Bilan Carbone - Scopes 1 & 2 (en tonnes CO ₂)	1 159	1 159	1 043
	Bilan Carbone - Scope 3 (en tonnes CO ₂)	526 341	526 341	473 707
	Tonnage de nos Déchets	425,07	440,67	420
	% de véhicules hybrides, hybrides rechargeables et électriques	12%	18%	20%
2 Réduire nos Consommations d'Énergie	Nombre de kWh d'énergie cumulée / personne / jour	33,13	28,94	26,00
	Nombre de kWh / m ² / an	124,36	110,67	100,00
3 Communiquer et Sensibiliser pour Economiser l'Énergie au Quotidien	% de Collaborateurs sensibilisés aux EcoGestes	NC	100%	100%
4 S'Orienter vers la Mise en Œuvre de notre Système de Management de l'Énergie (SMÉ)	Indicateurs de Performance Énergétique	Partiels	Complets	Complets
	% de conformité aux textes applicables	NC	63%	90%

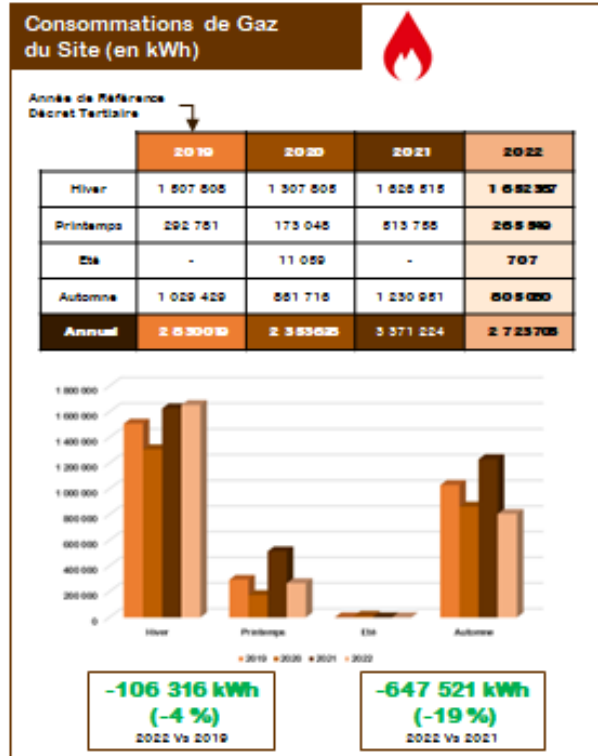
Communication des Indicateurs de Performance Energétique RAJA France



ÉLECTRICITÉ



GAZ



CONSOUMATIONS D'ÉNERGIE

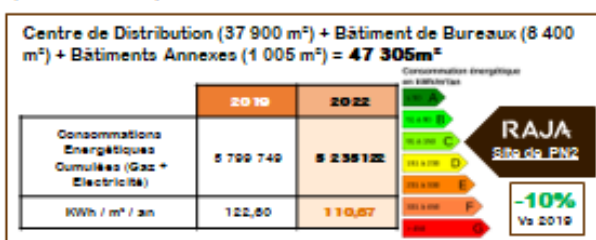
(Nombre de kWh / Personne / Jour)

Gaz & Electricité (En kWh)

	2019	2020	2021	2022
Effectif	623	640	609	716
Nombre de Jours Ouvrés	251	253	254	253
Consommations de Gaz	2 830 019	2 355 626	3 371 224	2 723 708
kWh / Personne / Jour	16,10	14,64	16,99	16,06
Consommations d'Electricité	2 969 730	2 606 604	2 511 653	2 511 439
kWh / Personne / Jour	16,99	16,46	14,16	13,06
Consommations Énergétiques Cumulées (Gaz + Electricité)	5 799 749	4 962 230	5 882 877	5 235 122
kWh / Personne / Jour	37,09	30,02	33,13	26,04

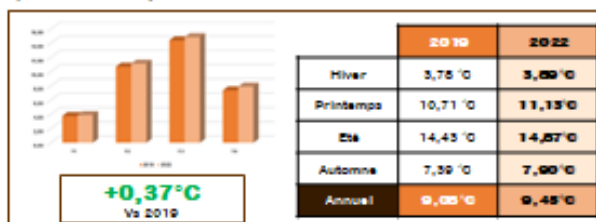
CONSUMATION ÉNERGÉTIQUE

(En kWh / m² / an)



TEMPÉRATURES MOYENNES

(Prises au Nord)



OBJECTIF 2023



-15%

sur la consommation énergétique globale afin d'être en conformité avec le Plan de Sobriété et la Charte EcoWatt signée par RAJA France

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'ÉLECTRICITÉ

Consommations d'Électricité du Site (En kWh)



Les consommations d'électricité au titre de l'année 2022 sont comparées aux consommations au titre de 2019 qui est l'année de référence choisie dans le cadre de l'application du Décret Tertiaire.

Paru au Journal Officiel en juillet 2019, le Décret Tertiaire impose la réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m². Ceux-ci devront atteindre, par palier de 10 ans, des performances de sobriété définies.

Bureaux

(Bâtiment de Bureaux)

	2019	2020	2021	2022
Hiver	212 516	192 748	199 795	182 283
Printemps	209 200	149 874	161 905	179 239
Été	258 254	185 485	199 010	184 481
Automne	199 044	157 723	161 444	152 461
Annuel	878 014	675 830	679 154	658 465

-215 049 kWh (-25%)
2022 Vs 2019

26 %
de la Consommation Totale

Salles Serveurs

(N°2 à l'Étage du Bâtiment de Bureaux)

	2019	2020	2021	2022
Hiver	112 532	105 999	114 021	123 829
Printemps	118 297	115 245	127 704	128 280
Été	107 999	119 922	119 442	189 323
Automne	121 799	128 449	128 999	148 438
Annuel	460 627	469 615	489 166	590 270

+91 814 kWh (+20%)
2022 Vs 2019

22 %
de la Consommation Totale

Bornes de Rechargement

(Parking du RAJA Drive)

	2019	2020	2021	2022
Hiver	-	-	-	2 297
Printemps	-	-	424	2 199
Été	-	-	1 298	2 373
Automne	-	-	2 949	6 477
Annuel	-	-	4 671	13 246

+15 267 kWh
2022 Vs 2019

1 %
de la Consommation Totale

Centre de Distribution

(Cafétéria de Distribution, Bureau d'Exploitation, 2.016 Bureau Logistique)

	2019	2020	2021	2022
Hiver	292 759	204 415	201 423	192 299
Printemps	264 763	143 532	159 143	159 828
Été	264 814	182 694	149 453	157 424
Automne	234 007	192 190	179 287	185 989
Annuel	1 056 343	622 232	689 306	695 540

-368 234 kWh (-35%)
2022 Vs 2019

27 %
de la Consommation Totale

Local de Charge

(N°6 au Niveau des Charges des Châssis Utilitaires)

	2019	2020	2021	2022
Hiver	54 201	35 455	50 216	47 437
Printemps	57 007	42 917	51 218	49 987
Été	48 245	41 734	42 091	49 138
Automne	50 922	55 922	55 423	51 994
Annuel	208 375	175 028	208 948	198 556

-18 341 kWh (-9%)
2022 Vs 2019

8 %
de la Consommation Totale

Bâtiments Annexes

(Pôle des Bureaux, Local DPV, Local Compressor, 2.016)

	2019	2020	2021	2022
Hiver	92 214	91 923	104 549	94 094
Printemps	44 155	42 941	53 072	37 789
Été	14 254	26 020	23 295	17 792
Automne	79 245	77 509	92 103	72 815
Annuel	229 868	238 393	272 919	222 490

-1 761 kWh (-1%)
2022 Vs 2019

9 %
de la Consommation Totale

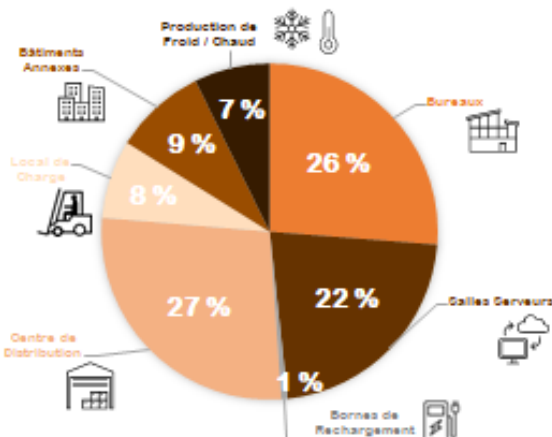
Production de Froid / Chaud

(CVC du Bâtiment de Bureaux, Unitépark, Sans Groupe Froid)

	2019	2020	2021	2022
Hiver	41 127	41 458	49 272	48 924
Printemps	22 052	22 944	27 214	42 812
Été	25 922	24 220	22 550	47 813
Automne	25 990	109 525	41 549	49 239
Annuel	144 089	298 147	199 585	188 788

+37 995 kWh (+26%)
2022 Vs 2019

7 %
de la Consommation Totale



RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS DE GAZ (En kWh)

Consommations de Gaz du Site



100% des consommations de gaz servent à l'alimentation des chaudières pour le chauffage du bâtiment de bureaux.

-106 316 kWh (-4%)
2022 Vs 2019

ANNEXE 2 – RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES

Politique RSE du Groupe RAJA

RAJA

Le 26 avril 2023

Politique de responsabilité sociétale du groupe RAJA

Le groupe RAJA, composé de 26 filiales implantées dans 19 pays, est devenu le leader européen de la distribution multicanale, de fournitures et équipements d'emballages, de fournitures et mobilier de bureau, d'équipements de manutention et de stockage, de produits d'hygiène et d'entretien. Le groupe RAJA propose plus de 250 000 produits, livrés en 24h à 48h, dont plus de 86% sont fabriqués en Europe et dont plus de 97% des fournisseurs sont européens. À ce titre, il a l'ambition d'agir sur son écosystème européen pour promouvoir la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise auprès de ses collaboratrices/teurs, de ses clients, ses fournisseurs, de ses partenaires financiers et du monde associatif.

La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), est un enjeu stratégique pour le groupe RAJA, comme le souligne sa présidente, Danièle Kapel-Marcovici, qui affirme son engagement, celui du Comité exécutif et celui du Conseil d'administration dans ce domaine :

"J'ai toujours considéré que le rôle de l'entreprise n'était pas seulement économique, mais aussi social, environnemental et sociétal. C'est avec cette conviction que j'ai créé la Fondation RAJA-Danièle Marcovici en 2006, avec pour ambition de défendre les droits des femmes, la lutte contre les violences, l'éducation, l'insertion sociale, l'insertion professionnelle et l'indépendance financière des femmes dans le monde."

Pour cela nous nous engageons à :

1/ LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE EN DÉCARBONANT NOS PRODUITS ET NOS ACTIVITÉS

- En travaillant avec les fournisseurs pour continuer à décarboner les produits que nous distribuons,
- En agissant pour mesurer et réduire les émissions CO₂ de toutes nos activités : entreposage et transport de marchandises, déplacements des collaborateurs et activités digitales,
- En sensibilisant nos collaboratrices/teurs par la mise en place d'un plan de sobriété énergétique dans le groupe,
- En réalisant de la veille constante sur les produits et les technologies les moins émettrices de CO₂, afin de les référencer et les diffuser.

2/ CONTINUER A DÉVELOPPER DES PRODUITS TOUJOURS PLUS INNOVANTS ET PLUS ÉCO-RESPONSABLES

- En travaillant en partenariat avec nos fournisseurs et en collaboration avec nos clients pour proposer des produits innovants et toujours plus éco-responsables,
- En continuant à obtenir de nombreux prix nationaux et internationaux récompensant notre capacité d'innovation responsable (produits distribués et sites web),
- En veillant à réduire l'impact de nos produits et services sur l'Environnement, en mettant en place une organisation logistique et des supports de vente responsables
- En effectuant une veille active au niveau des médias et des salons spécialisés.

3/ DÉVELOPPER NOS ACHATS RESPONSABLES ET ÉTHIQUES (pour mieux répondre, entre autres, aux attentes RSE de nos clients)

- En intégrant des critères RSE et éthiques dans la cotation, la sélection et les contrats avec nos fournisseurs,
- En évaluant régulièrement les pratiques RSE et éthiques de nos fournisseurs,
- En fidélisant sur le long terme et dans nos filiales, les fournisseurs les plus responsables,
- En formant régulièrement nos acheteurs à la RSE,
- En encourageant nos fournisseurs, nos collaborateurs et autres parties prenantes, à répondre aux attentes de nos clients en matière de RSE,
- En intégrant les réponses aux attentes RSE de nos clients dans le parcours et l'expérience client.

4/ PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT SUR NOS SITES ET DANS LE CADRE DE NOS ACTIVITÉS

- En prévenant et en réduisant l'impact environnemental de nos différentes activités, et en diffusant les bonnes pratiques,
- En réduisant nos consommations d'énergie fossile, d'eau et de matières mais aussi la production de déchets, les émissions de polluants dans les milieux, le bruit et l'artificialisation des sols lorsque cela est possible et en encourageant les énergies renouvelables, la valorisation des déchets, l'augmentation de la durée de vie des produits et leur réutilisation.

5/ AGIR SUR L'ÉQUITÉ SOCIALE ET SOCIÉTALE AU QUOTIDIEN

- En agissant tous les jours pour prévenir et combattre la discrimination & le harcèlement et s'assurer de l'équité de traitement entre les collaboratrices et les collaborateurs,
- En favorisant la qualité de la vie et la santé & sécurité au travail par de la prévention, en encourageant le dialogue social et en formant les salariés pour leur permettre de travailler de manière optimale,
- Prévenir les risques professionnels et mettre en œuvre des actions pour les éliminer ou les réduire,
- En soutenant et en participant aux projets de la Fondation RAJA-Danièle Marcovici qui œuvre à travers des associations locales à améliorer l'autonomisation des femmes et à faire respecter leurs droits dans le monde.

6/ CONTRIBUER AUX OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- En agissant au quotidien pour respecter les 10 principes du Global Compact auquel RAJA a adhéré en 2020,
- En adhérant au réseau CSR Europe pour pouvoir être pro-actif et agir au mieux sur ces objectifs à l'échelle européenne,
- En faisant évaluer la démarche RSE de nos filiales européennes par un organisme tier indépendant,
- En respectant les exigences RSE européennes et nationales dans les pays où nous sommes implantés,
- En plaçant l'éthique et la lutte contre la corruption, au cœur de notre modèle d'affaires,
- En sensibilisant et en formant nos collaborateurs à la RSE et en les aidant à atteindre nos objectifs ambitieux.

Danièle Kapel-Marcovici
RAJA Group President and CEO

Danièle Kapel-Marcovici

WE SUPPORT



RAJA 12

Evaluation de la Performance RSE RAJA France

ecovadis

Faits marquants RSE

RAJA SAS (FRANCE)

TREMBLAY EN FRANCE - France | Commerce de gros non spécialisé

Date de publication : 6 oct. 2022

Valable jusqu'au : 6 oct. 2023



72 / 100
97^{ème} percentile

CERTIFICATIONS ET ADHÉSIONS

✓ Au moins un site est certifié ISO 14001

✓ Signataire du Pacte Mondial

PERFORMANCE EN MATIÈRE DE RSE

Détail du score

La performance RSE de RAJA SAS (FRANCE) est : **Avancée**

Performance en matière de RSE: ● Insuffisante ● Partielle ● Modérée ● Avancée ● Excellente — Score moyen



Répartition des scores globaux



Comparaison des scores de thème



* Vous recevez ce score/cette médaille sur la base des informations communiquées et des notes mises à la disposition d'EcoVadis au moment de l'évaluation. Si des informations ou des circonstances changent sensiblement au cours de la période de validité de la fiche d'évaluation/médaille, EcoVadis se réserve le droit de retirer temporairement la fiche d'évaluation/médaille de l'entreprise, afin de réévaluer et de publier/retirer éventuellement une fiche d'évaluation/médaille révisée.

Certificat de Notation EcoVadis RAJA France

ecovadis

RAJA SAS (FRANCE)

a reçu une

médaille d'or

pour sa notation EcoVadis

- OCTOBRE 2022 -



Vous recevez ce score/cette médaille sur la base des informations communiquées et des news mises à la disposition d'EcoVadis au moment de l'évaluation. Si des informations ou des circonstances changent sensiblement au cours de la période de validité de la fiche d'évaluation/médaille, EcoVadis se réserve le droit de retirer temporairement la fiche d'évaluation/médaille de l'entreprise, afin de réévaluer et de publier/d'octroyer éventuellement une fiche d'évaluation/médaille révisée.

EcoVadis® est une marque déposée. © Copyright EcoVadis 2018 - Tous droits réservés
Valable jusqu'au : octobre 2023

ANNEXE 3 – PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Renouvellement de l'Adhésion RAJA France au Global Compact des Nations Unies

LETTRE DE RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU GLOBAL COMPACT DES NATIONS UNIES

En Décembre 2020, RAJA s'est engagée à soutenir les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant le respect des droits humains, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Danièle Kapel-Marcovici

Présidente-Directrice Générale
du Groupe RAJA



Par cette adhésion, j'ai souhaité exprimer notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre groupe, sa culture, ses opérations quotidiennes et de les faire progresser dans notre zone d'influence.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) concerne nos collaboratrices et collaborateurs, nos clients, nos fournisseurs et notre environnement social. Pour cela nous nous sommes engagés à :

- ▶ Lutter contre le réchauffement climatique en décarbonant nos produits et nos activités
- ▶ Continuer à développer des produits toujours plus innovants et plus éco-responsables
- ▶ Développer nos achats responsables et éthiques
- ▶ Préserver l'Environnement sur nos sites et dans nos activités
- ▶ Agir sur l'équité sociale et sociétale au quotidien
- ▶ Contribuer à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Je réaffirme mon engagement et celui du Comité Exécutif de faire de la RSE et de la promotion des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies des enjeux stratégiques des prochaines années pour notre Groupe.

Conformément à mon engagement, nous publions cette année notre deuxième Communication sur le Progrès (COP) qui marque notre volonté de renouveler notre adhésion au Global Compact.

Danièle Kapel-Marcovici

Attestation d'Adhésion au Global Compact des Nations Unies



Pacte Mondial
Réseau France

DATED'ADHESION A UGLOBALCOMPACT DESNATIONSUNIES
31 décembre 2020

ATTESTATION D'ADHESION AU GLOBAL COMPACT DES NATIONS UNIES

remis à _____

RAJA SAS

pour son engagement au respect des Dix principes du Global Compact des Nations Unies et plus largement aux Objectifs des Nations Unies.

RAJA SAS est également adhérent du Pacte mondial Réseau France,
réseau local officiel du Global Compact des Nations Unies.

RAJA SAS a publié sa Communication sur le Progrès (COP) au niveau GC-Active sur le site du
Global Compact des Nations Unies, elle est donc à jour jusqu'au 31 mars 2023.



SIGNATURE DE L'ORGANISATION

SIGNATURE ET CACHET PACTE MONDIAL RESEAU FRANCE

Réseau France

Nils Pedersen
Nils Pedersen
Abégyle Gendreau

UN Global Compact Réseau France
SIRET : 498 800 511 00057 - APE : 9499Z
RNS : 8753170266

ANNEXE 4 – RESSOURCES HUMAINES

Politique des Ressource Humaines RAJA France



Politique des Ressources Humaines de RAJA France

RAJA est le leader européen de la distribution multicanale des équipements pour les entreprises : emballages, fournitures et équipements de bureaux, équipements industriels et produits d'hygiène. Le groupe, fort de ses 4500 collaboratrices et collaborateurs, est aujourd'hui présent dans 19 pays, à travers ses 26 filiales.

Les collaboratrices et collaborateurs de RAJA, sont au cœur de nos préoccupations. La Direction des Ressources Humaines s'emploie à attirer, fidéliser et développer leurs compétences, tout en respectant les valeurs fondatrices de RAJA, qui sont les suivantes :

- La culture du client,
- La culture du service,
- La recherche de l'excellence,
- L'engagement sociétal et environnemental,
- Une politique d'innovation permanente,
- Le respect de la diversité.

Ces valeurs sont portées par notre Présidente Directrice Générale Danièle Kapel-Marcovici et sont relayées par la Direction Générale. Elles animent l'ensemble de nos talents qui les déclinent au quotidien dans le cadre de leurs actions.

Les objectifs de notre politique des Ressources Humaines figurent ci-dessous par ordre de priorité décroissant :

1/ RESPECTER LA DIVERSITÉ À TOUS LES NIVEAUX DE L'ENTREPRISE

- Garantir la diversité dans le recrutement, l'évolution professionnelle et l'accès à la formation
- Sensibiliser les collaboratrices et collaborateurs à l'importance du respect de la diversité
 - *Nombre d'incidents confirmés liés à la diversité et l'inclusion/effectif total :*
Cible 2023 : 0 Cible 2027 : 0
- Améliorer le taux de personnes en situation de handicap dans tous les métiers de l'entreprise
 - *Proportion de collaboratrices et collaborateurs en situation de handicap :*
Cible 2023 : 4% Cible 2027 : 5%
- Suivi du dispositif d'alerte lié aux potentielles discriminations, au harcèlement, au stress et autres actions pour garantir le bien-être au travail, l'inclusion et la diversité.
- Favoriser l'inclusion des personnes éloignées de l'emploi et/ou issues des minorités et/ou de travailleurs vulnérables, notamment à des postes à responsabilité :
 - *Proportion collaboratrices et collaborateurs âgés de 50 ans ou plus :*
Cible 2023 : 30% Cible 2027 : 40%
 - *Proportion de femmes dans les effectifs salariés :*
Cible 2023 : 53% Cible 2027 : 53%

- Soutenir les actions de la Fondation RAJA-Danièle Marcovici et s'appuyer, pour cela, sur les ambassadeurs de la Fondation, présents dans chacune des filiales du Groupe
- Maintenir notre position de leader de la diversité dans notre secteur d'activité par le maintien de notre distinction « Entreprise engagée pour la diversité », publiée dans la revue Capital N°381 du mois de juin 2023.
De plus, RAJA est signataire de la Charte de la diversité depuis le 1^{er} octobre 2018.



- *Proportion de collaboratrices et collaborateurs sensibilisés aux problématiques de diversité, d'inclusion :*

Cibles 2023 : 50%

Cible 2027 : 100%

2/ ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES

- Maintenir l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes
 - *Augmenter la proportion de femmes dans les équipes d'encadrement :*

Cible 2023 : 30%	Cible 2027 : 40%
-------------------------	-------------------------
 - *Augmenter le nombre de femmes au sein du COMEX de RAJA SAS :*

Cible 2023 : 50%	Cible 2027 : 57%
-------------------------	-------------------------
 - *Index d'égalité professionnelle (score) :*

Cible 2023 : 95/100	Cible 2027 : 99/100
----------------------------	----------------------------
- Lutter contre le sexisme et les violences sexistes et sexuelles dans l'entreprise
 - *Former en 2023 et 2024 des catégories suivantes :*
 - CODIR
 - CSE
 - RH + Référentes harcèlement sexuel et agissements sexistes
 - Managers
 - Collaboratrices et collaborateurs
 - Tous les collaborateurs auront également à disposition des vidéos de sensibilisation sur les outils intranet.

3/ FORMATION ET ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

- Continuer à beaucoup investir en matière de formation professionnelle pour nos collaboratrices et collaborateurs
 - *Pourcentage de la masse salariale affectée à la formation*

Cible 2023 : 2,3%	Cible 2027 : 2,5%
--------------------------	--------------------------
- Augmenter la part de formation professionnelle pour le personnel non-cadre :

Cible % cadres formés 2023 : 84%	Cible 2027 : 90%
Cible % non-cadres formés 2023 : 72%	Cible 2027 : 78%
- Suivre, gérer l'évolution professionnelle et réaliser un entretien individuel annuel :

Cible 2023 : 80%	Cible 2027 : 100%
-------------------------	--------------------------

4/ FLEXIBILITÉ AU TRAVAIL

- Améliorer la flexibilité au travail, et pour cela :
 - Augmenter le pourcentage de collaboratrices et collaborateurs bénéficiant du télétravail par rapport au nombre de postes télétravaillables :
Cible 2023 : 66% Cible 2027 : 70%
 - Pourcentage de salariés bénéficiant d'une organisation flexible du travail (temps partiel)
Cible 2023 : 0 refus Cible 2027 : 0 refus

5/ SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Diminuer la fréquence des accidents du travail :
Cible 2023 : 13 Cible 2027 : 10,5
- Diminuer la gravité des accidents du travail :
Cible 2023 : 1,13 Cible 2027 : 0,9
- Actualiser chaque année le DUER sur l'ensemble des sites concernés :
Cible 2023 : 100% Cible 2027 : 100%
- Former et sensibiliser les collaboratrices et collaborateurs à la prévention en matière de Santé et Sécurité au travail :
Cible 2023 : 50% Cible 2027 : 100%
- Actualiser annuellement la politique de Santé et Sécurité de RAJA France et suivre et partager les indicateurs de suivi des objectifs annuels de Santé et Sécurité :
Cible 2023 : 100% Cible 2027 : 100%

6/ AVANTAGES SOCIAUX

- Continuer à proposer et à maintenir des avantages sociaux qui vont au-delà de la convention collective :
 - Liste non exhaustive :
 - Mise en place d'un dispositif de co-voiturage sur le site de RAJA France
 - 1% Logement auprès d'ACTION LOGEMENT,
 - Crèche Inter-entreprise,
 - Primes de cooptation,
 - Don de jours de repos,
 - Droit à la déconnexion,
 - Possibilité de prendre un congé solidaire.
 - Micro-dons par arrondi sur salaire
 - Chèque CESU de 300 € annuel pour les salariés ayant une RQTH
 - Cotisation à une caisse retraite supplémentaire (article 83) pour les profils cadre et agent de maîtrise
 - L'association RAJASport propose 16 activités sportives ou culturelles, ainsi qu'une salle cardio-training et une salle de fitness, un fauteuil de massage gratuit en libre accès, et activités de bien-être sur demande (soins du corps, coiffure, manucure, soins énergétiques, sophrologie, ostéopathie ou massage)
 - 75 % du prix de l'abonnement hebdomadaire, mensuel ou annuel du titre de transport

- Mise à disposition de protections hygiéniques périodiques gratuites dans des distributeurs installés dans toutes les toilettes de l'entreprise
 - Visites guidées mensuelles de la collection RAJA Art des œuvres exposées sur le site de RAJA France
 - Prise en charge par l'employeur à hauteur de 82% de la mutuelle des salariés
- *Proportion de collaboratrices et collaborateurs bénéficiant d'un dispositif d'intéressement, de participation aux bénéfices :*

Cible 2023 : 100%

Cible 2027 : 100%

Le Directeur des Ressources Humaines de RAJA France est garant du pilotage et du déploiement opérationnel de cette politique. Son contenu ainsi que de la révision annuelle de ce document sont réalisés avec la Direction RSE et Développement Durable du Groupe RAJA et fait l'objet d'une validation par le Directeur Général de RAJA France.

Fait à RAJA SAS France, le 30 mai 2023,

Brice Kapelusz
Directeur Général Opérationnel
RAJA France



Éric Grasset
Directeur des Ressources Humaines
de RAJA France



Charte de la Diversité RAJA France



La diversité est le fondement d'une société performante socialement et économiquement. Inscrite dans la politique globale de l'entreprise ou de l'organisation, la Charte de la diversité a pour objet de favoriser l'égalité des chances et la diversité dans toutes ses composantes.

La Charte de la diversité contribue à développer un management respectueux des différences et fondé sur la confiance. Elle améliore la cohésion des équipes, source d'un meilleur vivre-ensemble et donc de performance.

Les engagements de la Charte de la diversité, traduits en actions mesurées et évaluées régulièrement, sont facteurs de progrès social et économique. Leur mise en œuvre dans toutes les activités de l'entreprise ou de l'organisation renforce la reconnaissance auprès de toutes les parties prenantes internes et externes en France et dans le monde.

**Par la signature de la Charte de la diversité,
nous, entreprise ou organisation, nous engageons à :**

- 1 Sensibiliser et former nos dirigeants et managers** impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières, puis progressivement l'ensemble des collaborateurs, aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.
- 2 Promouvoir l'application du principe de non-discrimination** sous toutes ses formes dans tous les actes de management et de décision de l'entreprise ou de l'organisation, et en particulier dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines.
- 3 Favoriser la représentation de la diversité de la société française** dans toutes ses différences et ses richesses, les composantes culturelle, ethnique et sociale ; au sein des effectifs et à tous les niveaux de responsabilité.
- 4 Communiquer sur notre engagement** auprès de l'ensemble de nos collaborateurs ainsi que de nos clients, partenaires et fournisseurs, afin de les encourager au respect et au déploiement de ces principes.
- 5 Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité** un objet de dialogue social avec les représentants du personnel.
- 6 Évaluer régulièrement les progrès réalisés**, informer en interne comme en externe des résultats pratiques résultant de la mise en œuvre de nos engagements.

www.charte-diversite.com

Certificat Label Entreprise Engagée pour la Diversité RAJA France



RAJA

a été distinguée par la rédaction de Capital,
dans le secteur d'activité « Commerce de gros »,
sur la base d'une double enquête associant un sondage en ligne
réalisé auprès d'un panel de 25 000 salariés
et de l'analyse des indicateurs clés publiés par les entreprises
traduisant leur politique de diversité.

Pascale Socquet
Executive Managing Director
Prisma Media

Dr. Friedrich Schwandt
Président-Directeur Général
Statista

Capital statista

ANNEXE 5 – ACHATS RESPONSABLES

Charte des Achats Responsables et du Développement Durable & Code de Conduite des Fournisseurs du Groupe RAJA



CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Développement Durable consiste à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (« RSE ») consiste à décliner les principes du Développement Durable au niveau d'une entreprise. La RSE concilie de manière harmonieuse les 3 piliers suivants : rentabilité économique, équité sociale et environnementale. Elle se traduit par la volonté de l'entreprise d'assumer la responsabilité des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement et d'en rendre compte.

Le Groupe RAJA est pleinement engagé dans le Développement Durable et a positionné la Responsabilité Sociétale des Entreprises comme un enjeu stratégique majeur.

Implanté dans 19 pays Européens (France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Suisse, Autriche, Espagne, Portugal, Italie, Danemark, Suède, Norvège, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Hongrie, Royaume-Uni, Irlande), **RAJA a adhéré au Global Compact des Nations Unies**, confirmant ainsi sa volonté de se conformer aux 10 Principes définis par l'ONU.

En charge du choix des fournisseurs et de l'offre produits, **la fonction Achats est une composante essentielle de la politique de Développement Durable du Groupe Raja.**

Constituée en Centrale d'Achats Européenne et complétée d'équipes achats locales implantées au plus près de nos partenaires-fournisseurs, la Direction Achats du Groupe RAJA s'engage à :

- Garantir à nos clients une qualité de produits et une qualité de service irréprochables ;
- Jouer un rôle moteur dans la transition écologique en améliorant en permanence notre offre de produits écoresponsables et en diminuant l'impact de leur livraison, en partenariat avec nos fournisseurs ;
- Veiller au bon respect des réglementations environnementales applicables à son activité ;
- Garantir une conduite des affaires éthique et responsable et lutter contre la corruption par la mise en place d'un programme anticorruption ;
- Inciter nos fournisseurs à s'engager dans une démarche RSE et obtenir les certifications répondant aux standards internationaux les plus exigeants (normes ISO 14001 et équivalentes, certification EcoVadis ou équivalent ; Science Base Target ...)

De manière à clarifier nos attentes, partager nos engagements et déployer le plus largement possible les bonnes pratiques RSE, **nous demandons à tous nos fournisseurs de cosigner notre Charte des Achats Responsables et du Développement Durable.** Il s'agit d'un préalable indispensable à tout référencement. La mise en place d'une véritable démarche RSE, même progressive, est un critère de

sélection aussi important que nos exigences de qualité, de service et de coûts. Cette charte constitue une partie indissociable de notre Convention de Référence : elle fait l'objet d'une clause contractuelle spécifique et est jointe en annexe de la Convention.

En adhérant à cette Charte et au Code de Conduite qui l'accompagne, **nos fournisseurs s'engagent à respecter et à promouvoir ces principes et à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour en assurer l'application au sein de leur entreprise, ainsi que chez leurs propres fournisseurs et sous-traitants.**

Les équipes Achats de Raja seront très attentives au bon respect de cette Charte et s'associeront aux fournisseurs pour coconstruire avec eux une démarche de progrès continu : évaluations RSE et qualité annuelles (comprenant notamment les critères de qualité produits, qualité de service et résultats obtenus en RSE), transition écologique de l'offre, circularité des produits (recyclés, recyclables, écocertifiés) et obtention de nouvelles certifications écoresponsables.

Les engagements de RAJA

1. Traitement loyal

RAJA s'engage à traiter ses fournisseurs avec honnêteté, équité et respect.

2. Sélection impartiale

RAJA sélectionne ses fournisseurs de manière impartiale en fonction de critères prédéfinis, explicites et transparents : qualité, service, coût, impact environnemental et sociétal des produits proposés (démarche RSE).

3. Assurance d'équité financière

RAJA met tout en œuvre pour ne pas établir avec ses fournisseurs un lien de dépendance économique qui pourrait mettre en péril l'une des deux parties.

4. Amélioration des performances

RAJA cherche à construire avec ses fournisseurs des relations partenariales de long terme, dans une démarche commune d'amélioration continue.

5. Lutte contre la corruption

RAJA est engagée sur une politique de tolérance zéro à toute forme de corruption. Elle a mis en place un dispositif de lutte contre la corruption. RAJA agit conformément à son Code de Conduite Anticorruption [disponible en cliquant ici](#).

6. Confidentialité et droits de propriété intellectuelle

RAJA respecte les droits de propriété intellectuelle et le caractère confidentiel des informations techniques et commerciales communiquées par ses fournisseurs.

7. Protection des données personnelles

RAJA s'engage à respecter les lois applicables relatives à la protection des données personnelles, ainsi que toutes les exigences relatives à la confidentialité, à l'intégrité et à la disponibilité des données collectées.

8. Droits Humains

RAJA s'engage à faire respecter le droit international relatif aux droits de l'Homme dans sa sphère d'influence. Raja s'assure que ses propres opérations ne sont pas complices d'abus en matière de droits de l'Homme.

RAJA offre l'égalité des chances et ne fait pas de discrimination à l'encontre de ses collaboratrices ou ses collaborateurs.

9. Droit du travail

RAJA soutient la liberté d'association et de reconnaissance effective du droit aux conventions collectives, l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de toute forme de discrimination en matière d'emploi et de profession et toute forme harcèlement, en respectant le droit local applicable ainsi que les conventions de l'OIT à laquelle la France adhère.

RAJA embauche des collaboratrices et collaborateurs sur la base de contrats documentés en conformité avec les exigences de la loi.

10. RSE

La RSE concerne à la fois, la préservation de l'environnement, l'équité sociale et la recherche de rentabilité économique sur le long terme à travers la mise en place de relations mutuellement bénéfiques avec ses parties prenantes (collaborateurs, fournisseurs, clients, partenaires financiers et milieu associatif).

RAJA s'engage à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes environnementaux, à entreprendre une recherche constante de diminution des impacts de ses activités sur l'environnement, notamment à travers l'innovation et à encourager le développement et la mise en œuvre de technologies respectueuses de l'environnement.

A travers le développement d'une politique d'Achats responsables, RAJA s'engage à évaluer ses fournisseurs en matière de :

- Prise en compte de la RSE dans la gouvernance,
- Lutte contre le réchauffement climatique,
- Préservation de l'environnement par la mesure et la réduction des impacts environnementaux, et du prélèvement des ressources naturelles,
- Respect de la réglementation applicable,
- Respect de l'équité, de la santé et sécurité des collaborateurs du fournisseurs,
- Respect des droits de l'Homme,

- Mise en place de partenariats gagnants-gagnants et longs termes avec ses fournisseurs,
- Pratiques éthiques dans les relations commerciales,
- Prise en compte des réponses apportées aux questions des clients concernant les produits,
- Contribution de l'activité auprès des communautés locales et pour le développement local.

RAJA prend de son côté les mesures nécessaires pour y contribuer et pour établir des relations mutuellement bénéfiques avec ses fournisseurs.

Ulrick Parfum
Directeur Achats et Offre Produits Groupe

Code de Conduite des Fournisseurs

1. Dimension économique

Confidentialité et transparence

Le Fournisseur s'engage à travailler dans la transparence et à transmettre à RAJA des informations exactes. Le Fournisseur respecte la confidentialité des informations reçues qui sont la propriété de RAJA et n'utilise jamais ces informations pour son propre bénéfice.

Lutte contre la corruption

Le Fournisseur s'abstient de toutes formes de corruption y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Le Fournisseur s'abstient d'offrir, de promettre ou d'accorder des avantages illégaux à des fonctionnaires nationaux ou internationaux, ni à des décideurs nationaux ou internationaux opérant dans le secteur privé, afin de se voir accorder un traitement préférentiel ou d'obtenir une décision favorable dans le secteur public ou privé. Il en est de même concernant les dons, les cadeaux ou les invitations à des repas d'affaires ou à des événements commerciaux.

Le Fournisseur s'interdit d'offrir aux collaboratrices et collaborateurs RAJA tout avantage qui viserait à faciliter ses activités avec RAJA.

Le Fournisseur doit éviter également les conflits d'intérêt qui pourraient engendrer des risques de corruption.

Le Fournisseur s'engage à promouvoir le respect de la réglementation applicable là où il opère ainsi que le respect des principes du Code de Conduite de RAJA auprès de ses propres fournisseurs et sous-traitants, et à le faire appliquer.

Concurrence

Le Fournisseur doit respecter les règles de concurrence libre et loyale dans l'ensemble des relations commerciales et doit en particulier ne pas agir à l'encontre de toute loi relative à la concurrence.

Protection des données personnelles

Le Fournisseur doit respecter toutes les lois et règlements applicables relatifs à la protection des données personnelles ainsi que garantir la sécurité, la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données confiés dans le cadre du contrat signé avec RAJA.

2. Dimension sociale

Respect des Droits de l'Homme et des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Le Fournisseur promeut et respecte la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les principes et les droits fondamentaux au travail ainsi que la législation internationale en matière de droits de l'homme. A ces fins, le Fournisseur met en œuvre des mécanismes garantissant le respect des principes suivants :

- **Elimination du travail forcé et obligatoire**

Le Fournisseur s'engage à n'avoir en aucun cas recours au travail forcé ou obligatoire tel que défini dans les Conventions fondamentales 29 et 105 de l'OIT.

- **Abolition du travail des enfants**

Le Fournisseur ne doit pas recourir au travail des enfants. Les travailleurs ne doivent pas être plus jeunes que l'âge minimum d'admission à l'emploi fixé par le pays ou la juridiction locale concerné(e). Si aucun âge minimum d'admission à l'emploi n'est fixé, l'âge minimum applicable est 16 ans.

- **Protection de la santé et de la sécurité au travail**

Le Fournisseur met en œuvre une politique de santé et de sécurité qui vise à garantir à chaque salarié un milieu de travail sûr et sain et à maintenir un environnement dans lequel la dignité des personnes est respectée.

- **Respect de toutes les lois applicables en matière de salaires, avantages et temps de travail**

Le Fournisseur doit accorder une rémunération conforme à la réglementation nationale relative au salaire minimum et bénéficier des avantages légaux. Le temps de travail, y compris les heures supplémentaires, doivent être au moins conformes aux lois nationales applicables. Une fiche de paie par écrit doit être remise au salarié à chaque période de paie, indiquant clairement sa rémunération et les déductions éventuelles. Le Fournisseur doit payer des taux horaires plus élevés pour les équipes de nuit que pour les équipes de jour. Le Fournisseur ne doit pas déduire des pénalités des salaires pour des infractions disciplinaires. En l'absence de lois nationales, les normes de l'OIT doivent s'appliquer.

- **Elimination de la discrimination et traitement équitable sur le lieu de travail**

Le Fournisseur doit interdire et lutter contre toute discrimination basée sur des critères liés à la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, la langue, le handicap, la religion, les opinions politiques et autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance et autre situation. Il doit promouvoir la diversité, l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi et de travail. Le Fournisseur doit traiter tous les employés avec respect et ne doit pas infliger de

châtiments corporels, utiliser des coercitions physiques ou morales, toute forme d'abus, de harcèlement ou de menaces d'un tel traitement.

- **Liberté d'association et droit de négociation collective**

Le Fournisseur s'engage à respecter la liberté d'association et le droit d'organisation et de négociation collective comme défini dans les Conventions fondamentales 87 et 98 de l'OIT.

3. Dimension environnementale

Le Fournisseur doit se conformer aux lois et à la réglementation applicable en matière environnementale dans tous les pays où il exerce son activité ainsi que la réglementation européenne (règlements ou directives) en vigueur.

Le Fournisseur doit également engager ses propres fournisseurs et/ou ses sous-traitants à respecter la législation et la réglementation applicable en matière d'environnement ainsi que les principes listés dans cette Charte.

Plus spécifiquement, le Fournisseur s'engage à respecter l'ensemble des lois et réglementations environnementales en vigueur. Une liste non-exhaustive de la réglementation européenne en matière environnementale est accompagnée aux présentes. Il appartient au fournisseur de suivre et d'appliquer les évolutions législatives et réglementaires de manière régulière.

Il conserve et tient à jour tous les agréments législatifs et réglementaires requis en matière de préservation de l'environnement.

Le Fournisseur s'efforce d'atteindre les meilleurs standards en matière de protection de l'environnement, tant pour ses produits que pour son système de management, notamment en ce qui concerne la protection de la nature, la gestion des déchets et des substances toxiques. Il veillera en particulier à respecter les principes fondateurs du droit de l'environnement, notamment :

- Le principe pollueur = payeur,
- Le principe d'action préventive,
- Le principe d'information et de participation de tous,
- Le principe de précaution,
- Le principe de l'amélioration continue de la protection de l'Environnement (ou principe de non régression).

Le Fournisseur intègre ces principes de respect de l'environnement dans ses activités, de la santé et de la sécurité de ses salariés dans la conception de ses produits, afin d'éliminer ou de réduire les impacts négatifs de ses produits, tout au long de leur cycle de vie, tout en maintenant et/ou en améliorant en parallèle, leur qualité.

Minerais de conflit

Le Fournisseur est tenu de s'assurer que les produits fournis à RAJA impliquant l'acquisition et/ou l'utilisation de minerais de conflit (l'étain, le tungstène, le tantale et l'or) en provenance de zones de conflit ou à haut risque respectent les dispositions du Règlement (UE) 2017/821 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 (dit « Règlement 3TG »). En outre, le Fournisseur doit mettre en place des politiques, des cadres de diligence raisonnable et des systèmes de gestion conformes à la directive de l'OCDE sur la diligence raisonnable pour les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones touchées par un conflit ou à haut risque, afin de répondre à cette attente. Si nos fournisseurs ne coopèrent pas avec notre exigence de s'approvisionner en produits exempts de conflits ou avec nos demandes d'informations concernant les activités d'approvisionnement du fournisseur, RAJA peut exiger des mesures correctives ou mettre fin à sa relation d'affaires avec le fournisseur.

4. Surveillance et audits économiques / sociaux / environnementaux / de conformité

Afin de garantir la conformité à cette Charte pendant toute la durée de la relation contractuelle avec RAJA, le Fournisseur transmettra sur demande et à tout moment à RAJA tous les éléments justificatifs permettant de démontrer une telle conformité et alertera immédiatement RAJA par tous moyens lorsqu'il a connaissance, ou a des raisons de croire, qu'il a lui-même manqué, ou qu'un de ses propres sous-traitants a manqué, à son obligation de respect de la Charte des Achats responsables et des mesures correctives adoptées afin de rétablir la conformité aux principes énoncés ci-dessus.

5. Dispositif d'alerte éthique

Dans le cadre de sa démarche éthique et de son dispositif de lutte contre la corruption, le Groupe RAJA a mis en place un dispositif d'alerte professionnelle permettant ses collaboratrices et collaborateurs, ses partenaires commerciaux et toute autre partie prenante de signaler les manquements à la réglementation ou code de conduite anticorruption et autres règles internes du Groupe.

Il est possible de faire un signalement à tout moment (24/7) et de façon sécurisée via la plateforme Integrity Line® du Groupe Raja disponible sur le lien suivant :



<https://raja.integrityline.org/index.php>

M./Mme, représentant(e) dûment habilité(e) de la société, confirme avoir pris connaissance des dispositions de la Charte/Code de Conduite Fournisseur et m'engage à les respecter et à les faire respecter au sein de mon Entreprise.

Date :

Cachet de l'entreprise :

Signature :

Licence FSC RAJA France



Numéro de licence promotionnelle

Le numéro FSC® ci-dessous est votre numéro d'identification officiel (Numéro de Licence).
Ce numéro de licence doit impérativement apparaître pour tout usage de la marque à des fins promotionnelles.

Vous ne pouvez en aucun cas apposer ce numéro sur produit ou documents commerciaux.

ENTREPRISE :	Raja
DATE D'ÉMISSION :	15/07/2021
PAYS :	Monde Entier
VALIDE JUSQU'AU :	14/07/2026
DÉLIVRÉ PAR :	Maya BENTZ, Directrice Marketing et Communication

N° de licence FSC	Office national FSC
FSC®-N002053	FSC France Résidence Hoche Bâtiment A 8 boulevard de la Paix 56000 Vannes

N° Siret : 512 377 797 00042
FSC®, A.C. Tous droits réservés. FSC-F000212
FSC France, 8 Boulevard de la Paix, 56000 Vannes
www.fr.fsc.org - 02 97 63 08 29

Licence

AUTORISATION D'USAGE DE LA MARQUE PEFC

Madame, Monsieur,

Je vous informe que l'Association Française de Certification Forestière – dite PEFC France, notifiée pour la France par le Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes (PEFCC) sous le numéro PEFC/10-1-1, a reçu favorablement votre demande de droit d'usage de la marque PEFC.

Cette autorisation porte sur une utilisation en dehors du produit au titre de la catégorie D des utilisateurs de la marque PEFC.

Ainsi, PEFC FRANCE a le plaisir de vous faire savoir que :

RAJA

**16, rue de l'étang-
93290 Tremblay En France**

Bénéficie du numéro de droit d'usage de la marque suivant : **PEFC/10-4-126**

Je vous rappelle que ce numéro de droit d'usage doit accompagner systématiquement toute utilisation de la marque conformément aux Règles d'utilisation de la marque PEFC. En outre, le non-respect de ces règles entraîne une suspension immédiate du présent droit d'usage. Cette autorisation de droit d'usage de la marque PEFC reste valable jusqu'au 26/06/2023

Vous félicitant pour l'obtention de cette autorisation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mon profond respect.





**GARDIEN
DE L'ÉQUILIBRE
FORESTIER**

La Présidente de PEFC France
Christine de NEUVILLE



Formulaire de Déclaration REACH RAJA France

 FOR-SMQ-0002	FORMULAIRE DECLARATION REACH	 Date de création : 16/01/2019 Version 5
---	---------------------------------	---

Nom du Fournisseur :

Cette déclaration est établie à l'attention des sociétés :

RAJA, 16 Rue de l'Étang, 93290 Tremblay-en-France et la société

CENPAC, 161 Rue de la Belle Etoile, 95912 Roissy CDG Cedex.

En application de l'article 33 du règlement, vous êtes légalement tenu de nous informer dès qu'une des « substances de la liste candidate SVHC ou de la liste des substances soumises à autorisation » est présente dans les articles que vous nous fournissez. (Voir liens ci-dessous)

<https://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>



<https://echa.europa.eu/fr/authorisation-list>

Le fournisseur déclare avoir pris connaissance de la réglementation REACH et CLP, ainsi que des dernières mises à jour. Après avoir pris en considération ses obligations vis-à-vis de de ces règlements, le fournisseur certifie que : **(Cases à cocher pour validation du présent document)**

I. Substances dangereuses

- Les articles livrés à nos sociétés par le fournisseur, ne contiennent pas de substances dites dangereuses selon le règlement CLP 1272/2008.
- Certains articles livrés à nos sociétés par le fournisseur, contiennent des substances dites dangereuses selon le règlement CLP 1272/2008.

- Le fournisseur s'engage à communiquer toutes les informations permettant l'utilisation des articles concernant les substances en toute sécurité **(joindre les Fiches de Données de Sécurité)**.

 <p>RAJA N°1 EUROPÉEN DE L'EMBALLAGE FOR-SMQ-0002</p>	<p>FORMULAIRE DECLARATION REACH</p>	 <p>Date de création : 16/01/2019 Version 5</p>
--	---	--



II. Substances extrêmement préoccupantes

- Les articles livrés à nos sociétés par le fournisseur, ne contiennent aucune substance figurant dans la dernière liste candidate avec une concentration supérieure à 0,1% massique (w/w) ou plus et/ou dans la liste des substances soumises à autorisation.
- Il suit les évolutions de la législation ainsi que les futures mises à jour de la liste des substances SVHC. Pour tous les produits existants et nouveaux ainsi que leur emballage, et qu'il informera explicitement nos sociétés en cas de changements dans les quatre semaines, avec le tableau ci-dessous indiquant les substances SVHC applicables.
- Les articles livrés à nos sociétés par le fournisseur, contiennent des substances figurant dans la dernière liste candidate avec une concentration supérieure à 0,1% masse/masse et/ou dans la liste des substances soumises à autorisation. **(Vous devez compléter le tableau ci-dessous)**
- Le fournisseur s'engage à communiquer toutes les informations permettant l'utilisation des articles concernant les substances en toute sécurité (**joindre les Fiches de Données de Sécurité**).

Article / Emballage	Cat. N°	Substance contenue	CAS N°	EINECS N°	Spécification de la concentration typique

III. Pré-enregistrement des substances

- Toutes substances qui composent chacun des articles livrés à NOS SOCIÉTÉS par le fournisseur ont été recensées par lui-même ou au sein de sa chaîne d'approvisionnement amont. Chacune des substances a été préenregistrée auprès de l'E.C.H.A (<https://echa.europa.eu/fr>) ou bénéficie d'une dérogation.

 <p>RAJA N°1 EUROPÉEN DE L'EMBALLAGE FOR-SMQ-0002</p>	<p>FORMULAIRE DECLARATION REACH</p>	 <p>Date de création : 16/01/2019 Version 5</p>
---	---	--

IV. Maintien en l'état des articles sur le marché

Au regard des informations disponibles à ce jour :

- Les références livrées à nos sociétés par le fournisseur seront maintenues en l'état sur le marché dans le cadre de la réglementation REACH.
- Certaines références livrées à nos sociétés par le fournisseur ne pourront être maintenues en l'état sur le marché dans le cadre de la réglementation REACH (joindre la liste détaillée).

Date :

Correspondant REACH :

Cachet de la société et/ou signature :

La signature de cette déclaration désengage nos sociétés de toute responsabilité quant aux informations communiquées.

ANNEXE 6 – ENVIRONNEMENT

Attestations & Certificats de Valorisation des Déchets Générés par RAJA France

Attestation de valorisation de déchets de papiers/cartons, métal, plastiques, verre, bois, fractions minérales et le plâtre prévue par l'article D543-284 du code de l'environnement				
Attestation n°	2022_681_221	Année :	2022	
1. Emetteur de l'attestation				
Nom :	PAPREC IDF NORD	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant d'une installation de valorisation		
Adresse :	10, rue de la Victoire ZI de la Molette 93155 LE BLANC MESNIL CDX			
N° SIRET :	42 171 646 500 024			
Tel :	155811320			
Mail ou Fax :	155811321			
Personne à contacter :				
2. Origine des déchets				
Nom :	RAJA SA PARIS NORD 2	<input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet		
Adresse :	16, RUE DE L'ETANG 93290 TREMBLAY EN France			
N° SIRET :	93708041400066			
Tel :	01 48 17 32 66			
Mail ou Fax :				
Personne à contacter :				
3. Flux de déchets pris en charge				
3.A Dénomination usuelle des déchets :				
	Déchet de papiers/cartons	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Déchet de métal	<input type="checkbox"/>		
3.B <input type="checkbox"/> Triés	3.D Déchet de plastiques	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Déchet de verre	<input type="checkbox"/>		
	Déchet de bois	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Déchet de fractions minérales	<input type="checkbox"/>		
	Déchet de plâtre:	<input type="checkbox"/>		
4. Quantités de déchets pris en charge				
Flux de déchets	Prise en charge		Poids	Méthode
Papiers/cartons	Collecté		217T	Pesé
	Valorisé		217T	Pesé
Plastiques	Collecté		7T	Pesé
	Valorisé		7T	Pesé
Bois	Collecté		17T	Pesé
	Valorisé		17T	Pesé
5. Destination de valorisation finale				
Flux de déchets	Type d'installation de valorisation	Destination	Répartition	
Papiers/cartons	Valorisation matière	Etranger	50%	
Papiers/cartons	Valorisation matière	France	50%	
BOIS	Valorisation énergétique	Etranger	0%	
BOIS	Valorisation matière	Etranger	0%	
BOIS	Valorisation énergétique	France	0%	
BOIS	Valorisation matière	France	100%	
Plastique	Valorisation matière	Etranger	20%	
Plastique	Valorisation matière	France	80%	
6: Date et signature de l'emetteur de l'attestation:				

PAPREC GRAND ILE DE FRANCE
NORD
 Agence LE BLANC MESNIL
 ZI De La Molette
 10 rue de la Victoire
 93155 LE BLANC MESNIL CEDEX
 Tél. : 01 55 81 13 20
 R.C.S Paris B 421 716 465 APF 3834 2

RAJA SA PARIS NORD 2

**16, RUE DE L'ETANG
93290 TREMBLAY EN France**

ATTESTATION DE VALORISATION

La société **PAPREC GRAND IDF NORD** - Agence Le Blanc Mesnil, dont le siège social est situé au 3/5 rue Pascal – 93120 LA COURNEUVE, certifie que les déchets collectés par nos soins sur votre site de Tremblay en France (93) durant l'année 2022, ont suivi des filières d'évacuation et de valorisation appropriées en fonction de leur nature et conformément à la réglementation en vigueur.

Déchets générés sur votre site de PARIS NORD 2 en 2022 :

Nature	Tonnage
Papiers/Carton	217 ^T
Déchets Industriels Banals	264 ^T
Déchets Ultimes (non valorisables)	74 ^T
Bois	17 ^T
Plastique	7 ^T

Les déchets banals sont emmenés sur notre centre de tri du Blanc-Mesnil, pour tri et revalorisation des matières. A l'issue du tri :

→ Les cartons, papiers et ferraille sont valorisés sous forme de matière première secondaire.

→ Les plastiques

Après mise en balles, les matières plastiques - PET - PEHD - PVC sont acheminées vers des filières de recyclage PAPREC PLASTIQUES.

→ Le bois en mélange

Le bois trié est ensuite broyé, affiné et déferraillé, puis il est remis sur le marché pour une valorisation matière ou énergétique, soit auprès des fabricants de particules, soit auprès des chaufferies à bois.

NORD
Agence LE BLANC-MESNIL
21 De La Molette
10 rue de la Molette
93155 LE BLANC-MESNIL CEDEX
Tél : 01 35 81 13 20
R.C.S Paris U 421 716 600/ME 3634 Z

RECYCLER ET GÉRER LES DÉCHETS POUR UNE PLANÈTE PLUS VERTÉ

PAPREC GRAND ILE-DE-FRANCE - 10, rue de la Victoire - 21 de la Molette - 93155 LE BLANC-MESNIL Cedex
Tél. : 01 35 81 13 20 - Fax : 01 35 81 13 28 - idfnord@paprec.com - www.paprec.com

Séparé de la 2^{ème} édition 1991-1992 de l'INSEE - 1995 - 1996 - 1997 - 1998 - 1999 - 2000 - 2001 - 2002 - 2003 - 2004 - 2005 - 2006 - 2007 - 2008 - 2009 - 2010 - 2011 - 2012 - 2013 - 2014 - 2015 - 2016 - 2017 - 2018 - 2019 - 2020 - 2021 - 2022 - 2023 - 2024 - 2025 - 2026 - 2027 - 2028 - 2029 - 2030 - 2031 - 2032 - 2033 - 2034 - 2035 - 2036 - 2037 - 2038 - 2039 - 2040 - 2041 - 2042 - 2043 - 2044 - 2045 - 2046 - 2047 - 2048 - 2049 - 2050 - 2051 - 2052 - 2053 - 2054 - 2055 - 2056 - 2057 - 2058 - 2059 - 2060 - 2061 - 2062 - 2063 - 2064 - 2065 - 2066 - 2067 - 2068 - 2069 - 2070 - 2071 - 2072 - 2073 - 2074 - 2075 - 2076 - 2077 - 2078 - 2079 - 2080 - 2081 - 2082 - 2083 - 2084 - 2085 - 2086 - 2087 - 2088 - 2089 - 2090 - 2091 - 2092 - 2093 - 2094 - 2095 - 2096 - 2097 - 2098 - 2099 - 2100 - 2101 - 2102 - 2103 - 2104 - 2105 - 2106 - 2107 - 2108 - 2109 - 2110 - 2111 - 2112 - 2113 - 2114 - 2115 - 2116 - 2117 - 2118 - 2119 - 2120 - 2121 - 2122 - 2123 - 2124 - 2125 - 2126 - 2127 - 2128 - 2129 - 2130 - 2131 - 2132 - 2133 - 2134 - 2135 - 2136 - 2137 - 2138 - 2139 - 2140 - 2141 - 2142 - 2143 - 2144 - 2145 - 2146 - 2147 - 2148 - 2149 - 2150 - 2151 - 2152 - 2153 - 2154 - 2155 - 2156 - 2157 - 2158 - 2159 - 2160 - 2161 - 2162 - 2163 - 2164 - 2165 - 2166 - 2167 - 2168 - 2169 - 2170 - 2171 - 2172 - 2173 - 2174 - 2175 - 2176 - 2177 - 2178 - 2179 - 2180 - 2181 - 2182 - 2183 - 2184 - 2185 - 2186 - 2187 - 2188 - 2189 - 2190 - 2191 - 2192 - 2193 - 2194 - 2195 - 2196 - 2197 - 2198 - 2199 - 2200 - 2201 - 2202 - 2203 - 2204 - 2205 - 2206 - 2207 - 2208 - 2209 - 2210 - 2211 - 2212 - 2213 - 2214 - 2215 - 2216 - 2217 - 2218 - 2219 - 2220 - 2221 - 2222 - 2223 - 2224 - 2225 - 2226 - 2227 - 2228 - 2229 - 2230 - 2231 - 2232 - 2233 - 2234 - 2235 - 2236 - 2237 - 2238 - 2239 - 2240 - 2241 - 2242 - 2243 - 2244 - 2245 - 2246 - 2247 - 2248 - 2249 - 2250 - 2251 - 2252 - 2253 - 2254 - 2255 - 2256 - 2257 - 2258 - 2259 - 2260 - 2261 - 2262 - 2263 - 2264 - 2265 - 2266 - 2267 - 2268 - 2269 - 2270 - 2271 - 2272 - 2273 - 2274 - 2275 - 2276 - 2277 - 2278 - 2279 - 2280 - 2281 - 2282 - 2283 - 2284 - 2285 - 2286 - 2287 - 2288 - 2289 - 2290 - 2291 - 2292 - 2293 - 2294 - 2295 - 2296 - 2297 - 2298 - 2299 - 2300 - 2301 - 2302 - 2303 - 2304 - 2305 - 2306 - 2307 - 2308 - 2309 - 2310 - 2311 - 2312 - 2313 - 2314 - 2315 - 2316 - 2317 - 2318 - 2319 - 2320 - 2321 - 2322 - 2323 - 2324 - 2325 - 2326 - 2327 - 2328 - 2329 - 2330 - 2331 - 2332 - 2333 - 2334 - 2335 - 2336 - 2337 - 2338 - 2339 - 2340 - 2341 - 2342 - 2343 - 2344 - 2345 - 2346 - 2347 - 2348 - 2349 - 2350 - 2351 - 2352 - 2353 - 2354 - 2355 - 2356 - 2357 - 2358 - 2359 - 2360 - 2361 - 2362 - 2363 - 2364 - 2365 - 2366 - 2367 - 2368 - 2369 - 2370 - 2371 - 2372 - 2373 - 2374 - 2375 - 2376 - 2377 - 2378 - 2379 - 2380 - 2381 - 2382 - 2383 - 2384 - 2385 - 2386 - 2387 - 2388 - 2389 - 2390 - 2391 - 2392 - 2393 - 2394 - 2395 - 2396 - 2397 - 2398 - 2399 - 2400 - 2401 - 2402 - 2403 - 2404 - 2405 - 2406 - 2407 - 2408 - 2409 - 2410 - 2411 - 2412 - 2413 - 2414 - 2415 - 2416 - 2417 - 2418 - 2419 - 2420 - 2421 - 2422 - 2423 - 2424 - 2425 - 2426 - 2427 - 2428 - 2429 - 2430 - 2431 - 2432 - 2433 - 2434 - 2435 - 2436 - 2437 - 2438 - 2439 - 2440 - 2441 - 2442 - 2443 - 2444 - 2445 - 2446 - 2447 - 2448 - 2449 - 2450 - 2451 - 2452 - 2453 - 2454 - 2455 - 2456 - 2457 - 2458 - 2459 - 2460 - 2461 - 2462 - 2463 - 2464 - 2465 - 2466 - 2467 - 2468 - 2469 - 2470 - 2471 - 2472 - 2473 - 2474 - 2475 - 2476 - 2477 - 2478 - 2479 - 2480 - 2481 - 2482 - 2483 - 2484 - 2485 - 2486 - 2487 - 2488 - 2489 - 2490 - 2491 - 2492 - 2493 - 2494 - 2495 - 2496 - 2497 - 2498 - 2499 - 2500 - 2501 - 2502 - 2503 - 2504 - 2505 - 2506 - 2507 - 2508 - 2509 - 2510 - 2511 - 2512 - 2513 - 2514 - 2515 - 2516 - 2517 - 2518 - 2519 - 2520 - 2521 - 2522 - 2523 - 2524 - 2525 - 2526 - 2527 - 2528 - 2529 - 2530 - 2531 - 2532 - 2533 - 2534 - 2535 - 2536 - 2537 - 2538 - 2539 - 2540 - 2541 - 2542 - 2543 - 2544 - 2545 - 2546 - 2547 - 2548 - 2549 - 2550 - 2551 - 2552 - 2553 - 2554 - 2555 - 2556 - 2557 - 2558 - 2559 - 2560 - 2561 - 2562 - 2563 - 2564 - 2565 - 2566 - 2567 - 2568 - 2569 - 2570 - 2571 - 2572 - 2573 - 2574 - 2575 - 2576 - 2577 - 2578 - 2579 - 2580 - 2581 - 2582 - 2583 - 2584 - 2585 - 2586 - 2587 - 2588 - 2589 - 2590 - 2591 - 2592 - 2593 - 2594 - 2595 - 2596 - 2597 - 2598 - 2599 - 2600 - 2601 - 2602 - 2603 - 2604 - 2605 - 2606 - 2607 - 2608 - 2609 - 2610 - 2611 - 2612 - 2613 - 2614 - 2615 - 2616 - 2617 - 2618 - 2619 - 2620 - 2621 - 2622 - 2623 - 2624 - 2625 - 2626 - 2627 - 2628 - 2629 - 2630 - 2631 - 2632 - 2633 - 2634 - 2635 - 2636 - 2637 - 2638 - 2639 - 2640 - 2641 - 2642 - 2643 - 2644 - 2645 - 2646 - 2647 - 2648 - 2649 - 2650 - 2651 - 2652 - 2653 - 2654 - 2655 - 2656 - 2657 - 2658 - 2659 - 2660 - 2661 - 2662 - 2663 - 2664 - 2665 - 2666 - 2667 - 2668 - 2669 - 2670 - 2671 - 2672 - 2673 - 2674 - 2675 - 2676 - 2677 - 2678 - 2679 - 2680 - 2681 - 2682 - 2683 - 2684 - 2685 - 2686 - 2687 - 2688 - 2689 - 2690 - 2691 - 2692 - 2693 - 2694 - 2695 - 2696 - 2697 - 2698 - 2699 - 2700 - 2701 - 2702 - 2703 - 2704 - 2705 - 2706 - 2707 - 2708 - 2709 - 2710 - 2711 - 2712 - 2713 - 2714 - 2715 - 2716 - 2717 - 2718 - 2719 - 2720 - 2721 - 2722 - 2723 - 2724 - 2725 - 2726 - 2727 - 2728 - 2729 - 2730 - 2731 - 2732 - 2733 - 2734 - 2735 - 2736 - 2737 - 2738 - 2739 - 2740 - 2741 - 2742 - 2743 - 2744 - 2745 - 2746 - 2747 - 2748 - 2749 - 2750 - 2751 - 2752 - 2753 - 2754 - 2755 - 2756 - 2757 - 2758 - 2759 - 2760 - 2761 - 2762 - 2763 - 2764 - 2765 - 2766 - 2767 - 2768 - 2769 - 2770 - 2771 - 2772 - 2773 - 2774 - 2775 - 2776 - 2777 - 2778 - 2779 - 2780 - 2781 - 2782 - 2783 - 2784 - 2785 - 2786 - 2787 - 2788 - 2789 - 2790 - 2791 - 2792 - 2793 - 2794 - 2795 - 2796 - 2797 - 2798 - 2799 - 2800 - 2801 - 2802 - 2803 - 2804 - 2805 - 2806 - 2807 - 2808 - 2809 - 2810 - 2811 - 2812 - 2813 - 2814 - 2815 - 2816 - 2817 - 2818 - 2819 - 2820 - 2821 - 2822 - 2823 - 2824 - 2825 - 2826 - 2827 - 2828 - 2829 - 2830 - 2831 - 2832 - 2833 - 2834 - 2835 - 2836 - 2837 - 2838 - 2839 - 2840 - 2841 - 2842 - 2843 - 2844 - 2845 - 2846 - 2847 - 2848 - 2849 - 2850 - 2851 - 2852 - 2853 - 2854 - 2855 - 2856 - 2857 - 2858 - 2859 - 2860 - 2861 - 2862 - 2863 - 2864 - 2865 - 2866 - 2867 - 2868 - 2869 - 2870 - 2871 - 2872 - 2873 - 2874 - 2875 - 2876 - 2877 - 2878 - 2879 - 2880 - 2881 - 2882 - 2883 - 2884 - 2885 - 2886 - 2887 - 2888 - 2889 - 2890 - 2891 - 2892 - 2893 - 2894 - 2895 - 2896 - 2897 - 2898 - 2899 - 2900 - 2901 - 2902 - 2903 - 2904 - 2905 - 2906 - 2907 - 2908 - 2909 - 2910 - 2911 - 2912 - 2913 - 2914 - 2915 - 2916 - 2917 - 2918 - 2919 - 2920 - 2921 - 2922 - 2923 - 2924 - 2925 - 2926 - 2927 - 2928 - 2929 - 2930 - 2931 - 2932 - 2933 - 2934 - 2935 - 2936 - 2937 - 2938 - 2939 - 2940 - 2941 - 2942 - 2943 - 2944 - 2945 - 2946 - 2947 - 2948 - 2949 - 2950 - 2951 - 2952 - 2953 - 2954 - 2955 - 2956 - 2957 - 2958 - 2959 - 2960 - 2961 - 2962 - 2963 - 2964 - 2965 - 2966 - 2967 - 2968 - 2969 - 2970 - 2971 - 2972 - 2973 - 2974 - 2975 - 2976 - 2977 - 2978 - 2979 - 2980 - 2981 - 2982 - 2983 - 2984 - 2985 - 2986 - 2987 - 2988 - 2989 - 2990 - 2991 - 2992 - 2993 - 2994 - 2995 - 2996 - 2997 - 2998 - 2999 - 3000 - 3001 - 3002 - 3003 - 3004 - 3005 - 3006 - 3007 - 3008 - 3009 - 3010 - 3011 - 3012 - 3013 - 3014 - 3015 - 3016 - 3017 - 3018 - 3019 - 3020 - 3021 - 3022 - 3023 - 3024 - 3025 - 3026 - 3027 - 3028 - 3029 - 3030 - 3031 - 3032 - 3033 - 3034 - 3035 - 3036 - 3037 - 3038 - 3039 - 3040 - 3041 - 3042 - 3043 - 3044 - 3045 - 3046 - 3047 - 3048 - 3049 - 3050 - 3051 - 3052 - 3053 - 3054 - 3055 - 3056 - 3057 - 3058 - 3059 - 3060 - 3061 - 3062 - 3063 - 3064 - 3065 - 3066 - 3067 - 3068 - 3069 - 3070 - 3071 - 3072 - 3073 - 3074 - 3075 - 3076 - 3077 - 3078 - 3079 - 3080 - 3081 - 3082 - 3083 - 3084 - 3085 - 3086 - 3087 - 3088 - 3089 - 3090 - 3091 - 3092 - 3093 - 3094 - 3095 - 3096 - 3097 - 3098 - 3099 - 3100 - 3101 - 3102 - 3103 - 3104 - 3105 - 3106 - 3107 - 3108 - 3109 - 3110 - 3111 - 3112 - 3113 - 3114 - 3115 - 3116 - 3117 - 3118 - 3119 - 3120 - 3121 - 3122 - 3123 - 3124 - 3125 - 3126 - 3127 - 3128 - 3129 - 3130 - 3131 - 3132 - 3133 - 3134 - 3135 - 3136 - 3137 - 3138 - 3139 - 3140 - 3141 - 3142 - 3143 - 3144 - 3145 - 3146 - 3147 - 3148 - 3149 - 3150 - 3151 - 3152 - 3153 - 3154 - 3155 - 3156 - 3157 - 3158 - 3159 - 3160 - 3161 - 3162 - 3163 - 3164 - 3165 - 3166 - 3167 - 3168 - 3169 - 3170 - 3171 - 3172 - 3173 - 3174 - 3175 - 3176 - 3177 - 3178 - 3179 - 3180 - 3181 - 3182 - 3183 - 3184 - 3185 - 3186 - 3187 - 3188 - 3189 - 3190 - 3191 - 3192 - 3193 - 3194 - 3195 - 3196 - 3197 - 3198 - 3199 - 3200 - 3201 - 3202 - 3203 - 3204 - 3205 - 3206 - 3207 - 3208 - 3209 - 3210 - 3211 - 3212 - 3213 - 3214 - 3215 - 3216 - 3217 - 3218 - 3219 - 3220 - 3221 - 3222 - 3223 - 3224 - 3225 - 3226 - 3227 - 3228 - 3229 - 3230 - 3231 - 3232 - 3233 - 3234 - 3235 - 3236 - 3237 - 3238 - 3239 - 3240 - 3241 - 3242 - 3243 - 3244 - 3245 - 3246 - 3247 - 3248 - 3249 - 3250 - 3251 - 3252 - 3253 - 3254 - 3255 - 3256 - 3257 - 3258 - 3259 - 3260 - 3261 - 3262 - 3263 - 3264 - 3265 - 3266 - 3267 - 3268 - 3269 - 3270 - 3271 - 3272 - 3273 - 3274 - 3275 - 3276 - 3277 - 3278 - 3279 - 3280 - 3281 - 3282 - 3283 - 3284 - 3285 - 3286 - 3287 - 3288 - 3289 - 3290 - 3291 - 3292 - 3293 - 3294 - 3295 - 3296 - 3297 - 3298 - 3299 - 3300 - 3301 - 3302 - 3303 - 3304 - 3305 - 3306 - 3307 - 3308 - 3309 - 3310 - 3311 - 3312 - 3313 - 3314 - 3315 - 3316 - 3317 - 3318 - 3319 - 3320 - 3321 - 3322 - 3323 - 3324 - 3325 - 3326 - 3327 - 3328 - 3329 - 3330 - 3331 - 3332 - 3333 - 3334 - 3335 - 3336 - 3337 - 3338 - 3339 - 3340 - 3341 - 3342 - 3343 - 3344 - 3345 - 3346 - 3347 - 3348 - 3349 - 3350 - 3351 - 3352 - 3353 - 3354 - 3355 - 3356 - 3357 - 3358 - 3359 - 3360 - 3361 - 3362 - 3363 - 3364 - 3365 - 3366 - 3367 - 3368 - 3369 - 3370 - 3371 - 3372 - 3373 - 3374 - 3375 - 3376 - 3377 - 3378 - 3379 - 3380 - 3381 - 3382 - 3383 - 3384 - 3385 - 3386 - 3387 - 3388 - 3389 - 3390 - 3391 - 3392 - 3393 - 3394 - 3395 - 3396 - 3397 - 3398 - 3399 - 3400 - 3401 - 3402 - 3403 - 3404 - 3405 - 3406 - 3407 - 3408 - 3409 - 3410 - 3411 - 3412 - 3413 - 3414 - 3415 - 3416 - 3417 - 3418 - 3419 - 3420 - 3421 - 3422 - 3423 - 3424 - 3425 - 3426 - 3427 - 3428 - 3429 - 3430 - 3431 - 3432 - 3433 - 3434 - 3435 - 3436 - 3437 - 3438 - 3439 - 3440 - 3441 - 3442 - 3443 - 3444 - 3445 - 3446 - 3447 - 3448 - 3449 - 3450 - 3451 - 3452 - 3453 - 3454 - 3455 - 3456 - 3457 - 3458 - 3459 - 3460 - 3461 - 3462 - 3463 - 3464 - 3465 - 3466 - 3467 - 3468 - 3469 - 3470 - 3471 - 3472 - 3473 - 3474 - 3475 - 3476 - 3477 - 3478 - 3479 - 3480 - 3481 - 3482 - 3483 - 3484 - 3485 - 3486 - 3487 - 3488 - 3489 - 3490 - 3491 - 3492 - 3493 - 3494 - 3495 - 3496 - 3497 - 3498 - 3499 - 3500 - 3501 - 3502 - 3503 - 3504 - 3505 - 3506 - 3507 - 3508 - 3509 - 3510 - 3511 - 3512 - 3513 - 3514 - 3515 - 3516 - 3517 - 3518 - 3519 - 3520 - 3521 - 3522 - 3523 - 3524 - 3525 - 3526 - 3527 - 3528 - 3529 - 3530 - 3531 - 3532 - 3533 - 3534 - 3535 - 3536 - 3537 - 3538 - 3539 - 3540 - 3541 - 3542 - 3543 - 3544 - 3545 - 3546 - 3547 - 3548 - 3549 - 3550 - 3551 - 3552 - 3553 - 3554 - 3555 - 3556 - 3557 - 3558 - 3559 - 3560 - 3561 - 3562 - 3563 - 3564 - 3565 - 3566 - 3567 - 3568 - 3569 - 3570 - 3571 - 3572 - 3573 - 3574 - 3575 - 3576 - 3577 - 3578 - 3579 - 3580 - 3581 - 3582 - 3583 - 3584 - 3585 - 3586 - 3587 - 3588 - 3589 - 3590 - 3591 - 3592 - 3593 - 3594 - 3595 - 3596 - 3597 - 3598 - 3599 - 3600 - 3601 - 3602 - 3603 - 3604 - 3605 - 3606 - 3607 - 3608 - 3609 - 3610 - 3611 - 3612 - 3613 - 3614 - 3615 - 3616 - 3617 - 3618 - 3619 - 3620 - 3621 - 3622 - 3623 - 3624 - 3625 - 3626 - 3627 - 3628 - 3629 - 3630 - 3631 - 3632 - 3633 - 3634 - 3635 - 3636 - 3637 - 3638 - 3639 - 3640 - 3641 - 3642 - 3643 - 3644 - 3645 - 3646 - 3647 - 3648 - 3649 - 3650 - 3651 - 3652 - 3653 - 3654 - 3655 - 3656 - 3657 - 3658 - 3659 - 3660 - 3661 - 3662 - 3663 - 3664 - 3665 - 3666 - 3667 - 3668 - 3669 - 3670 - 3671 - 3672 - 3673 - 3674 - 3675 - 3676 - 3677 - 3678 - 3679 - 3680 - 3681 - 3682 - 3683 - 3684 - 3685 - 3686 - 3687 - 3688 - 3689 - 3690 - 3691 - 3692 - 3693 - 3694 - 3695 - 3696 - 3697 - 3698 - 3699 - 3700 - 3701 - 3702 - 3703 - 3704 - 3705 - 3706 - 3707 - 3708 - 3709 - 3710 - 3711 - 3712 - 3713 - 3714 - 3715 - 3716 - 3717 - 3718 - 3719 - 3720 - 3721 - 3722 - 3723 - 3724 - 3725 - 3726 - 3727 - 3728 - 3729 - 3730 - 3731 - 3732 - 3733 - 3734 - 3735 - 3736 - 3737 - 3738 - 3739 - 3740 - 3741 - 3742 - 3743 - 3744 - 3745 - 3746 - 3747 - 3748 - 3749 - 3750 - 3751 - 3752 - 3753 - 3754 - 3755 - 3756 - 3757 - 3758 - 3759 - 3760 - 3761 - 3762 - 3763 - 3764 - 3765 - 3766 - 3767 - 3768 - 3769 - 3770 - 3771 - 3772 - 3773 - 3774 - 3775 - 3776 - 3777 - 3778 - 3779 - 3780 - 3781 - 3782 - 3783 - 3784 - 3785 - 3786 - 3787 - 3788 - 3789 - 3790 - 3791 - 3792 - 3793 - 3794 - 3795 - 3796 - 3797 - 3798 - 3799 - 3800 - 3801 - 3802 - 3803 - 3804 - 3805 - 3806 - 3807 - 3808 - 3809 - 3810 - 3811 - 3812 - 3813 - 3814 - 3815 - 3816 - 3817 - 3818 -



→ Les emballages valorisables :

Les emballages valorisables type canettes, bouteilles PET, papiers, journaux, etc... sont acheminés sur notre site PAPREC TRI-VALORISATION du Blanc Mesnil pour tri et valorisation.

Notre vocation est de valoriser au maximum les déchets industriels banals (DIB).
Conformément à la loi du 13 juillet 1992, seuls les déchets ultimes (non valorisables) qui sont acheminés sur notre centre de tri, sont envoyés en décharge ou incinérés.

Ce document est établi pour servir et faire valoir ce que de droit.

Le Blanc Mesnil,
Le 2 Juin 2023

La Direction Commerciale
PAPREC GRAND ILE DE France
NORD
Agence LE BLANC MESNIL
ZI De La Mallette
10 rue de la Victoire
93155 LE BLANC MESNIL CEDEX
Tél. : 01 55 61 13 20
R.E.S. Paris Nord 15 465 APE 3832 #

Certificat de valorisation 2022

La société CKFD environnement, représentée par Monsieur Patrick POIRIER certifie que tous les mégots des locaux de la société :

RAJA
Située au
16 Rue de l'Etang – Paris Nord 2
95977 ROISSY CEDEX

Ont fait l'objet d'un recyclage et d'une revalorisation de la matière collectée.

Ainsi, CKFD environnement a valorisé en 2022 pour votre société :

- ✓ 4 350 kg de cartons
- ✓ 37,8 kg de canettes
- ✓ 1 090 kg de papier confidentiel
- ✓ 30,8 kg de bouteilles plastique
- ✓ 92 kg de capsules à café
- ✓ 19,3 kg de mégots

La société CKFD environnement certifie travailler avec des partenaires recycleurs soucieux de transformer en France l'intégralité de ces déchets en matière première secondaire. Aucun de ces déchets n'a donc été enfoui ou incinéré.

Fait à Gennevilliers, le 02/06/2023

Patrick POIRIER



Attestation de Recyclage

Corepile est un éco-Organisme en charge de la collecte et du recyclage des piles et accumulateurs agréé par l'arrêté du Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie du 16 décembre 2021. Labellisé ISO 26000.

Nous, COREPILE, attestons avoir repris et fait recycler selon la réglementation en vigueur, les lots de piles et accumulateurs regroupés par RAJA, enregistrée sous le numéro 95/DIS/0281.

Nous certifions travailler avec des prestataires respectant la législation Européenne sur le droit du travail.

Attestation établie pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 06/06/2023 à 14h55

COREPILE
17, rue Georges Bizet
75016 PARIS
Téléphone : 0 820 802 820
Fax : 0 820 890 306
RCS PARIS B SIRET 422 489 088 00035 - APE 7000

COREPILE S.A - 17, rue Georges Bizet, F- 75116 PARIS
Tél. : 01 56 90 30 90 - Mail : corepile@corepile.fr
RCS Paris : 422 489 088 000 35 - APE : 7022 Z - S. A. au capital de 40 000 euros
COREPILE EST UN ÉCO-ORGANISME SANS BUT LUCRATIF SOUS AGRÈMENT D'ÉTAT QUI ASSURE LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DES PILES ET PETITES BATTERIES USAGÉES



www.corepile.fr www.jerecyclamespiles.com



RAJA

RAJA

RAJA France

Siège Social
16 Rue de l'Etang
ZI Paris Nord 2
93290 Tremblay en France
Tél : 01 48 17 30 00